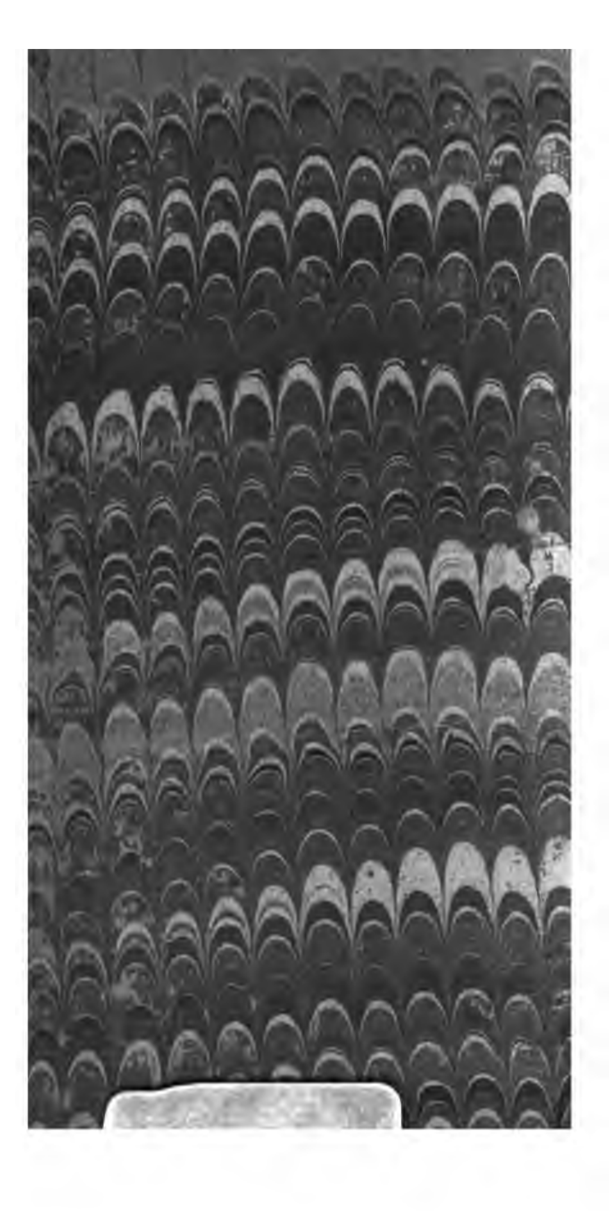
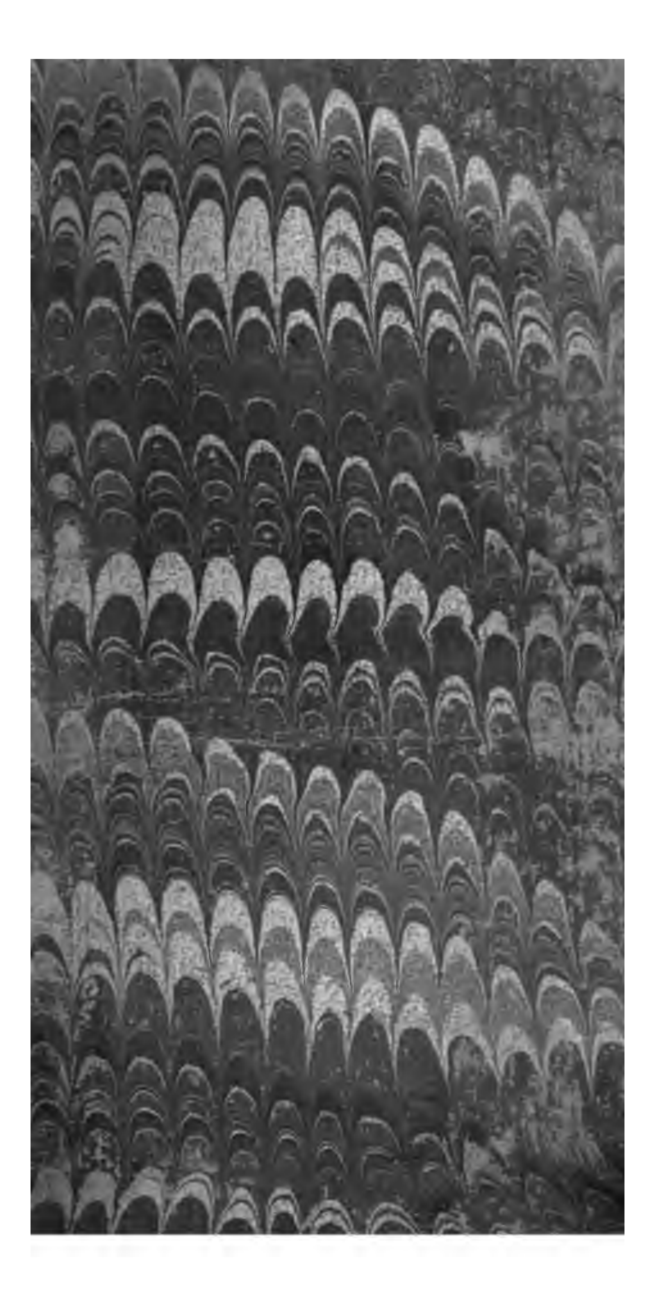
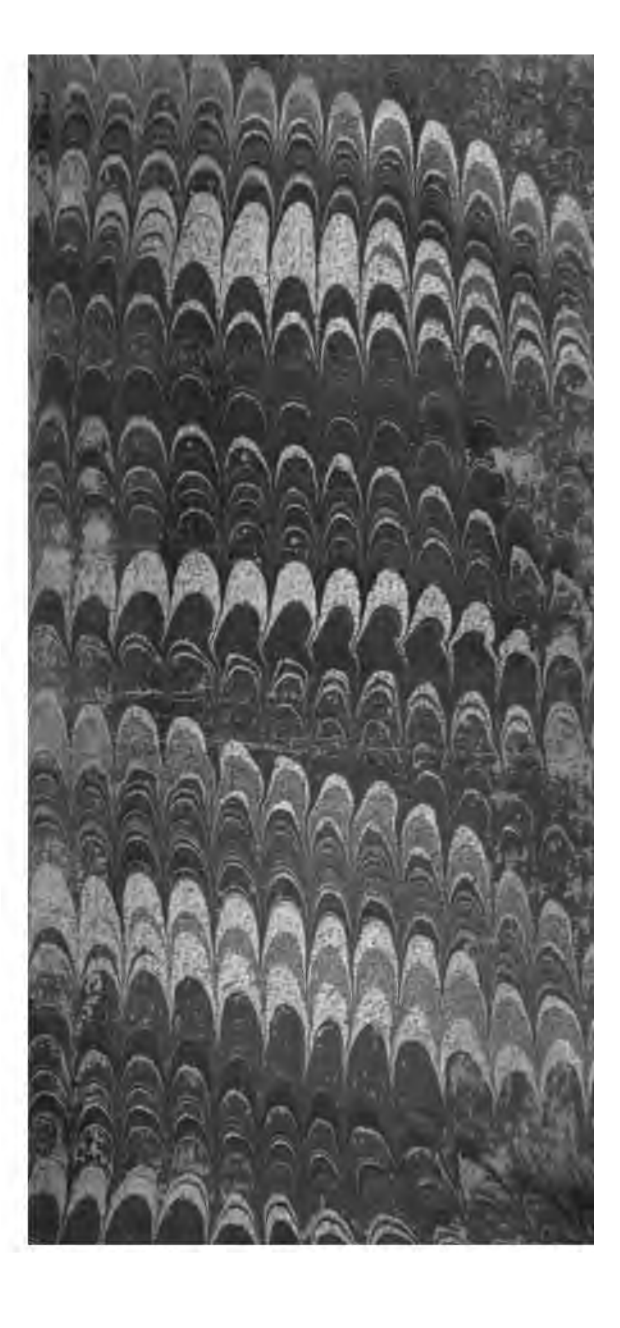










MEMOIRE
HISTORIQUE
ET CRITIQUE

Sur les principales circonſtances de la vie de ROGER DE ST. LARY DE BELLEGARDE, *maréchal de France :*

Et principalement ſur l'entrepriſe qu'il forma pour ſe rendre indépendant de l'autorité royale dans le marquiſat de Saluces, & ſur les ſuites qu'eut ſa révolte après ſa mort.

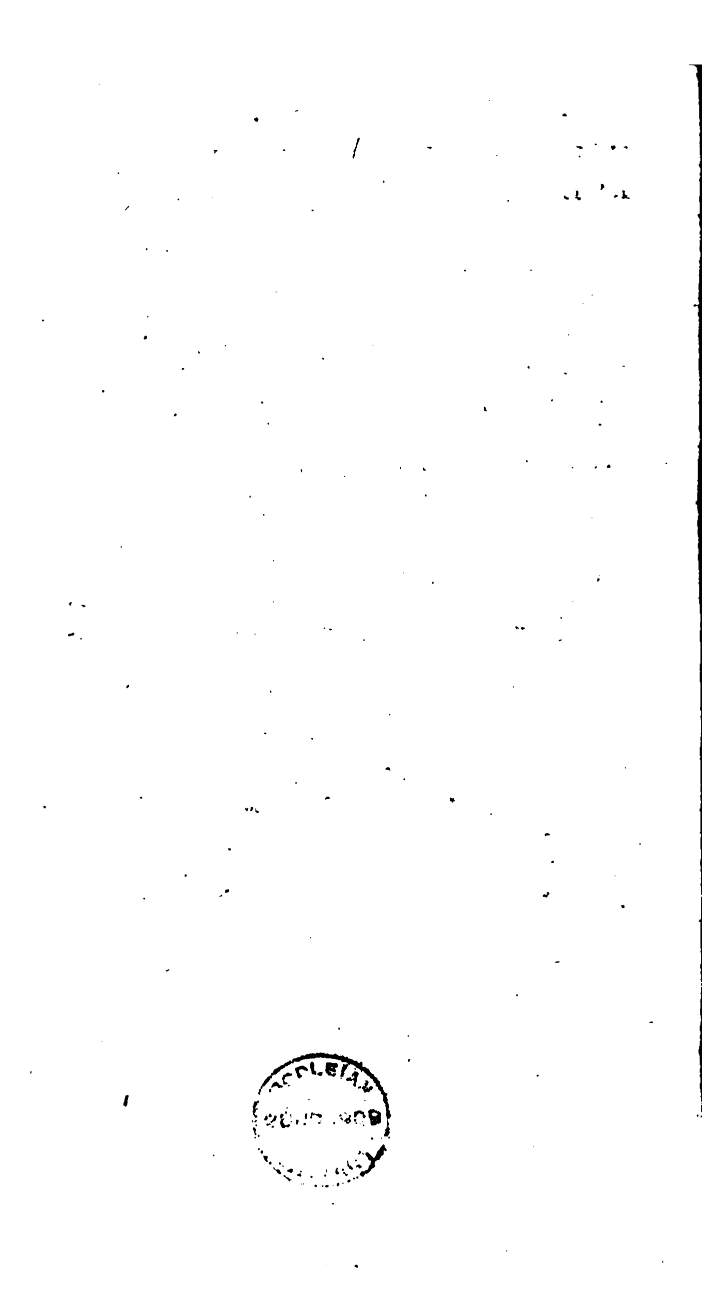
Par Mr. SECOUSSE,

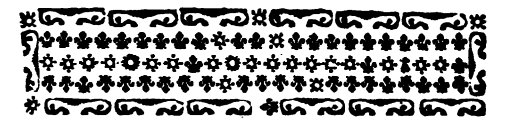
De l'académie royale des inſcriptions & belles lettres.



A PARIS,

M. DCC. LXIV.





AVERTISSEMENT.

NOmmer l'auteur de cet ouvrage, c'eſt en annoncer toute la bonté. On ſait dans la république des lettres, où Mr. Secouſſe tenoit un rang ſi diſtingué, que tout ce qui ſortoit de ſa plume étoit frappé au coin de la plus ſaine critique & de la plus grande profondeur de jugement. A ce précieux talent il joignoit une étendue de connoiſſances dans les antiquités françoiſes, que perſonne n'avoit peut-être encore porté ſi loin.

Entre pluſieurs points de nos annales qu'il avoit diſcutés, celui qui regarde les principales circonſtances de la vie du maréchal de Bellegarde, dont il a fait l'objet de ce mémoire particulier, eſt traité avec la plus grande exactitude. On y voit par-tout le flambeau de la critique éclairer les grandes négociations qui paſſerent entre les mains de ce maréchal. C'eſt toujours d'après des auteurs ou des

monumens du temps, qu'il releve les écrivains que le défaut d'attention ou trop de légéreté avoient écarté des sentiers de la vérité. L'affaire du marquisat de Saluces, un des plus importans événemens qui se soient passés sous le regne de nos rois de la troisieme race, y est parfaitement éclaircie; toutes les intrigues de la cour, mises dans une entiere évidence; & les intentions ou les motifs du maréchal de Bellegarde, dévoilés avec la même clarté.

Telle étoit la façon dont Mr. Secousse travailloit ses matieres & ses sujets. Plusieurs de nos historiens, d'entre ceux même qui sont en possession d'une certaine célébrité, se trouvent souvent contraires les uns avec les autres, & souvent en contradiction avec eux-mêmes. Cet habile critique discutoit leurs récits avec soin: il employoit pour les réfuter ou pour les concilier, toute la pénétration & solidité de jugement dont il étoit doué; & pour parvenir à la veritable certitude des faits, tout ce que la prudence & la force de son esprit lui fournissoient de moyens & de lumieres. Il avoit aussi une attention particuliere à fixer les dates, & à rendre les époques des événemens indubitables

& assurées. Comme il ne s'attachoit qu'à ce qui porte le caractere de la vérité, il rejette dans le mémoire de Bellegarde, tout ce qu'il a trouvé destitué de témoignages suffisans; & parmi le choix de ses autorités & de ses sources, il n'adopte que celles qui méritent une *juste* créance. On peut par conséquent, sans rien donner à la présomption, s'assurer que les amateurs de notre histoire recevront avec plaisir une dissertation si bien travaillée, & si digne de voir le jour.

Au reste, Mr. Secousse fit cet ouvrage dans les heures qu'il pouvoit dérober à son grand travail de la collection des ordonnances de nos rois. Il en composa la premiere partie en 1750. & d'année en année, il fit les trois suivantes : de maniere qu'il avoit fini la derniere en 1753. Cet ouvrage est le dernier qui soit resté de lui; il ne put point le publier, & le laissa en manuscrit; la mort nous l'ayant enlevé au mois de Mars 1754. Quels éclaircissemens utiles une vie plus longue & aussi bien employée que la sienne, ne nous auroit-elle pas fournis sur les points difficiles de notre histoire !

Après avoir donné cette légére idée du travail & de l'application de Mr. Se-

couſſé, il me reſteroit ſans doute à le faire mieux connoître par le récit de ſa vie, & par le tableau de ſes vertus : je l'entreprendrois, ſi le talent ſécondoit en moi les ſentimens qui me lioient à lui ? Que ne ſuis-je en état de bien dépeindre ici un confrere & un ami ſi eſtimable ! je répandrois des fleurs à poignées ſur ſon tombeau. Mais ſuppléons-y par l'excellent éloge hiſtorique qui fut lu dans l'académie à l'aſſemblée publique du 12. de Novembre 1754. Ce morceau retracera aux yeux du public les qualités, les mœurs, & le caractere de l'auteur du mémoire que nous lui mettons entre les mains.

ÉLOGE
DE Mr. SECOUSSE.

DENIS-FRANÇOIS SECOUSSE nâquit à Paris le 8. Janvier 1691. Son pere, avocat célebre, joignoit au sçavoir du jurisconsulte, aux talens de l'orateur, les vertus de l'homme de bien & les qualités de l'homme sociable. Honoré de la confiance du public, ami de ses rivaux, il eut l'avantage de posséder cette considération personnelle qui n'est dûe qu'au mérite, & de laisser à ses enfans un nom recommandable, qui devenu pour eux un nouveau motif de se distinguer, leur en facilitoit encore les moyens : héritage précieux, sujet à dégénérer dès qu'il ne s'accroît pas ; mais ses enfans étoient dignes de le recueillir : ils en ont connu la valeur ; ils l'ont cultivé comme la portion la plus chere de leur patrimoine, & se sont estimés heureux d'avoir cet engagement de plus à remplir avec eux-mêmes & avec la société.

L'aîné de tous fut l'académicien que nous avons perdu. Sa passion pour les li-

vres s'annonça dès l'âge le plus tendre. A ſix ans il avoit copié de ſa main une grande partie du Télémaque de Mr. de Cambrai. Avec de pareilles diſpoſitions, il méritoit de trouver un Mentor, & il le trouva dans la perſonne de Mr. Rollin Il fut un des premiers éleves de cet homme reſpectable, qui voué par état, par principe, & par ſentiment, à l'inſtruction de la jeuneſſe, ennobliſſoit par l'élévation de ſes vûes, un emploi déjà ſi noble, & jouiſſoit dès-lors de cette eſtime générale qu'ils s'eſt depuis aſſurée par des écrits qui reſpirent l'amour de la patrie & de l'humanité. Cet hommage de ma reconnoiſſance eſt inutile à ſa mémoire; mais il n'eſt pas étranger dans l'éloge de Mr. Secouſſe. Mr. Rollin ſe faiſoit honneur de le citer au nombre des gens de lettres citoyens, que ſon école a produits; & de ſon côté Mr. Secouſſe ſe félicita toujours de l'avoir eu pour maître.

Ses études eurent le ſuccès qu'un eſprit ſérieux, juſte, & pénétrant devoit retirer d'une application méthodique & continuelle. Les heures deſtinées au travail ne lui ſuffiſoient pas; il prenoit ſur le temps du ſommeil. En vain eſſayoit-on de réprimer cette intempérance ſi louable & ſi peu

commune : ſon ardeur excitée par les obſtacles éludoit les défenſes & ſavoit le ſouſtraire aux regards les plus attentifs. Les paſſions ſont fécondes en reſſources, & ſur-tout indociles. Mr. Secouſſe étoit entraîné par la ſienne avec une impétuoſité opiniâtre, qui avoit en partie ſon principe dans la fermeté de ſon caractere, plus vrai que ſouple, capable de céder par raiſon ou de ſe plier par égard, mais inflexible à tout autre motif, ſinguliérement jaloux de l'indépendance, & ne réſiſtant jamais aux impreſſions de ſon naturel, que lorſqu'elles lui ſembloient combattues par le devoir. Heureuſement la voix du devoir & celle de la nature s'accordoient en lui : ſes inclinations étoient droites, ſes vues ſaines, ſes deſirs ſages, ſes goûts ſolides ; & cette rigidité de caractere, qui jointe à des défauts, en eut fait des vices, s'alliant à des qualités eſtimables, ſervit à les fortifier. L'étendue des connoiſſances & l'habitude de réfléchir ſuffiſent à l'homme de lettres pour former de grands projets ; mais il ne les exécuteroit point ſans cette conſtance d'eſprit qui peut, à la fois, tendre d'un pas toujours égal vers un but éloigné, & ſe ſoutenir contre l'ennui des détails par

déroger à la nobleſſe de leur profeſſion? Mr. Secouſſe le penſoit ; & il entreprit de le démontrer, avec cette chaleur qu'inſpire la perſuaſion qui naît du ſentiment. Les juges ne furent pas de ſon avis : cependant on ne le ſoupçonna ni de ſingularité, ni d'orgueil, pour l'avoir ſoutenu ; parce qu'il le ſoutint de maniere à prouver que dans la pratique il s'en ſeroit fait une loi, s'il avoit continué de ſuivre le barreau, qu'il quitta quelque temps après, à la mort de ſon pere.

Cette perte lui fut d'autant plus ſenſible, qu'elle étoit prématurée. Devenu libre, mais affligé ſincérement de l'être à ce prix, *il ferma ſon digeſte*, ce ſont ſes propres termes, & ſe donna ſans délai, comme ſans réſerve, à la littérature, avec laquelle il n'avoit pû juſqu'alors entretenir qu'un commerce clandeſtin.

Malgré les travaux immenſes des ſainte Marthe, des Ducange, des Valois, des Ducheſne, des Mabillon, & de quelques autres ſavans, le jour commençoit à peine à ſe répandre ſur les antiquités françoiſes. C'étoit un vaſte pays, que des routes frayées de toutes parts rendoient acceſſible, mais dont l'intérieur encore mal connu offroit une ample matiere aux nouvelles décou-

découvertes. Mr. Secousse se proposa d'y pénétrer, sur les traces de ces grands hommes, & de mériter, comme eux, la reconnoissance de la nation & l'estime de la postérité. Animé par leur exemple, il sembloit avoir hérité de leur zele pour l'honneur de sa patrie ; & ce ressort qui n'agit avec force que sur les ames peu touchées de l'intérêt personnel, fut le mobile de toutes ses entreprises littéraires.

Mais on ne peut savoir bien notre histoire, si l'on n'est initié dans celle des peuples & des temps plus anciens. Indépendamment de l'attrait qui fixe ou ramene presque toujours nos regards sur deux nations celebres, à l'une desquelles nous devons la connoissance des arts, & dont l'autre a joué long temps le premier rôle dans l'univers, un François ne se trouve point étranger au milieu des Grecs & des Romains. Les mœurs de la Grece, dans ces siecles grossiers, qu'on nomme héroïques parce qu'ils ont eu pour peintre le plus grand des poëtes, lui offrent une image fidéle des mœurs de ses aïeux. A l'égard des Romains, il voit en eux un peuple vaincu par ses ancêtres ; mais dont ses ancêtres ont adopté la langue en

l'assujetissant à leur grammaire, & les loix en les subordonnant à leurs coutumes, que ce mélange a civilisées insensiblement.

Ces réflexions déterminerent Mr. Secousse à commencer son cours d'études par la lecture des auteurs de l'antiquité, qu'il étudia dans leur propre langue; non pour en prendre cette idée légere & souvent fausse que donne un coup d'œil superficiel; mais pour s'instruire avec eux, & former de l'assemblage des faits épars dans leurs écrits, le fondement d'un système raisonnable sur l'histoire des temps postérieurs.

Ses remarques critiques sur quelques-unes des vies de Plutarque peuvent faire juger de sa méthode. Il a choisi celles de plusieurs illustres Romains, dont les vertus, les vices, ou la fortune ont puissamment influé sur le sort de la république, & par conséquent sur le destin du monde attaché pour lors à celui de Rome. Ce sont entre autres Pompée, Ciceron, César, Caton d'Utique, Brutus & Marc-Antoine. Mr. Secousse en rendant justice à Plutarque, qu'il considere moins comme historien que comme peintre, n'exige pas de lui l'exactitude superstitieuse des détails;

mais il essaie de la rétablir dans ses récits, en les comparant aux témoignages des autres écrivains. Ses raisonnemens où brille une sagacité toujours impartiale, amenent des conclusions justes & précises. Cette suite d'observations est insérée dans le cinquieme & le septieme volume des mémoires de l'académie, où Mr. Secousse entra vers la fin de 1722. & ce sont les premiers morceaux qu'il nous ait communiqués, avec sa dissertation *sur la conquête de la Perse par Alexandre*, lûe dans notre assemblée publique du 6. Avril 1723.

Ce mémoire, qu'on doit regarder comme le commentaire d'une réflexion de Mr. Bossuet, est l'apologie du héros de la Macédoine contre les imputations de quelques modernes. L'auteur y prouve que l'expédition d'Alexandre étoit légitime, prudente, nécessaire, fondée sur la certitude presque infaillible du succès; & les raisons qu'il allegue sont d'un écrivain judicieux, qui connoissoit les intérêts, la politique, & les forces des deux puissances rivales, & qui avoit considéré dans le vrai point de vûe le tableau général de la Grece & de l'Asie.

Celui de l'état des Gaules sous la do-

mination des premiers César n'étoit pas moins présent à ses yeux. On peut en juger par l'*histoire de Julius Sabinus* & d'*Epponina*, qu'il nous lut en 1725. ouvrage intéressant & bien écrit. Le style y répond au sujet, dont le mérite est de joindre la vérité historique à la singularité romanesque.

Nous insistons sur ces premiers fruits des études de Mr. Secousse, parce qu'ils ont l'antiquité pour objet, & qu'éclipsés en quelque sorte par les suivans, ils n'entrent presque pour rien dans ce qui fait sa réputation. Après avoir suivi le cours de l'histoire universelle, depuis l'origine du monde jusqu'au temps où la monarchie françoise se forma des débris de l'empire romain, il partit de-là pour s'engager dans l'histoire particuliere de sa nation, en renonçant à tout le reste; & son nom ne paroît plus dans nos volumes qu'à la tête de dissertations relatives à la France. Tels sont, entre autres, ses mémoires sur *Paul de Foix, archevêque de Toulouse*; ses recherches sur l'*union de la Champagne à la couronne*; & *son apologie de Charles V. contre les reproches faits à ce prince par les écrivains Anglois, au sujet de la confiscation de la Guyenne*. Ce morceau, qui roule sur

un des points les plus importans de notre histoire, est un monument du zele de Mr. Secousse pour la gloire de son pays, & pour celle d'un souverain dont le regne, consacré par l'admiration des sages, offre aux rois le modele d'une politique noble & soumise aux regles austeres de la bonne foi. On reconnoît dans cet écrit un François, un savant, un jurisconsulte. Son systême, appuyé sur les principes fondamentaux du droit public, sur nos loix nationales, & sur des pieces imprimées dans le recueil même de Rymer, s'est trouvé depuis confirmé par des manuscrits contemporains que Mr. l'abbé Sallier nous fit connoître quelque temps après, & par les recherches de Mr. Bonamy sur le traité de Bretigni.

Cette justification du procédé de la France à l'égard de l'Angleterre, fut lûe par Mr. Secousse en 1743. elle avoit été précédée de sept mémoires, *sur les troubles qui s'éleverent dans le royaume, & sur-tout à Paris, après la bataille de Poitiers*: mémoires vraiment critiques, & remplis de faits anecdotes, puisés avec choix dans des sources obscures, discutés avec soin, & rassemblés avec méthode quoique sans art. Le seul art que connut Mr. Secous-

ſe, & qu'il ait voulu pratiquer en traitant l'hiſtoire, étoit celui d'analyſer les circonſtances d'un événement, de combiner les textes, & de les apprécier avec une ſcrupuleuſe fidélité. C'eſt la maniere de Mr. de Tillemont : il l'avoit priſe pour modele, par des motifs dont il a rendu compte dans un diſcours qui ſert d'introduction à ſes mémoires. Le mérite de cette méthode eſt de n'égarer jamais l'eſprit. Il eſt vrai qu'elle le fatigue en le menant par des chemins rudes & tortueux, dans leſquels il eſt obligé de diſputer le terrein pas à pas. Mais rien ne rebutoit la conſtance de Mr. Secouſſe, ou plutôt il n'avoit pas beſoin de conſtance, parce que tout intéreſſe dans l'objet aimé, & qu'il aimoit paſſionnément l'hiſtoire de ſa nation. Par une ſuite de ſon enthouſiaſme, il ſuppoſoit à ſes lecteurs les ſentimens dont il étoit animé : du moins les croyoit-il aſſez équitables, pour l'approuver par réflexion ; & nous remarquerons, comme un trait qui le caractériſe, que, moins attaché à ſes opinions qu'à ſes goûts, il ſouffroit volontiers la diſpute, lorſqu'elle pouvoit conduire à la ſolution d'une difficulté hiſtorique ; mais qu'il auroit ſouffert impatiemment qu'un François

n'eût pas fait presque autant de cas que lui-même, de toutes les sortes de recherches qui peuvent jeter quelque lumiere sur les plus petites branches de l'histoire de France. Aussi n'a-t-il négligé ni détails, ni discussions dans les mémoires dont nous parlons ici. L'étendue prodigieuse qu'il leur a donnée ne nous a pas permis de les insérer dans les recueils de l'académie : ils paroîtront séparément en trois volumes in 4°. avec les pieces justificatives. Mais notre XVIe. volume en contient un extrait curieux, fait par Mr. de Foncemagne, qui a sû renfermer en un petit nombre de pages le précis de tant de recherches, & présenter dans un raccourci, où chaque partie conserve sa juste proportion, le tableau non moins intéressant que vrai, des malheurs qui affligerent alors le royaume.

Ce siecle, quoique barbare, l'étoit moins que les précédens. Les esprits commençoient à s'éclairer, & les mœurs à s'adoucir. L'héroïsme s'humanisoit ; l'autorité royale rentroit dans ses droits. Un nouveau systeme de jurisprudence & de gouvernement s'établissoit sur les ruines de cette constitution informe & vicieuse, dont l'effet nécessaire étoit ou de

détruire le corps même de l'état, par le choc violent de tous ſes membres, ou d'en miner les forces par une langueur insenſible. Ainſi l'on doit conſidérer cette époque comme celle d'un changement heureux dans les idées, dans les loix, dans les uſages de la nation. En terminant le premier âge de notre monarchie, elle a préparé le ſecond : elle en eſt le centre ; & comme elle tient également aux deux grandes parties de notre hiſtoire, pour les connoître il faut l'avoir étudiée. C'eſt auſſi le point que Mr. Secouſſe avoit choiſi pour juger de l'enſemble, & pour mieux ſentir le rapport des détails. Mais outre ce motif général, une raiſon perſonnelle le déterminoit encore à des recherches approfondies ſur ce ſiecle important.

C'eſt le grand ouvrage qu'il fut chargé de continuer en 1728. après la mort de Mr. de Laurieres, & qui n'a ceſſé de l'occuper juſqu'à la fin de ſa vie : je parle du *Recueil des ordonnances de nos rois de la troiſieme race* : collection immenſe, dont le IXe. volume *in-folio* eſt à la veille de paroître, & dont le plan achevera de donner une idée de ce que la littérature françoiſe doit à Mr. Secouſſe.

D'habiles jurisconsultes avoient senti depuis long-temps la nécessité de réunir les reglemens divers, émanés du trône, & d'en faire un code national. Plusieurs s'y sont attachés successivement : mais le défaut des secours nécessaires, & l'opposition des routes suivies par les différens auteurs, rendoient presqu'impossible la concordance de leurs ouvrages ; & le fruit de ces laborieuses comparaisons de recueils mal digérés, ne payoit pas les efforts qu'elles coûtoient. Malgré tant de travaux, la France, si féconde en loix sages, en ignoroit la plus grande partie : les monumens respectables de la prudence & de la justice de nos souverains périssoient dans les ténebres où le temps les avoit ensévelis ; & les savans réduits à les regretter sans les avoir connus, ne pouvoient rien par eux-mêmes en faveur de ces débris précieux. Le succès d'une telle entreprise exigeoit le concours de l'autorité souveraine.

Louis le Grand sentit toute l'utilité du travail & l'ordonna. Mr. le chancelier de Pontchartrain, chargé d'y présider, en confia l'exécution à trois hommes que lui indiquerent Mrs. Daguesseau. Ces associés, dont l'un étoit Mr. de Laurieres,

qui dans la ſuite reſta ſeul en poſſeſſion de l'ouvrage, prirent pour époque le regne de Hugues Capet, où commencent en effet une juriſprudence & des mœurs abſolument nouvelles. Tous les dépôts de la capitale & des provinces furent ouverts aux nouveaux rédacteurs employés, ſous les auſpices du ſouverain, par le chef de la juſtice. Une infinité de pieces inconnues juſqu'alors, ou dont on ne connoiſſoit que les titres, ſortirent de la poudre des greffes, & du ſecret des bibliotheques. A meſure que les découvertes ſe multiplioient, l'ordre dans lequel elles devoient ſe ranger devenoit de jour en jour plus difficile à fixer. On fut long-temps indécis entre divers plans dont chacun avoit ſes avantages : ces préparatifs conſommerent pluſieurs années; & ce ne fut qu'en 1706. qu'on ſe vit en état d'annoncer le projet, en publiant une table chronologique de tout ce qu'on avoit recueilli d'ordonnances, depuis l'avenement de Hugues Capet, en 987. juſqu'à l'année 1400.

Les malheurs des années ſuivantes arrêterent les progrès de l'ouvrage, & même le ſuſpendirent juſqu'à la mort de Louis XIV. mais on le reprit avec vigueur, au

commencement de ce regne, par ordre de Mr. Daguesseau devenu chancelier de France. Le premier volume parut en 1723. avec une préface où Mr. de Laurières établit les principes du droit françois, & traite quelques points qui appartiennent en même temps à la jurisprudence & à l'histoire, tels que les amortissemens, les francs-fiefs, les guerres privées, les duels ou gages de bataille.

Ce premier volume fut reçû du public avec un applaudissement général; & l'auteur soutenu par le succès, contre l'âge & les infirmités, avoit presque fini le second, lorsqu'il mourut en 1728. laissant un modele qu'il n'étoit pas facile d'égaler. Sa réputation & l'importance de l'ouvrage demandoient un continuateur capable de sentir tout l'honneur & toute l'étendue d'un pareil engagement. Le public & Mr. le chancelier nommerent Mr. Secousse : il n'avoit ni recherché ni même desiré cet emploi; mais il s'en chargea comme un citoyen qui croit se devoir à sa patrie. La défiance de nous-même, quand elle n'est pas outrée, bien loin de nuire à nos progrès, les favorise; parce qu'au lieu de nous abattre, elle nous porte à des efforts courageux & soutenus.

Mr. *Secousse* en a donné la preuve dans le cours de son travail, qu'il a poussé jusqu'au commencement du XVe. siecle. A la tête des volumes qu'il a publiés, sont des préfaces plus ou moins longues, dans lesquelles il continue d'examiner les mêmes objets que son prédécesseur, & passe ensuite à de nouvelles questions. L'article de l'arriere-ban & celui des monnoies sont approfondis dans la préface du troisieme volume, qui renferme aussi des recherches curieuses sur les états généraux & particuliers tenus en France sous le regne du roi Jean. Un mémoire historique sur les trois premieres années de Charles VI. accompagne celle du sixieme tome. Les ordonnances contenues dans chaque volume sont éclaircies par des notes, & suivies de quatre tables, dont la plus importante est une table des matieres, si exacte & si détaillée qu'on peut la regarder comme un précis de l'ouvrage. Le texte entier s'y retrouve analysé dans toutes ses parties, & refondu pour ainsi dire par de savantes combinaisons. Des tables ainsi construites sont essentielles dans les collections de cette nature. Celles de Mr. Secousse passent pour des chefs-d'œuvre. Pour peu qu'on

les

les examine, on sentira que la patience & le temps ne suffisoient pas pour porter à ce degré de perfection un travail difficile & fastidieux, qu'il avoit eu le courage de s'imposer, sans avoir de modele, & presque convaincu que le mérite en seroit à peine deviné. En donner une idée, c'est louer à la fois son zele & son talent; & nous le devions d'autant plus que nos éloges semblent moins faits pour célébrer des productions brillantes & qui s'annoncent d'elles-mêmes, que pour annoncer des ouvrages utiles, mais peu répandus, & dont l'existence ou du moins la valeur peut être inconnue, même à des gens de lettres.

Aussi ne nous abstiendrons-nous d'un plus long détail sur cet article, que pour ne pas entreprendre sur les droits de Mr. de Villevault chargé de la continuation du recueil des ordonnances, & qui rendra sans doute à la mémoire de son prédécesseur, le même hommage que celui-ci rendit à Mr. de Laurieres, en lui succédant. L'éloge historique que Mr. Secousse a composé de ce profond jurisconsulte, est à la tête du second volume. Nous croyons louer assez cet éloge & n'en pas trop louer l'auteur, en disant qu'il

mérite d'en avoir un pareil. C'est le portrait d'un grand homme fait par un grand peintre, qui s'est peint lui-même, sans y penser, dans les principaux traits du caractere qu'il représente. En parlant des connoissances de Mr. de Laurieres, de son ardeur pour le travail, de sa probité rigide, mais sociable, de la noblesse de ses sentimens, de sa passion pour le bien public, Mr. *S*ecousse donnoit des éloges vrais, & dont ses lecteurs lui doivent l'application. L'un & l'autre n'ont connu de plaisir que l'étude, de bonheur que l'avantage d'être utiles. Actifs & patiens, laborieux & desintéressés, ils ont partagé leur vie entre la lecture & la composition. Ils donnoient leur temps au travail, & leur loisir à leurs amis.

Mr. Secousse ne se refusa jamais aux siens, & en général à ceux d'entre les gens de lettres qui jugeant de ses lumieres par ses écrits, & de son crédit par sa réputation, venoient lui demander ses conseils ou ses livres, ou même exiger de lui des démarches en leur faveur. C'étoit l'obliger, que de lui offrir des occasions de rendre service : il les saisissoit avec un empressement dont il n'eût pas été capable pour lui-même ; & ce

n'étoit qu'après avoir réussi, ou du moins après s'être assuré de l'impossibilité du succès, qu'il reprenoit le cours de son travail.

Ces distractions passageres ne retardoient pas sensiblement sa marche, parce qu'elle étoit uniforme & réguliere. La solidité de son caractere, la force de son ame, le systeme vraiment philosophique de sa vie le préservoient du malheur de perdre son temps par négligence, ou de l'employer mal par inquiétude d'esprit, ou de le laisser involontairement consumer par des goûts frivoles & par des desirs aussi vains que les regrets qui leur succedent. Jamais il ne perdit de vûe son objet essentiel; lors même que, pour se délasser, il changeoit de travail, ou plutôt qu'il ajoûtoit à son travail ordinaire quelque entreprise moins considérable, & de son choix.

C'est à ces momens ménagés avec économie, que le public doit la nouvelle édition des *Mémoires de Condé*, qu'il fit paroître en 1743. recueil important, où l'on trouve ce qui s'est passé de plus mémorable sous François II. & sous une partie du regne de Charles IX. Les deux premieres éditions données en 1565. &

1566. devenues fort rares, étoient par cette raiſon fort recherchées, malgré l'inexactitude & la partialité qu'on y remarque. Ces défauts ſont corrigés dans la collection de Mr. Secouſſe, beaucoup plus complete que les précédentes, enrichie de nottes hiſtoriques, de tables raiſonnées, & d'un grand nombre de morceaux qui n'avoient point encore vû le jour. Les lettres originales de Charles IX. d'Henri III. & de Catherine de Médicis, celles du prince de Condé, du chancelier de l'Hopital, du duc de Guiſe, & du connétable de Montmorenci, les dépêches de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, les regiſtres du parlement, les manuſcrits de Béthune, de Brienne, & de Dupui, ſont les principales ſources où le nouvel éditeur a puiſé. Ces trois grands recueils, ſur-tout le dernier que la bibliotheque du roi vient d'acquerir, ſont des mines abondantes, mais peu connues. Pour les fouiller avec ſuccès, il faut du ſavoir, de la critique, & du courage; qualités qu'il eſt rare de poſſéder à un certain degré, même ſéparément, & plus rare encore de réunir.

Mr. Secouſſe les réuniſſoit; & s'il eût vécu plus long-temps, il en auroit laiſſé

une preuve de plus, par un ouvrage utile & singulier qu'il dirigeoit sous les auspices de Mr. de Machault & sur un plan agréé par ce ministre, alors contrôleur général des finances. Il nous reste à dire un mot de l'objet de ce travail, en annonçant qu'il n'est pas fini, mais que Mr. de Ste. Palaye s'est chargé de le continuer.

Le nombre des pieces imprimées sur les différens points de notre histoire est immense : mais elles ne sont pas corps ; & la plupart, comme égarées dans des ouvrages où rien n'avertit de les chercher, demeurent inconnues, inutiles par conséquent, & dans le cas d'être redonnées plusieurs fois sans nécessité. Pour remédier à ces inconvéniens en faveur de ceux qui veulent approfondir notre histoire, & leur faciliter la connoissance de tout ce qui concerne la forme de l'état, le droit national, le domaine de la couronne, les priviléges des provinces, des villes, des églises, ceux des corps & des particuliers, Mr. Secousse avoit entrepris une table chronologique des pieces déjà publiées, c'est-dire des diplomes, des chartes, des traités, de tous les actes en un mot & de tous les titres originaux, de quelque nature qu'ils fussent. A cette

premiere table, dont l'inſpection ſeule auroit guidé l'hiſtorien & le juriſconſulte dans leurs recherches, il devoit joindre des tables géographiques & des tables de matieres, dreſſées ſur le même plan que celles du recueil des ordonnances.

Cette opération que Mr. Secouſſe a pouſſée juſqu'aux deux tiers, exigeoit le dépouillement de preſque tous les livres de ſa bibliotheque qui renferme plus de douze mille volumes, la plupart ſur l'hiſtoire de France. C'eſt la collection la plus riche en ce genre que jamais particulier ait formée. Elle embraſſe toutes les branches de ce grand tout hiſtorique, à l'étude duquel il s'étoit dévoué. Le catalogue qu'on doit en publier inceſſamment, nous diſpenſe d'en parler plus en détail.

Tout ſembloit concourir au bonheur de Mr. Secouſſe; des travaux aſſortis à ſon goût, une bibliotheque nombreuſe, fruit de quarante ans de recherches & de ſoins, une fortune honnête & qui ſuffiſoit à la modération de ſes deſirs, la confiance des magiſtrats, l'eſtime des gens de lettres, l'amour des ſiens, le plaiſir ſi rare d'avoir des amis, & la ſatisfaction plus rare encore de trouver un ami dans ſoi-même. Il



MÉMOIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE

Sur les principales circonstances de la vie de ROGER DE ST. LARY DE BELLEGARDE, *maréchal de France :*

Et principalement sur l'entreprise qu'il forma pour se rendre indépendant de l'autorité royale dans le marquisat de Saluces, & sur les suites qu'eut sa révolte après sa mort.

PREMIERE PARTIE.



LE marquisat de Saluces, dont une ville qui porte le même nom, est la capitale, se trouve situé dans l'Italie, au pied des Alpes. Il confine au Dauphiné

vers le Nord, & il est entouré de tous les autres côtés par le Piémont.

Les anciens marquis de Saluces possédoient encore les villes de Carmagnole & de Cental, desquelles j'aurai souvent occasion de parler ; elles ne faisoient point partie de leur marquisat. Elles sont situées dans le Piémont proprement dit : Carmagnole est à trois lieues de Turin : Cental en est plus éloigné.

Il est certain que le marquisat de Saluces relevoit anciennement du Dauphiné, & que les prétentions de l'empire & des ducs de Savoie sur la suzeraineté de cet état, n'avoient aucun fondement.

Lettre du card. d'Ossat t. 3. p. 519. Hist. de de Thou, traduct. fr. t. 10. p. 403. & 411.

La maison des marquis de Saluces ayant été éteinte, (a)

(a) Voyez sur l'extinction de cette maison, & sur la réunion du marquisat

le marquisat fut réuni au Dauphiné qui en étoit le fief dominant. Depuis cette réunion, les ducs de Savoie qui voyoient avec inquiétude les rois de France en possession d'un état qui étendoit leurs frontieres jusques dans le centre du Piémont, & dont une annexe touchoit presque aux portes de Turin, ont toujours eu pour un des principaux objets de leur politique, le dessein de devenir souverains du marquisat de Saluces; & ils y ont enfin réussi. En 1588. Charles Emmanuel profitant des troubles que la ligue avoit excités en France, s'en empara. Henri IV. ayant conclu la paix à Vervins avec l'Espagne, le reclama; & après une guerre & de longues négociations, il le céda en toute sou-

de Saluces à la couronne de France, *les Généalogies historiques des rois, empereurs, &c.* par Chazot, t. 2. p. 172. & suiv.

veraineté à ce duc, qui lui donna en échange la Bresse, le Bugey, Gex, & Valromey. Cet échange a-t-il été utile ou désavantageux à la France? C'est un problême de politique qu'il seroit bien difficile de résoudre.

Quoiqu'il en soit, vers le commencement du regne d'Henri III. Philibert, duc de Savoie, & pere de Charles Emmanuel, étoit déjà parvenu à soustraire en quelque sorte le marquisat de Saluces, de l'obéissance du roi: de concert avec Philippe II. roi d'Espagne, il engagea par des pratiques sourdes & des intrigues secrettes, le maréchal de Bellegarde qui en avoit été gouverneur, à s'en emparer, & à s'y maintenir contre les ordres de son souverain; & cette revolte eut encore des suites après la mort de ce ma-

réchal. C'eſt cet événement qui ſera le principal ſujet de ce mémoire.

Mr. de Thou en a rendu compte dans ſon hiſtoire, d'où Mezeray & le P. Daniel ont tiré ce qu'ils en ont dit. Ils auroient pu enrichir leur narration par pluſieurs faits échappés à Mr. de Thou, s'ils avoient conſulté un autre ouvrage imprimé il y a plus de ſix vingt ans, qu'ils ont négligé, & que peut-être ils n'ont pas connu. Il eſt intitulé : *Diſcours de la vie & faits héroïques de Mr. de la Valette, amiral de France, &c.* par Mauroy.

Imprin Metz e 1724.in

En qualité de ſecretaire, Mauroy avoit ſuivi la Valette dans le marquiſat de Saluces, dont le gouvernement lui fut donné après la mort du maréchal de Bellegarde. Mauroy fut à portée de s'inſtruire par lui-même & ſur les lieux, de tout ce qui

concernoit la révolte de ce maréchal : il lui paſſa par les mains des lettres ſecrettes qui découvroient les intelligences qu'il entretenoit avec le duc de Savoie ; & après la mort de Bellegarde, il fut employé dans les négociations qui ſe firent pour appaiſer les troubles du marquiſat de Saluces. Cet auteur
Pag. 1. dit dans ſa préface, qu'il a écrit la vie de l'amiral de la Valette, pour ſervir de mémoire à ceux qui voudront écrire une hiſtoire univerſelle des affaires de la France. Juſqu'à préſent, on a fait peu d'uſage de ces mémoires, du moins par rapport aux affaires du marquiſat de Saluces ; & de pluſieurs auteurs qui en auroient pu tirer d'utiles éclairciſſemens, je n'en connois qu'un qui s'en ſoit ſervi. C'eſt Videl, qui dans la vie du connétable de Lesdiguieres, a co-

pié presque mot pour mot plusieurs pages de l'ouvrage de Mauroy, sans le citer.

Pour sauver en quelque sorte de l'oubli, des faits qui méritent d'être connus, je vais tâcher de mettre en œuvre quelques-uns des matériaux que Mauroy a rassemblés dans son ouvrage; & je m'en servirai par rapport à la révolution arrivée dans le marquisat de Saluces, au commencement du regne d'Henri III. pour suppléer à ce qui manque à la narration de Mr. de Thou, & pour rectifier quelques fautes qui lui sont échappées.

Je ferai précéder ce que j'ai à dire de ces mouvemens excités dans le marquisat de Saluces, par le recit des faits antérieurs de la vie du maréchal de Bellegarde qui en fut l'auteur. Brantome lui a donné place en-

[illegible] à [illegible]ir de ce ma-
nuscrit, il en passa par les mains des autres écrivains qui découvrirent les intelligences qu'il entretenoit avec le duc de Savoie; & après la mort de Bellegarde, il fut employé dans les négociations qui se firent pour terminer les troubles du marquisat de Saluces. Cet auteur [illegible] dans sa préface, qu'il a écrit la vie de l'amiral de la Valette, pour servir de mémoire à ceux qui voudront écrire une histoire universelle des affaires de la France. Jusqu'à présent, on a fait peu d'usage de ces mémoires, au moins par rapport aux affaires du marquisat de Saluces; & de plusieurs auteurs qui en auroient pu tirer d'utiles éclaircissemens, je n'en connois qu'un qui s'en soit servi. C'est Videl, qui dans la vie du connétable de Lesdiguieres, a co-

pié presque mot pour mot plusieurs pages de l'ouvrage de Mauroy, sans le citer.

Pour sauver en quelque sorte de l'oubli, des faits qui méritent d'être connus, je vais tâcher de mettre en œuvre quelques-uns des matériaux que Mauroy a rassemblés dans son ouvrage; & je m'en servirai par rapport à la révolution arrivée dans le marquisat de Saluces, au commencement du regne d'Henri III. pour suppléer à ce qui manque à la narration de Mr. de Thou, & pour rectifier quelques fautes qui lui sont échappées.

Je ferai précéder ce que j'ai à dire de ces mouvemens excités dans le marquisat de Saluces, par le recit des faits antérieurs de la vie du maréchal de Bellegarde qui en fut l'auteur. Brantome lui a donné place en-

tre les capitaines François sur lesquels il a donné des mémoires. Je serai plus d'une fois dans le cas de relever ses inexactitudes ; & j'ajouterai à ce qu'il a dit de ce maréchal, quelques faits que j'ai recueillis dans différens auteurs.

Voy. l'hist. généal. de la mais. de France, t. 4. p. 303. & suiv.

Roger de St. Lary, seigneur de Bellegarde, fils de Pierre ou Peroton de St. Lary, baron de Bellegarde, & de Marguerite d'Orbessan, étoit d'une maison connue dès le commencement du XIII. siecle. Je trouve dans un auteur, que la terre de St. Lary, située dans le comté de Comminges, a donné le nom à cette maison; mais le Laboureur qui étoit très-profond dans la connoissance des généalogies des familles de la France, a écrit que la maison de St. Lary rapportoit son origine aux anciens seigneurs du lieu de St. Hi-

Ibid.

Mém. de Castelnau, t. 2. p. 715.

laire en Languedoc, dit par corruption St. Lary, dont elle portoit le nom.

On ignore en quelle année nâquit Roger de Bellegarde. Quoiqu'il fut l'aîné de sa maison, il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, & il fut même pourvu d'un bénéfice.

Brantome dit *qu'il fut long-temps appellé le prévôt d'Ours.* *Je ne sçais*, ajoute-t-il, *où est située cette dignité, si ce n'est en son pays :* mais il y a apparence qu'il a défiguré le nom de cette prévôté, & qu'il faut corriger Oulx, dans le diocese d'Embrun (*a*).

Edit. 1740. *p.* 109 *t.* 9. *p.*

(*a*) Les auteurs qui ont travaillé à *l'Hist. généal. de la maison de France*, & qui paroissent avoir suivi Brantome dans une partie de ce qu'ils rapportent du maréchal de Bellegarde, disent cependant qu'il avoit été prévôt d'Oulx ; [t. 4. p. 306.] & voici ce que l'on trouve dans le Diction. universel de la France. *Oulx dans le Dauphiné, diocese d'Em-*

Lorsqu'il étudioit en Avigno continue Brantome, *il lui a vint, comme est la coutume d escoliers ribleurs & débauché. de ribler & battre le pavé, te lement qu'il fit un meurtre d'u autre escolier; & pour ce, l convint de vuider la ville & s'e aller en Corsegue trouver M de Thermes son oncle, qui éto alors lieutenant du roi; & la sant sa robe, il prit les arm par lesquelles se fit fort paro tre en un rien; car il étoit trè beau & très-vaillant, & de fo belle façon & haute taille, avoit force sçavoir.* Il y a moins une faute dans ce pa sage de Brantome. De Te mes étoit grand'oncle, & no pas oncle de Bellegarde. Je re

Ibid. page 263.

brun ...... Il y a dans ce lieu une pr vôté, qui est à présent un bénéfice en co mande de quatre mille livres de reven mais qui étoit autrefois la premiere dign d'archiprêtré régulier du même lieu.

voie la discussion de ce fait à une note (*a*).

Ce fut en 1553. que le maréchal de Termes alla commander en Corse, & il y étoit encore en 1555. Il alla ensuite commander en Italie, d'où il fut rappellé à la cour en 1557.

Hist. du P. Daniel, ed. de 1729. t. 8., p. 88.
Hist. de de Thou, traduct. fr. t. 2. p. 568.

Bellegarde se *faschant en Corse, & n'y ayant guerres rien gagné plus que faire*, dit Brantome, c'est-à-dire, apparemment n'y ayant gagné que de la peine, & ne s'étant point avancé dans les grades militaires; *& son oncle ayant quitté la Corse, il tira en Piémont, où il commanda une compagnie de*

Mém. de Boyvin du Villars, Lyon 1610. in-8°. *p.* 627.
Hist. du P. Daniel, t. 8. *p.* 202.

(*a*) Paul de la Barthe, nommé le maréchal de Termes, avoit une sœur nommée Mathilde, qui épousa le seigneur d'Orbessan: *Hist. généal. de la maison de France, t. 7. p.* 216 *B.* De ce mariage nâquit une fille, qui fut mariée à Pierre ou Perroton de St. Lary, baron de Bellegarde, & qui fut mere du maréchal de Bellegarde. *Ibid. t.* 4, *p.* 305. C.

chevaux-legers. Il se porta très-vaillamment & dignement en cette charge, & parloit-t-on fort du capitaine Bellegarde.

Brantome se trompe encore ici. Bellegarde ne resta pas dans la Corse aussi long-temps que de Termes. Il ne put y arriver que vers la fin de 1553. & en 1554. il servoit dans le Piémont. Je puise la preuve de cette derniere date, dans les mémoires
Page 473. de Boyvin du Villars, qui sous cette année, rapporte un combat singulier qui se donna auprès de Casal, entre Bellegarde & un officier de l'empereur.

Bellegarde qui étoit à Casal, dit cet auteur, ayant appris que Guido de Piovena, capitaine de cent chevaux-legers de l'empereur, avoit dit qu'il romproit volontiers une lance contre lui, parce qu'il avoit la réputation d'être un fort brave

cavalier, envoya un trompette pour lui déclarer qu'il acceptoit le défi ſeul à ſeul, ou avec trois ou quatre autres. Piovena répondit qu'il n'avoit parlé de ce combat que par *jeu*, & refuſa de l'accepter : mais enfin ſommé de ſa parole, il l'accepta, laiſſant à Bellegarde le choix du lieu & des armes. Le lendemain Bellegarde étant ſorti de Caſal avec une groſſe troupe, pour aller reconnoître entre cette ville & Trafinète occupée par les Impériaux, un lieu commode pour donner ce coup de lance, rencontra les ennemis qui dans le même deſſein, étoient ſortis de ce poſte : il les chargea ſi rudement, qu'il y en eut cinq ou ſix de tués, & autant qui furent faits priſonniers. Deux jours après, Bellegarde & Piovena *ſe trouverent ſur les rangs* avec chacun un parrain, *& la*

compagnie du maréchal de Termes qu'il commandoit dans la ville de Toulouſe, pour prêter main forte aux catholiques contre leſquels les huguenots avoient excité une ſédition.

Roger de Bellegarde ſervit dans l'armée de Charles IX. qui vers le mois d'Août 1562. aſſiégea & prit Bourges, dont les huguenots s'étoient emparé. Il ſervit enſuite dans l'armée

Brantome, t. 11. p. 341.

legarde qu'il faut entendre le paſſage ſuivant des commentaires de Montluc (t. 2. p. m. 48.) *J'écrivis*, dit-il, *à Mr. de Bellegarde, lui mandant qu'il partiſt incontinent en poſte, & qu'il s'allaſt jetter dans Toulouſe, pour commander aux armes, faiſant aller après lui jour & nuict ſes armes & grands chevaux..... Mr. de Bellegarde y étoit arrivé deux heures après minuict.* Il n'eſt gueres vraiſemblable que Mr. de Montluc ait confié le commandement des troupes qu'il envoya au ſecours de Toulouſe, à un jeune homme qui n'étoit encore que lieutenant d'une compagnie de gendarmerie; & il eſt plus naturel de penſer, qu'il chargea de cette commiſſion importante Bellegarde le pere, vieil officier qui étoit

royale, qui vers le mois de Novembre de cette année prit Rouen que tenoient aussi les huguenots. François, duc de Guise, commandoit à ce siege; & Brantome nous a conservé la mémoire d'une mortification que ce duc y fit essuyer en public à Bellegarde, qui y fut très-sensible. Le duc de Guise le tenoit pour huguenot; & comme il savoit qu'en Piémont il avoit été *un bravache & un mangeur de ravelins*, il voulut

Ibid. p. 99.

alors retiré dans sa maison, peu éloignée de Toulouse. On verra plus bas qu'en 1569. Bellegarde pere étoit encore à la tête d'un corps de troupes qui faisoit la guerre aux huguenots.

Il paroît par plusieurs endroits des commentaires de Montluc, que la compagnie du maréchal de Termes servit dans le Languedoc & dans la Guienne pendant toute la premiere guerre de religion, qui finit vers le commencement de 1562. & il rapporte plusieurs expéditions auxquelles elle eut part: mais il ne parle point de Bellegarde qui en étoit lieutenant.

l'éprouver sur ces deux points, & lui commanda d'aller reconnoître un *recoin* d'une tour, pour examiner s'il n'y avoit pas un faux flanc caché : & le voyant chercher un casque & une rondelle, *il lui presta le sien & la sienne.* Bellegarde ne put exécuter cette commission, sans s'exposer à de grands dangers ; & il reçut deux mousquetades dans sa rondelle qu'il avoit rejettée derriere son dos. Le duc de Guise, après que Bellegarde lui eut fait son rapport, lui dit qu'il n'en étoit pas content, & lui redemandant son casque & sa rondelle, il ajouta : il faut que j'y aille. Il y alla en effet, & étant revenu dans la tranchée, où Brantome & mille autres personnes étoient, il dit *qu'il étoit plus content qu'il ne l'avoit été, & qu'il avoit reconnu une chose dont il étoit en*

doute. Ce conte est très-véritable, ajoute Brantome en le finissant, *& ay veu ledit sieur de Bellegarde sur ses derniers jours ne le nyer point; mais que Mr. de Guise avoit fait ce trait, pour lui faire un affront; car mondit sieur de Guise ne l'ayma jamais guerres.*

En 1563. Bellegarde perdit le maréchal de Termes, son grand'oncle, qui mourut le six de Mai. Il ne laissa point d'enfans de Marguerite de Saluces-Cardé qui lui survécut. Le Laboureur a écrit que Bellegarde avoit été amoureux de la maréchale de Termes, du vivant de son mari. *Ce maréchal*, dit-il, *ayant épousé une fille de la maison de Saluces, fort belle & adroite, elle donna dans la vue au jeune Bellegarde son neveu; & elle ménagea si bien cette inclination, qu'elle l'épousa depuis par dispense.* Brantome dit aussi

Hist. généal. de la maison de Fr. t. 7. p. 216.

Mém. de Castelnau, t. 2. p. 716.

Tom. 9. p. 272. que Bellegarde avoit été long-temps fort amoureux de la maréchale de Termes sa tante, & qu'il l'épousa depuis avec dispense. *T. 7. p. 276.* Mr. de Thou en rapportant un fait arrivé sous l'année 1575. dit que c'étoit par le conseil & la protection du duc de Savoie, que Bellegarde par un exemple inoui, avoit quelque temps auparavant épousé la veuve du maréchal de Termes son oncle. Mais il est aisé de prouver, que ce mariage se fit peu de temps après la mort de ce maréchal; car puisque Bellegarde eut de son mariage un *Hist. généal. de la maison de Fr. t. 4. p. 306.* fils, qui en 1587. fut tué à la bataille de Coutras, âgé de 25. ans, il faut qu'il ait été marié en 1563. l'année même de la mort du maréchal de Termes. Sa passion ne lui permit pas même le temps d'attendre la dispense du pape; & ce ne fut

qu'après la célébration de son mariage, qu'il l'obtint par le credit du duc de Savoie. *Hist. Thou, p. 715*

Le mariage de Bellegarde ne fut pas heureux. *La passion que sa nouvelle épouse*, dit Mr. de Thou, *avoit allumée dans son cœur, s'éteignit dès qu'il s'en vit en possession. Il la méprisa aussi-tôt qu'elle fut devenue sa femme, & s'engagea dans un nouveau commerce qui ne lui fit pas plus d'honneur, comme nous le dirons dans la suite.* Brantome dit aussi que *sur la fin*, on disoit à la cour, que Bellegarde *ne traitoit pas trop bien sa femme, pour pratiquer le proverbe, amours & mariages qui se font par amourettes, finissent par noisettes.* *Ibid. 745.* *Tom. 272.*

La mort du maréchal de Termes dérangea les projets de fortune que Bellegarde avoit fondé sur le credit de son grand

oncle ; mais il trouva peu de temps après une autre protection qui lui fut très-avantageuſe. C'eſt Brantome qui nous l'apprend, & je demande la permiſſion de copier un long paſſage de cet auteur.

Ibid. p. 261. Après la mort du maréchal de Termes, dit-il, *ſa compagnie fut départie, la moitié à Mr. de Martigues, & l'autre à Mr. de Cars ; & Mr. de Bellegarde n'en eût rien ; en quoi on lui fit un très-grand tort, parce qu'il en étoit lieutenant ; & de droit de guerre en devoit avoir quelque choſe, comme le méritant très-bien ; & l'euſt très-bien conduite & fait très-bien combattre. Il ne laiſſa pourtant à faire la guerre d'alors à la cour, mais tout poſément.* [Elle ſe faiſoit contre les huguenots.] *La paix venuë, le ſeigneur du Perron, depuis comte de Retz,*

[& ensuite duc & pair & maréchal de France], *qui étoit le seul favori de Charles IX. le prit en amitié au voyage de Provence & d'Avignon*, [c'est le voyage qu'y fit Charles IX. vers la fin de 1564.] *le fit lieutenant de sa compagnie de gendarmes, dont aucuns s'étonnerent, comme ayant pris cette charge, l'ayant été d'un grand maréchal de France, & s'abaisser de l'être de ce capitaine nouveau venu, qui n'avoit jamais rien vu, ni fait, & avoit eu cette compagnie comme une vraie commanderie de grace; mais ledit Bellegarde s'accommoda lors à la faveur, & fit très-bien ses affaires; & pour l'amour de lui, il en eut de beaux dons du roy, entre autres une commanderie de l'ordre de Callatrava d'Espagne, qui est en Gascogne près de sa maison, & n'y en a aucune en*

France que celle-là, & vaut 1500. ducats de rente, & plus. Ce fut Charles IX. qui demanda pour lui cette commanderie à Philippe II. roi d'Espagne, qui étoit peu disposé à la lui accorder. Il lui écrivit très-vivement en faveur de Bellegarde, & il engagea Isabelle de France sa sœur, à lui accorder sa protection auprès du roi son mari: elle prit cette affaire fort à cœur, & elle obtint enfin ce qu'elle demandoit pour Bellegarde. Brantome qui étoit alors à la cour de Philippe II. dit qu'il a appris ce détail de la bouche même de cette reine. Ce fut donc en 1564. que Bellegarde fut pourvu de cette commanderie; car ce fut pendant cette année, que Branto-
Tom. 15. *p.* 61. me fit un voyage en Espagne.

Cette même année 1564. Bellegarde étant en Provence

à

à la suite de la cour, fut avec deux autres officiers, chargé de veiller à la sûreté de la personne du chancelier de l'Hôpital. La maniere dont Brantome rapporte ce fait, doit faire juger que les sentimens de Bellegarde par rapport à la religion, étoient fort suspects.

Le chancelier de l'Hôpital, *dit-il*, étant en Provence, crut avoir sujet de craindre quelque violence de la part de la populace, *& d'autres qui crioient fort contre lui*, qui lui imputoient quelques édits faits en faveur des huguenots, & qui le *menacoient*. Pour se mettre à couvert d'insulte, il demanda une garde au roi, qui lui donna *trois bons capitaines de la cour, qui ne bougeoient d'auprès de lui la plupart du temps : tous trois de diverses religions, dont la cour en rioit quelquefois*. L'un

Ibid. t. p. 78.

étoit Mr. Grillé qui étoit huguenot : le second étoit Mr. de *Muns qui étoit fort bon papiste ; & le troisieme étoit Mr. de Bellegarde qui tenoit le* medium ; *& disoit-t-on encore qu'il passoit plus avant : par ainsi la garde de mondit sieur de l'Hôpital étoit composée, & devoit être bien gardé, sans avoir peur de toutes les sortes de religion.*

Hist. de France par Belleforest. edition de 1579. t. 2. fol. 1650. v°. & 1651. rec°. & v°.

L'année suivante 1565. les Turcs ayant mis le siege devant Malthe, un grand nombre de seigneurs & de gentilshommes de tous les pays de la chrétienté, accoururent à sa défense : Brantome & Bellegarde furent de ce nombre ; mais lorsqu'ils arriverent à Malthe, le siege étoit levé.

Tom. 9. p. 266.

Brantome dit que Bellegarde fut fort *honoré & respecté* par le grand maître de Malthe, par le marquis de Pescai-

re, & par plusieurs autres seigneurs & officiers Italiens & Espagnols ; car, ajoute-t-il, *il étoit homme de très-bonne apparence & de très-beaux discours.* Bellegarde se distingua à Malthe par un talent, qui étoit alors fort estimé.

Il étoit un très-bon duelliste, dit Brantome, *& entendoit très-bien à desméler une querelle, ainsi qu'il fut appellé à quelqu'une, nous estant là, de par Mr. le grand maistre & Mr. le marquis* (de Pescaire) *; ce qui lui fit un grand honneur.* *Ibid.* 267.

Brantome a parlé de ce fait avec plus d'étendue dans son discours sur les duels. *A Malthe*, dit-il, un soldat ayant appellé son capitaine au combat, le grand maître assembla le marquis de Pescaire & d'autres capitaines, pour examiner si un soldat pouvoit *combattre* un *Tom. p.* 255

capitaine, ou le sien même. Le grand maître voulut que Mr. de Bellegarde fut appellé à cette assemblée, *d'autant qu'il s'entendoit fort bien à ces disputes de querelles. Il fut arrêté que tout soldat qui a porté les armes deux ans durant, sans intervalle, & qu'en ce temps il en aye fait digne profession & belle preuve, en se trouvant à toutes les belles factions & hasardeuses, & le prouvant, il peut combattre tout capitaine, duquel il aura reçu injure, voire le sien propre, en s'ostant de sa compagnie.*

A l'occasion de la connoissance qu'avoit Bellegarde des matieres de duel, Brantome dit
T. 9. p. 267. que ce seigneur *tiroit aussi très-bien des armes, & lui faisoit très-beau voir en main, & n'en laissa ny discontinua l'exercice jusqu'à sa mort.*

Le maréchal de Montluc dit dans ses commentaires, qu'en 1567. il envoya en qualité de lieutenant de roi dans la Guienne, *une patente* à Mr. de Bellegarde, qui étoit à Toulouse, pour commander en son absence aux pays de Cominges, Bigorre, & jusqu'aux frontieres de Béarn. Je crois que ce passage regarde Bellegarde le pere; & ce que je vais rapporter, semble le prouver. *Tom. 2. p. m. 229.*

On lit (*a*) dans quelques historiens, qu'en 1569. *les Bellegarde pere & fils* faisoient la guerre aux huguenots dans la basse Guienne & dans le Languedoc; mais je crois que Bel- *Belleforest tom. 2. f. 1684. V° Le Frere de la val t. 1. f. 373. v°.*

[a] Montluc a aussi parlé dans ses commentaires de cette expédition de Mr. de Bellegarde contre les huguenots. Il nomme dans cette narration les *deux Bellegarde* pere & fils, & plus bas, le jeune Bellegarde; ce qui semble désigner le frere puîné de Roger. *Tom. 2. p. m. 284. & suiv. Ibid. p. 319. & 361. Ibid. p. 387.*

legarde fils n'est pas Roger qui fait l'objet de ce mémoire ; mais son frere puîné, duquel j'ai déjà parlé plus haut ; & qu'en 1569. Roger étoit à la cour, uniquement occupé du soin de son avancement & de sa fortune.

J'ai dit plus haut qu'il avoit accepté la lieutenance de la compagnie d'ordonnance du comte de Retz. Il faisoit sa cour fort assidument à son capitaine, qui l'employoit dans ses affaires particulieres, & qui lui fit faire différens voyages, pour négocier son mariage avec la veuve du maréchal d'Annebaut, qu'il épousa vers le mois de Septembre 1565. Bellegarde conserva quelque temps la lieutenance de la compagnie du comte de Retz ; *mais il la quitta par après*, dit Brantome, *qu'il étoit plus plein qu'il avoit été autrefois*.

Brantome, t. 9. p. 265.

Hist. généal. de la mais. de Fr. t. 3. p. 895.

Brantome, t. 9. p. 895.

Bellegarde trouva un protecteur bien plus puissant. Quelques années après le retour de Bellegarde de Malthe où il avoit été en 1565. le duc d'Anjou, depuis roi sous le nom d'Henri III. le prit en amitié. Ce prince aimoit à s'attacher des personnes de mérite ; & Bellegarde lui fut présenté par du Guast, *qui gouvernoit paisiblement* le duc d'Anjou. Du Guast eut lieu de se repentir d'avoir fait connoître Bellegarde à son maître, qui donna à ce nouveau venu le premier rang dans sa faveur. Il le combla de bienfaits ; & il le fit colonel de son infanterie, quoiqu'il eut donné sa parole à du Guast de lui accorder cette charge. *Ibid. p. 267.*

Cette préférence (*a*) brouilla

(*a*) Brantome dit qu'il parlera ailleurs du différend qui s'éleva à ce sujet entre Bellegarde & du Guast : mais je ne me souviens pas d'avoir rien trouvé dans ses autres ouvrages qui y ait rapport.

Bellegarde avec du Guaſt, qui dans la ſuite trouva le moyen de ſe venger de lui ; & leur brouillerie fut une des raiſons qui empêcherent cette infanterie de ſuivre le duc d'Anjou en Pologne, dont il avoit été élu roi. Bellegarde l'y accompagna ; mais il y demeura peu de temps. De Pologne il ſe rendit en Piémont. A peine y étoit-il arrivé, qu'il apprit que Charles IX. étoit mort, & que le nouveau roi Henri III. ſe diſpoſoit à quitter la Pologne, & à revenir en France par l'Italie. Bellegarde qui ſavoit profiter en habile homme de toutes les occaſions qui ſe préſentoient de faire ſa cour, s'empreſſa d'apprendre ces nouvelles au duc de Savoie, & le diſpoſa à faire à Henri III. une reception digne d'un roi. Il parcourut enſuite les cours d'Italie, alla juſqu'à Veniſe, &

engagea ces ſouverains à donner à Henri III. lorſqu'il paſſeroit dans leurs états, les marques les plus éclatantes du reſpect qu'ils lui devoient. Tout étant bien diſpoſé dans l'Italie pour la reception d'Henri III. Bellegarde partit en poſte pour aller au devant de ce prince, qu'il rencontra dans la Carinthie, & lui rendit compte des négociations que de ſon chef & ſans ordre, il avoit fait auprès des princes d'Italie. Henri III. lui en ſut très-bon gré : il *l'embraſſe*, dit Brantome, *l'aime plus que jamais, le careſſe; ſi bien qu'il poſſede le roi, le gouverne paiſiblement; tout paſſe par ſes mains, & ſon conſeil & ſes affaires : car il étoit ſeul de charge; ſe fait admirer, honorer, & aimer de tous les grands d'Italie.*

Tom. pag. 269

Mr. de Thou rapporte que

Tom. pag. 13

les princes d'Italie, chez lesquels Henri III. passa, Bellegarde & Gui du Faur-Pibrac lui persuaderent de casser, en arrivant en France, tout ce qui y avoit été fait depuis la mort de Charles IX. de changer la forme du gouvernement, & de renvoyer tous ceux qui y avoient eu part.

Catherine de Médicis, qui depuis la mort de Charles IX. avoit gouverné le royaume en qualité de régente, ayant été avertie par Villequier de l'intention du roi, résolut de perdre Bellegarde, qui étoit un de ceux qui la lui avoient inspirée; & elle y réussit.

Henri III. étant arrivé à Turin, le maréchal de Damville s'y rendit pour tâcher de dissiper les soupçons que ce prince avoit conçu contre lui; mais il ne pût y réussir. Je ne parle

de ce fait, que parce que Mr. de Thou & Davila ont écrit que dans cette occasion, Bellegarde s'intéressa vivement pour le maréchal de Damville. *Ibid. p. 132. Trad. t. 2. p.*

Bellegarde avoit toujours été fort attaché à Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, depuis qu'il lui avoit facilité les moyens d'épouser la veuve du maréchal de Termes; & pour lui marquer sa reconnoissance, il trahit en sa faveur les intérêts de la France, pendant le séjour qu'Henri III. fit dans les états de ce duc. Henri II. s'étant engagé par le traité de Cateau-Cambresis, de remettre à Philibert tous ses états, dont François I. & lui s'étoient emparés, avoit cependant stipulé qu'il retiendroit Turin, Pignerol, & quelques autres places, jusqu'à ce que ce duc lui eut fait raison sur quelques droits qu'il avoit

à exercer contre lui. Charles IX. lui avoit rendu Turin, pour l'engager à lui donner du secours contre les huguenots de son royaume ; & lorsqu'Henri III. passa par les états de ce prince, Bellegarde sans pouvoir colorer le conseil qu'il donna au roi, d'aucune apparence d'utilité publique, lui persuada de remettre encore à ce duc Pignerol & les autres places qu'il tenoit dans ses états. La perte que fit alors la France, tourna à l'avantage de Bellegarde. Louis de Gonzague, duc de Nevers, qui étoit alors gouverneur du marquisat de Saluces, de Pignerol, & des autres places que la France tenoit dans les états du duc de Savoie, fit des efforts inutiles pour empêcher qu'on ne les lui rendit ; & piqué du peu d'égard qu'Henri III. avoit eu pour une très belle

Hist. de de Thou, t. 7. pag. 132. & 713.

belle remontrance qu'il lui avoit adressée pour le détourner de son dessein, il donna la démission de son gouvernement, dont ce prince pourvut Bellegarde. Ce ne fut pas la seule grace qu'il reçut du roi, qui lui donna encore 30000. livres de rente, en biens d'église ou autrement. On verra dans la suite que ces biens d'église étoient l'évêché de Conserans & l'abbaye de Gimont. *Bref*, dit Brantome, *on le vit tout à coup si regorgé de faveurs, grades, biens, que nous ne l'appellions à la cour que le torrent de la faveur* : tout le monde s'en étonnoit, *& ne faisoit-on que de parler de ce torrent; même la reine n'en savoit que dire.*

Brantome tom. 9. 269.

J'ai déjà dit que Catherine de Médicis avoit résolu de le perdre. Pour le ruiner dans l'esprit d'Henri III. elle se servit de

l'entremise de Philippe Hurault de Chiverny, qui étoit un des principaux conseillers de ce prince, dont il avoit été chancelier lorsqu'il étoit duc d'Anjou, [& qui le fit depuis chancelier de France.) L'ayant envoyé avec Bernard de Fizes & Nicolas de Villeroy, secretaires d'état, au devant d'Henri III. qu'ils rencontrerent à (*a*) Turin, pour lui rendre compte des affaires de son royaume, elle donna à Chiverny des ordres secrets qui ne regardoient que Bellegarde. Chiverny s'acquita parfaitement de la commission dont elle l'avoit chargé; & pour rendre Bellegarde suspect à Henri III. il se servit artificieusement de certains bruits

De Thou, l. 7. p. 131.

(*a*) Mr. de Thou ne nomme point le lieu où ces députés trouverent Henri III. mais on lit dans les mémoires de Chiverny [p. 36.] que ce fut à Turin.

qui avoient couru ſur les liaiſons étroites qu'il avoit avec Damville, & qui étoient, diſoit-on, fondées ſur la débauche & le crime. Cet avis donné par un homme affectionné & agréable à ce prince, & qui lui étoit envoyé par ſa mere, firent une très-vive impreſſion ſur ſon eſprit. Il ſortit, tout changé, de la conférence ſecrette qu'il avoit eu avec Chiverny. Dans l'inſtant même, on reconnut en lui de l'éloignement pour ceux, qui auparavant étoient le plus dans ſes bonnes graces : il ne leur parloit plus que rarement ; il ne les regardoit plus du même œil ; & il ſembloit que ce fut un autre homme.

Du Guaſt contribua auſſi à la diſgrace de Bellegarde, qu'il haïſſoit, par les raiſons dont j'ai rendu compte plus haut. C'eſt

Brantome qui le dit dans un passage que je vais copier, & qui nous apprend en même temps que la conduite que Bellegarde tint pendant sa faveur, le rendoit peu digne de la conserver. *Mr. du Guast mon grand amy*, dit Brantome, *me disoit bien toujours*, [en parlant de la faveur de Bellegarde] *qu'il n'avoit encore veu le roi. Laisse-moi parler au roi une heure : tu verras que je feray bientost escouler ce torrent en une heure, & rentrer & se cacher bientôt dans son lict & premier chetif berceau où on l'a veu. Comme il dit vrai; car en un rien on vit le roi fort refroidi en son endroit, lui faire la mine froide & desdaigneuse .... ne luy parlant plus d'affaires, & la porte du cabinet lui étoit refusé le plus souvent. Enfin le voilà tout changé en un tourne-main* de ce qu'on venoit de le

Tom. 9. p. 270.

voir, & fort ravalé ; ſi bien qu'à la cour on ne ſavoit ce qu'on devoit plus admirer, ou la fortune de cet homme qu'on avoit veu hier très-haute & très-grande, ou ſon petit ravalement d'aujourd'hui, dont aucuns en rioient bien : car avant il faiſoit trop du grand, veu ce qu'il avoit eſté ; & c'eſt ce qu'il nous dit un jour à Mr. de Strozze & à moi qui étions de ſes bons amis, & le lui monſtrames mieux en ſon adverſité, qu'il ne nous avoit monſtré en ſa proſpérité, en laquelle il ſe perdoit trop, qu'il eut mieux aimé cent fois que le roi ne l'eut point élevé ſi haut & en ſi peu de temps, que tout à coup l'avoir précipité comme d'un haut rocher en bas, pour le perdre & deshonorer ; & qu'une telle & ſi haute cheute lui étoit plus griefve. Il nous dit cela quaſi la larme à l'œil, & nous faiſoit pitié.

Malgré le changement subit que la conférence qu'Henri III. eut avec Chiverny, fit dans la maniere dont il en usoit avec Bellegarde, il ne laissa pas quelque temps après de lui donner encore, du moins à l'extérieur, plus d'une marque de bienveillance & de faveur. Ce prince ayant de Turin passé par la Savoie, arriva le 5. de Septembre au pont de Beauvoisin, où la riviere de Guye sépare la France de la Savoie: Le soir, le duc d'Alençon son frere, & le roi de Navarre envoyés par Catherine de Médicis qui l'attendoit à [a] Bourgoin, vinrent l'y saluer. Ce même jour, Henri III. envoya Bellegarde à la reine sa mere, pour lui apprendre son

De Thou, t. 7. p. 133.

(a) Chiverny à la pag. 37. de ses mémoires, nomme ce lieu Bourgnon. Il ne s'accorde pas avec Mr. de Thou sur les dates de cette marche du roi.

arrivée au pont de Beauvoisin.
Un jour avant qu'Henri III. vint joindre sa mere, dit Brantome, Tom. 9. p. 269. il lui envoya Bellegarde, *pour lui annoncer son heureuse venue, & lui conférer toutes ses plus privées affaires, qu'il ne vouloit commettre à autre qu'à lui. Je le vis venir dans le carosse du roi qu'il lui avoit presté, qui tenoit fort bien sa morgue à l'endroit de la reine, de Monsieur, du roi de Navarre qu'il rencontra en chemin où j'étois. Je ne l'eusse jamais pris pour celui que j'avois veu; & disoit-on qu'il en faisoit trop pour un commencement.* Tom. 7. p. 133.

Le lendemain 6. de Septembre, le roi, dit Mr. de Thou, se rendit à Bourgoin, où malgré l'opposition de la reine (mere,) il s'acquitta de la parole que durant son voyage il avoit donné à Bellegarde, & de laquelle il n'étoit pas à se repen-

tir. Il le fit maréchal (*a*) de France, dignité dont il voulut bien revêtir un homme qui avoit eu autrefois ses bonnes graces, & qui commençoit alors à lui être suspect. Cet honneur fut la plus signalée, mais la derniere marque que reçut Bellegarde de la faveur de son maître.

Je terminerai ce que j'ai dit de l'élevation & de la chûte (*b*) de Bellegarde, par le por-

(*a*) A la fin d'une lettre fort curieuse, non signée & non datée, mais qui a été certainement écrite de la cour d'Henri III. le 6 de Septembre 1574. on lit : *Mr. de Bellegarde a esté ce jourd'hui fait mareschal de France, & a l'aureille & la faveur du roi autant que seigneur de la cour.* Cela confirme ce que j'ai déjà marqué plus haut, que lorsque Bellegarde fut fait maréchal de France, sa disgrace n'étoit pas encore publique, & qu'elle avoit échappé aux yeux clairvoyans de la plupart des courtisans.

Cette lettre est à la bibliotheque du roi, dans les manuscrits de du Chesne, n°. 2.

(*b*) Le président Jeannin a aussi parlé de ces faits. Henri III. étant revenu de Polo-

trait qu'en a fait, ſans le nommer, l'auteur anonyme d'une ſatyre intitulée : *Supplément du catholicon d'Eſpagne. Je pris plaiſir*, dit cet auteur, *d'arraiſonner un certain mignon, fringuant, fraizé, miſte, coint, d'aſſez bonne paſte, qui venoit à la traverſe, ſiflant, chantant, riant, rigolant, donnant de la houſſine à chaſcun pour la bonne fortune qu'il avoit trouvée en la cour ; mais ſa joie ne dura guerres ; car je lui fis paroiſtre comme il s'eſtoit trompé, prenant*

Satyre Menippée. [Ratisbonne 1709.] t. 1. p. 239.

gne en France, le duc de Mayenne ſembloit, dit-il, avoir beaucoup de créance auprès de lui ; *mais elle diminua depuis, tant envers lui, qu'envers les ſieurs mareſchal de Bellegarde & le préſident de Pibrac, qui eſtoient les trois perſonnes qu'il monſtroit le plus aimer, & dont il ſembloit qu'il ſe vouloit plus ſervir au maniement des affaires publiques ; mais la reine ſa mere l'eſtant venu rencontrer à Lyon, elle y apporta un ſi grand changement, qu'ils en furent eſloignés du tout.* Négociations du préſident Jeannin. Paris, 1656. in-fol. pag. 746.

botte de foin pour filet, renard pour marte, & hapelourde pour rubis. Mr. le Duchat, dit dans une note sur ce passage, qu'il s'y agit du maréchal de Bellegarde. Il a d'autant plus raison de le croire, que de peur qu'on ne s'y méprît, l'auteur semble avoir affecté de le désigner un peu plus bas par son nom de baptême. Voici le passage. *Car comme je vous ay jà dit, nous perdismes nostre temps en ceste chasse, dont se plaignoit fort Roger.*

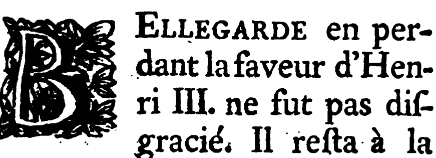




MÉMOIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE

Sur les principales circonstances de la vie de ROGER DE ST. LARY DE BELLEGARDE, *maréchal de France*, &c.

SECONDE PARTIE.



ELLEGARDE en perdant la faveur d'Henri III. ne fut pas disgracié. Il resta à la cour ; mais il y étoit vu de mauvais œil. Ses liaisons avec le maréchal de Damville, inquiétoient : il étoit suspect, & on

prit le parti de l'éloigner, sans qu'il eut lieu de se plaindre. Sous le prétexte de lui donner un commandement honorable, on le chargea d'une entreprise difficile, & dont le succès étoit incertain : peut-être même travailla-t-on secretement à la faire échouer.

Henri III. ayant résolu de faire la guerre à ses sujets de la religion prétendue réformée, on donna à Bellegarde le commandement de l'armée, qui devoit agir contr'eux en Dauphiné ; & il fut chargé de faire le siege de Livron, & de s'emparer auparavant de quelques petites places qui étoient aux environs. *Pour oster* Bellegarde *de la cour*, dit Brantome dans un
Tom. 9. p. 71. passage où le nom de cette ville est corrompu, *le roi lui donna la charge d'aller assiéger* Civron *en Dauphiné ; car puisqu'il estoit fait*

fait Mr. le maréchal, il falloit bien l'envoyer pour faciliter son passage d'Avignon ; charge certes qui fut fort fascheuse & ruyneuse, dont il s'en fut bien passé, venant d'une fontaine claire de fortune, s'aller baigner dans une eau bourbeuse, & toute gasoullée de disgrace & de desfaveur.

Bellegarde (*a*) étant entré dans le Dauphiné vers le milieu du mois d'Octobre, François de Bourbon-Montpensier, qui portoit alors le nom de dauphin d'Auvergne, lui *laissa* le commandement de l'armée. Vers le commencement d'Octobre, ce prince avoit assiégé & pris le Pousin, ville du Languedoc, & située à la droite du Rhône,

(*a*). Hist. des choses mémorables avénues en France depuis l'an 1547. jusqu'au commencement de l'an 1597. (par de Serres) in-8°. 1599. p. 528. De Thou, trad. fr. t. 7. p. 160.

vis-à-vis le Dauphiné. Perussis dit que cette place fut investie le 13. d'Octobre par le prince dauphin & par Bellegarde, & que le 15. elle fut prise d'assaut. Bellegarde après avoir pris le commandement de l'armée, s'empara du château de Grane, de Loriol, & de Roinac, places que les huguenots abandonnerent, parce qu'ils n'étoient pas en état de les défendre. Il vint ensuite assiéger Livron. C'est une petite ville du diocese & de l'élection de Valence. Elle est située à une petite lieue du Rhône, sur une hauteur, dont le pied est arrosé par la riviere de la Drome.

Pag. 168.

Diction-naire uni-vers. de la France, au mot Li-vron.

La guerre contre les réformés étant résolue, dit Mr. de Thou, on envoya Bellegarde dans le Dauphiné. Ce n'est pas qu'on se flattât d'un heureux succès dans cette province :

Hist. Thu-ani. t. 3. p. 360. Trad. fr. t. 7. p. 152.

mais Bellegarde étoit suspect, & on prit ce prétexte pour l'éloigner de la cour. Dans le temps que Bellegarde partit pour le Dauphiné, le roi se rendit à Avignon, afin d'être plus à portée de secourir le Languedoc contre les entreprises de Damville (qui s'étoit uni avec les réformés) & pour empêcher qu'il n'agit de concert avec Bellegarde.

La Popeliniere, huguenot, & le frer ede la Val, catholique, dont l'un, pour le dire en passant, a copié l'ouvrage de l'autre mot pour mot, sans qu'on puisse découvrir lequel des deux est le plagiaire, disent que Bellegarde entreprit le siege de Livron *contre son vouloir & conseil, mesme qu'il avoit donné paravant au roi.* Ses conseils ne furent point écoutés : il fallut obéir ; & vers le milieu du

La Popeliniere, part. 3. p. 283.

Le frere de la Val, t. 2. p. 793.

De Serres. ibid. p.531. mois de Décembre (*a*) 1574. il partit à la tête d'une nombreuse armée, pour aller assiéger Livron. Roessens, gentilhomme Dauphinois, y commandoit à environ 400. hommes, *mais pleins de courage & de valeur*, (qu'animoit encore leur zele pour la religion qu'ils professoient.)

Je ne m'engagerai point à décrire toutes les opérations de ce siege, qui a été un des plus mémorables de ceux qui ont été faits pendant les guerres de religion; & je me contenterai d'en rapporter les circonstances les plus singulieres. Ceux qui seront curieux du détail de ces opérations, pour-

(*a*). Perussis dit p. 169. que le 23. de Novembre, Bellegarde alla à Avignon; & un peu plus bas, après un fait daté du 19. de Décemble, il ajoute que Bellegarde *avec les forces du Languedoc sous le duc d'Usez, se préparoit pour assiéger Livron.*

ront consulter de Serres, historien contemporain, huguenot à la vérité, mais sur la fidélité duquel Mr. de Thou a compté, puisqu'il n'a fait que traduire sa narration, avec peu d'exactitude cependant dans quelques endroits.

Bellegarde fit dresser contre Livron (*a*) vingt-deux grosses pieces de batteries. Pour répondre à cette nombreuse artillerie, qui commença à tirer le 21. de Décembre, les assiégés n'avoient qu'une seule piece de campagne, *portant une balle grosse comme un estœuf, & les habitans la rouloient tantost d'un costé, tantôt de l'autre.* *Ibid. p. 531. & suiv.*

Les canons des assiégeans ayant tiré onze cent coups, firent une brêche de 600. pas.

(*a*). *On sent de cette comté* (Vénaissin) dit Perussis, p. 170. *le foudre des canons battans Livron, quinze lieues d'ici.*

Bellegarde ayant fait changer la batterie de place, il fit encore tirer quatorze cent coups qui firent une nouvelle brêche encore plus grande que la premiere. *Or tant s'en fallut*, dit de Serres, *que ceux de Livron s'eſtonnaſſent de ces breſches, qu'au contraire ſur le point de l'aſſaut, ils eſleverent une pique, à laquelle eſtoient attachez un fer de cheval, des mitaines & un chat, diſant par* Rebus. *ce rebut, mareſchal, on ne prend point un chat ſans mouſfles ; c'eſt-à-dire, une telle place, & qui a des ongles pour ſe défendre, ſans beaucoup d'adreſſe & de valeur.* Le 26. de *Ibid. page 536. & ſuiv.* Décembre, Bellegarde fit donner un furieux aſſaut dans deux endroits, & un *eſcalade à un autre où les aſſiégez, hommes, femmes, filles, & jeunes garçons s'employoient ſans s'éparner, &*

contraignirent les assaillans de se retirer avec une grande perte. La batterie recommença le premier de Janvier, & dura jusqu'au sept.

Le 8. de Janvier, fut donné un second assaut général en trois endroits, où les Suisses (non accoutumez d'aller à la bresche pour assaillir) marcherent cette fois, sur (*a*) *l'instance qu'ils en firent au mareschal de Bellegarde.* Tous les assaillans *firent un merveilleux devoir;* mais ils furent vigoureusement repoussés: *les femmes* même *à coup de pierres, de demi piques, & de pistolles, repousserent les Suisses, & ne bougerent de la bresche que les assaillans ne fussent retirés.* Le lendemain & le jour Ibid. 537.

(*a*) Mr. de Thou a fait un contre-sens en traduisant cet endroit. *Et Helvetii*, dit-il, *præter morem, à Bellogardio persuasi etiam vim fecerunt.* Edit. de Londre, t. 3. p. 404. nº. 12.

suivant, la batterie cessa, & les habitans (pour marquer leur sécurité, & le peu d'inquiétude que leur donnoient les attaques des assiégeans) *firent asseoir au lieu le plus haut eslevé, une femme ayant la quenouille au costé.*

Henri III. ayant été informé du peu de succès qu'avoient eu les assauts qui avoient été donnés à Livron, partit d'Avignon le 13. Janvier, & vint au camp où il passa quelques heures; & ayant vu par lui-même l'état du siege, il ordonna de le lever.

Bellegarde prétendit que le mauvais succès de ce siege devoit être imputé aux artifices de Catherine de Médicis. *Bientôt après*, porte le manuscrit second de la bibliotheque du roi, *ledit maréschal fut employé au siege de Livron qui n'estant reuscy, il se plaignit aussi que*

Page. 6.

les poudres & boulets ne lui avoient esté fournis que par intervalles, & que cela ayant rendu la batterie lente, la ville n'avoit esté prise, & attribuoit le tout aux artifices de la reine, qui le vouloit rendre odieux & contemptible. En effet, on a pu remarquer dans ce que j'ai rapporté du siege de Livron, que de Serres dit que plus d'une fois, les batteries cesserent de tirer pendant plusieurs jours.

On lit aussi dans les mémoires du maréchal de Tavannes, que le maréchal de Bellegarde *se saisit de Carmagnole, parce que lui ayant été donné une armée à conduire, on lui fit faillir Livron par manquement d'argent, pour le ruyner de réputation.* *Pag.* 45 *col.* 1.

Malgré le mauvais succès du siege de Livron, Bellegarde conservoit toujours de la con-

ſidération, & Catherine de Médicis le craignoit encore. Pour l'éloigner, elle le fit nommer ambaſſadeur en Pologne. Henri III. en acquerant une ſeconde couronne, auroit voulu conſerver la premiere; mais les Polonois regardant ſon retour en France, comme une abdication de la ſouveraineté de leur état, réſolurent d'élire un roi. Pour parer ce coup, Henri III. leur envoya Bellegarde & Pibrac qui l'avoient accompagné, lorſqu'il alla prendre poſſeſſion du trône ds Pologne. Davila & Matthieu diſent que ces ambaſſadeurs furent chargés de propoſer aux Polonois d'élire pour roi le duc d'Alençon, frere d'Henri III. Mathieu ajoute qu'on *faiſoit croire à Bellegarde qu'eſtant aimé des Polonois, & en réputation de ſage & vaillant, il pourroit être eſlu roi.*

Trad. fr. t. 2. p. 34. 123. *Tom.* 1. p. 415.

Quoiqu'il en ſoit, voici ce que dit Brantome de la nomination de Bellegarde à l'ambaſſade de Pologne : *ſept ou huit mois après* (le ſiege de Livron) *pour ſe deffaire de cet homme qui peſoit fort ſur les bras, comme un chacun voyoit, on lui donna la commiſſion de s'en aller en Pologne, pour rabiller les affaires du roy, qui eſtoient fort deſcouſues ; commiſſion ſeulement inventée pour s'en deſcharger, ainſi qu'il me le dit quand il partit ; que ſi on ne lui donnoit l'argent qu'il demandoit, & qu'on lui avoit promis qu'il ne paſſeroit pas Piedmont : ce qu'il fit, & y demeura autant pour ce ſujet, que pour tenir bonne compagnie à ſa femme.* *Tom. 9. pag. 272.*

Henri III. dit Mr. de Thou, étant revenu à Paris après ſon *Thuanus, Lond. t. 3. p.421.n°.1.*

Trad. fr. t. 7. p. 275. sacre, députa en Pologne Roger Sanlary de Bellegarde, & Guy du Faur sieur de Pibrac. Le malheureux succès du siege de Livron rendoit en particulier Bellegarde odieux à la cour, & la faction des nouveaux favoris qui s'étoient emparés de l'esprit du roi à son avénement à la couronne, avoit enlevé à l'un & à l'autre, les bonnes graces d'Henri III. qui ne les voyoit qu'avec peine. D'ailleurs il regardoit la Pologne comme perdue, & s'en inquiétoit peu. Il eut pu cependant conserver cette couronne, ou la mettre sur la tête de Monsieur, s'il eut su ménager sa gloire.... *Ibid. p. 624. n°. 23. Tr. fr. ibid. p. 715.* Sous prétexte, dit encore Mr. de Thou dans un autre endroit, de confier à Bellegarde l'ambassade de Pologne, on l'avoit absolument éloigné de la cour; & il s'étoit retiré en Piémont, piqué

piqué de sa disgrace, (*a*) & ne cherchant qu'à profiter de la premiere occasion qui se présenteroit pour se venger. Il y avoit toujours eu une intelligence fort étroite & une intime familiarité entre lui & Emmanuel-Philibert, duc de Savoie; & ce prince l'avoit entretenue avec d'autant plus de soin, que le maréchal lui paroissoit l'homme du monde, que la fortune pût lui offrir, le plus capable de le servir dans l'éxécution des

(*a*) Davila (Hist. di Davila, p. 315. trad. fr. t. 2. p. 40.) dit que Bellegarde se retira dans le marquisat de Saluces dont il étoit gouverneur, & que pendant qu'il y étoit, le duc d'Alençon (frere d'Henri III.) forma le projet de se faire chef des huguenots & des catholiques malcontens, du nombre desquels étoient ceux de la maison de Montmorency & le maréchal de Bellegarde; se flattant d'obtenir sur eux un commandement fort libre (ce sont les termes de cet auteur) ou de réduire le roi à lui accorder par la force ce qu'il n'espéroit pas qu'il lui accordât jamais de son bon gré.

desseins pernicieux que la hain invétérée lui faisoit méditer cor tre la France ; car Bellegard étoit gouverneur pour le roi d marquisat de Saluces, & le du connoissoit son génie disposé à la vengeance.

Page 6. Un passage du manuscrit se cond de la bibliotheque du roi, fournira encore de nouveaux éclaircissemens sur ce fait. *La troisieme plainte*, y est-il dit, *que Bellegarde faisoit, c'étoit que la reine* (mere)..... *avoit fait trouver bon au roy de le renvoyer en Pologne, sous prétexte de tâcher à y retenir l'autorité du roy ce que ledit sieur mareschal pre noit pour un exil ; n'y ayan aucune apparence que les estat de Pologne qui procédoient à la nouvelle élection d'un roy, puis sent estre persuadés à ce que la reine faisoit semblant d'espérer ce que ledit sieur mareschal pre*

voyant, fit ſemblant d'accepter le voyage, ne pouvant faire autrement; mais prenant ſon chemin par l'Italie, il s'arreſta tout court à Turin : & dès lors, on eſtime que ſe voyant du tout ruyné à la cour, il s'engagea de plus en plus d'amitié au duc de Savoie déſunct, & qu'ils jetterent enſemble les fondemens de ce que fit depuis contre le ſervice du roy, ledit ſieur mareſchal de Bellegarde.

Brantome s'eſt trompé lorſqu'il a dit, comme on l'a vu ci-deſſus, que Bellegarde ne fut nommé à l'ambaſſade de Pologne que huit mois après le ſiege de Livron; ce qui tomberoit au mois d'Août 1575. Il y a preuve que cette nomination étoit déjà faite vers le milieu du mois de Mai précédent; car le 17. de ce mois, Henri III. écrivit à Bellegarde une lettre, par laquelle il lui donne pouvoir d'envoyer

Elle e… la pag. … des ſt…

de l'ordre de St. Michel. Impr. royal. 1715. in-4°.

de Pologne, un seigneur ou gentilhomme au roi de Suede, pour lui porter l'ordre de saint Michel. Il est dit dans cette lettre, que le secretaire de Bellegarde étoit déjà parti (*a*).

Je ne puis déterminer en quel temps de l'an 1575. Bellegarde se retira dans le Piémont. Il y passa la fin de cette année, & une partie des deux suivantes. Son séjour en Piémont fut interrompu par un voyage qu'il fit en France en 1576. Il y a grande apparence qu'il y vint par ordre d'Henri III. & que ce prince l'avoit chargé de proposer à Damville de se démettre du gouvernement de Languedoc, & d'accepter en échange le don du marquisat de (*b*) Salu-

(*a*) Perussis dit p. 177. que ce fut vers le milieu du mois de Juin que Bellegarde fut envoyé en Pologne.

(*b*) Le Laboureur rapporte un fait, dont on pourroit conclurre que lorsqu'en

ces, dont Bellegarde étoit gouverneur. Cette négociation entâmée alors, & continuée pendant près de deux ans, est le fait le plus important de la vie du maréchal de Bellegarde, pour qui elle eut les suites les plus funestes. *Le mardi 24. Juillet* (1576.) dit Perussis, *arriva à* *Pag.* 190.

1574. au commencement du regne d'Henri III. Damville se rendit auprès de ce prince à Turin, on avoit déjà formé le projet de l'engager à se dépouiller du gouvernement de Languedoc, en lui promettant la propriété du marquisat de Saluces; sur lequel il avoit quelques prétentions. *Quoique*, dit le Laboureur, après avoir parlé du voyage de Damville à Turin, *le roi l'eut bien reçu, jusqu'à lui donner des lettres d'investiture du marquisat de Saluces, où le dernier marquis avoit nommé pour successeur après sa mort sans enfans, le connestable de Montmorency son pere, comme étant issu de Jeanne de Saluces, femme de Gui de Neelle, Sr. d'Offremont & de Mello, fille de Thomas III. marquis de Saluces, & de Marguérite de Roucy; il fut conseillé de se défier de l'esprit couvert du roi*, &c. Mém. de Castelnau, t. 2. pag. 132.

Cavaillon le maréchal de Bellegarde, venant de Piémont par le chemin d'Apt .... Le lendemain il fut à Avignon, d'où il partit, pour aller voir le maréchal Damville, & de-là se rafraîchir à sa maison. Dans le mois d'Août (1576.) (a) dit un auteur anonyme, *Montmorency étant à Pezenas, le maréchal de Bellegarde l'y vint trouver, pour lui persuader de quitter le gouvernement* (de Languedoc) *& se retirer au marquisat de Saluces, que le roi lui donnoit; à quoi il ne voulut entendre.*

Je ne puis fixer le temps auquel Bellegarde retourna dans le Piémont. Il y étoit vers le commencement de l'année 1577. & il y communiqua alors

[a] Hist. de la guerre civile en Languedoc, par un anonyme, p. 28. Cette histoire fait partie du recueil que j'ai indiqué ci-dessus.

au duc de Savoie, les propositions qu'il avoit faites à Damville. Le 2. de Fevrier 1577. est-il dit dans le journal d'Henri III. *l'on a traité de bailler le marquisat de Saluces au mareschal Damville, pour lui & les siens, pour le faire en aller hors du Languedoc; & Mr. de Savoie en traitte* [avec le maréchal de Bellegarde qui le tient] Et dans un autre endroit, le *XI. de Mars* (de la même année) *le roi a écrit à Mr. de Bellegarde d'aller négocier, avec le mareschal Damville, le fait de Saluces.*

Tome. 3. page 160. edit. de la Haye (Paris) 1744.

Page 217.

Bellegarde revint en France pour y exécuter les ordres d'Henri III. *Le samedi 13. Avril* (1577.) dit Peruffis, *le mareschal de Bellegarde venant de Piémont, arriva en Avignon; & le 16. il fut à Barbantane; en attendant de pouvoir s'aboucher avec le mareschal Damville.*

Page 198.

Ils ſe virent peu de temps après à Pezenas. *Damville*, dit Peruſſis, en rapportant des événemens arrivés dans le mois d'Avril, *ne voulant pas augmenter l'ombrage des huguenots, n'alla pas à Beaucaire conférer avec Bellegarde; mais il lui envoya une bonne eſcorte, avec laquelle il arriva à Pezenas où ils conférerent enſemble.* Les deux maréchaux traiterent dans cette ville de deux affaires très-importantes. Bellegarde y reprit la négociation ſur le don du marquiſat de Saluces; mais il étoit encore chargé par Henri III. d'engager Damville à ſe détacher des huguenots avec leſquels il s'étoit uni, & même à leur faire la guerre.

Ibid.

Théodore-Agrippa d'Aubigné nous apprend dans ſon hiſtoire, ſous l'année 1577. que le roi de Navarre, au ſervice du-

Tom. 2. p. 267. & ſuiv.

quel il étoit, ayant été informé qu'on pressoit vivement Damville de se détacher du parti des huguenots, dont ce prince étoit le chef, l'envoya à Pezenas, où étoient Damville & Bellegarde; & qu'il le chargea de découvrir ce qui se négocioit entre ces deux maréchaux. D'Aubigné s'est fort étendu sur la maniere dont il exécuta sa commission; mais sa narration est si diffuse; & il a rendu le style de son histoire si obscur, par la singularité des tours & des expressions dont il s'est servi, que je n'ai pas cru devoir copier, suivant ma méthode ordinaire, le passage de cet auteur, ni même entreprendre d'en donner un extrait exact. Je me contenterai donc de dire en général, que d'Aubigné étant arrivé à Pezenas, fut assez heureux ou assez adroit pour découvrir quelles

étoient les propositions qu'Henri III. avoit chargé Bellegarde de faire à Damville, afin de l'engager à se détacher des huguenots; & qu'il eût ensuite une longue conversation avec Bellegarde, dans laquelle il tâcha, mais inutilement, de lui prouver que ces propositions étoit captieuses, & qu'elles tendoient également à ruiner, & celui qui étoit chargé de les faire, & celui à qui on les faisoit. Toutes les pro-
P. 270. messes, disoit-il à Bellegarde, que l'on fait à vous & à Damville, *sont fausses & vaines, l'exécution demeurant aux mains des prometteurs*...... On promet à Damville une étendue de pouvoir, aux dépens de votre autorité. D'Aubigné ne s'est pas expliqué plus clairement : mais on sent bien qu'il vouloit parler de l'offre qu'on faisoit à Damville, du don du marquisat de

Saluces, & des promesses qu'-Henri III. faisoit à Bellegarde. J'en rendrai compte dans la suite. Dans cette conversation, Bellegarde voulut engager d'Aubigné à travailler à reconcilier le roi de Navarre & le prince de Condé avec Henri III. Il lui promit, en cas qu'il voulut s'en charger, de suspendre le traité qu'il négocioit avec Damville; mais d'Aubigné lui répondit qu'il n'étoit pas *assez puissant* pour entreprendre une affaire aussi importante. D'Aubigné eut aussi une conférence avec Damville; mais il ne pût lui persuader de rester uni avec les huguenots.

Les deux maréchaux pendant le séjour qu'ils firent à Pezenas, ne conclurent rien sur l'offre du marquisat de Saluces, qu'on faisoit à Damville : ils convinrent seulement de faire ensemble la guerre aux protes-

tans ; & c'est apparemment aux préparatifs que fit Bellegarde pour cette guerre, qu'ont rapport les faits suivans, qui se lisent dans Perussis. *Le maréchal* Page. 199. *de Bellegarde*, dit-il, *retourna à Arles le 13. de Mai ..... & le 20. suivant*, il étoit à Avignon, où il levoit des troupes, & donna commission d'un régiment à Mr. de Laval d'Ar- Page 200. deche ..... & vers la fin de ce mois, après avoir *fait embarquer quatre canons sur le Rhône, se rendit à Tarascon.*

Henri III. voyant les huguenots affoiblis par la rupture de leur union avec Damville, & se flattant de l'espérance de les exterminer facilement, résolut de leur faire vivement la guerre ; & par différens motifs marqués par les historiens, il chargea Damville & Bellegarde du commandement des troupes qu'i

qu'il envoya contr'eux.

Le duc de Damville, dit Mr. de Thou, qui avoit été (dans le Languedoc) l'auteur de l'union entre les catholiques & les proteſtans, l'avoit rompue ..... Depuis ſon changement le roi lui avoit donné une armée, dont une partie étoit commandée par le maréchal de Bellegarde, ſon intime ami. ..... Son aſſociation au commandement des troupes, étoit un artifice que la reine mere avoit inſpiré au roi, pour mettre un eſpion auprès de Damville, ſous le prétexte de chercher à le ſoulager, & pour affoiblir l'autorité qu'il avoit dans la province, en lui donnant un collegue dans le commandement des troupes : on vouloit d'ailleurs appaiſer Bellegarde, qui ſe plaignoit ſans ceſſe, dans les lettres qu'il écrivoit au roi,

Hiſt Thuani. t. 3. p. 539. n°. 3. Trad. fr. t. 7. p. 528.

que depuis qu'on l'avoit fait maréchal de France, on s'étoit moqué de lui en ne lui donnant aucun emploi. Enfin on faisoit espérer au roi que par ce moyen, la mésintelligence pourroit se mettre entre ces deux amis; dont la trop grande liaison devoit lui être suspecte; & que la jalousie ne manqueroit pas de les brouiller. Damville & Bellegarde partagerent les troupes, & ils convinrent que l'un assiégeroit Montpellier, pendant que l'autre feroit le siege de Nismes, afin d'enlever en même temps aux huguenots les deux plus importantes places qu'ils tinssent dans le Languedoc.

Le maréchal de Damville, maintenant connétable, dit l'auteur du manuscrit second de la bibliotheque du roi, *ayant quitté le party de ceux de la*

Page 6.

religion, & reprins celui du roi, sa majesté qui avoit aussi retiré dudit parti feu Monsieur, son frere, se résolut d'attaquer vivement ceux de la religion dudit pays, comme estant la province de France, où ils estoient les plus forts, & à ces fins d'y envoyer des bonnes & grandes forces; mais parce qu'elle ne vouloit se fier de toutes lesdites forces audit Sr. maréchal Damville, ennemi réconcilié, il fut advisé de les départir en deux, sous prétexte d'assiéger en même temps Nismes & Montpellier; & ne voulant ledit sieur mareschal Damville qu'on envoyât en son gouvernement aucun chef qui lui fut suspect pour commander partie desdites forces, on convint dudit mareschal de Bellegarde, lequel estant amy dudit mareschal Damville, & recommandable aussi par l'amitié que lui por-

toit le duc de Savoie, parent & amy dudit mareschal Damville, fut jugé propre pour commander partie desdites forces; & de fait estant rappellé (de Piémont) *il entreprint le siege de Nismes, en même temps que ledit mareschal Damville assiégea Montpellier, tous deux avec le succès que chacun sait : car la paix de septante-sept survenue, les sieges furent levés sans rien faire, & ledit mareschal de Bellegarde se retira à Beaucaire.*

L'édit de pacification fut donné à Poitiers, dans le mois de Septembre 1577. Mr. de Thou qui a écrit, comme je l'ai rapporté plus haut, que Bellegarde chargé de faire la guerre aux huguenots de Languedoc, résolut d'assiéger Nismes, ne dit point s'il exécuta ce projet, quel en fut le succés, ni s'il fit d'autres exploits dans

cette province. Pour suppléer à son silence, j'ai eu recours à Mr. Ménard, qui a bien voulu me communiquer sur ce sujet, la partie de son manuscrit qui entrera dans le V. volume de son histoire de Nismes, & d'où j'ai tiré les endroits suivans.

» Dans les premiers jours de » Juin de l'an 1577. (*a*) le ma- » réchal de Bellegarde com- » mença le blocus de Nismes du » côté de la plaine. Il plaça ses » troupes à Marguerites, à » Roudillan, & à Caissargues, » lieux circonvoisins, éloignés » d'une lieue de cette ville. Il fit » aussi des courses aux environs. *Perussis, p 201. & suiv* » Il prit le lieu de Clarensac, » qui est à deux lieues de Nismes, » en fit la garnison prisonniere, » & fit ravager les environs

(*a*) Perussis p. 201. dit que vers le 17. de Juin, *la compagnie d'hommes d'armes du maréchal de Bellegarde, arriva au camp des catholiques.*

toit le duc de Savoie, parent & amy dudit mareſchal Damville, fut jugé propre pour commander partie deſdites forces; & de fait eſtant rappellé (de Piémont) *il entreprint le ſiege de Niſmes, en même temps que ledit mareſchal Damville aſſiégea Montpellier, tous deux avec le ſuccès que chacun ſait : car la paix de ſeptante-ſept ſurvenue, les ſieges furent levés ſans rien faire, & ledit mareſchal de Bellegarde ſe retira à Beaucaire.*

L'édit de pacification fut donné à Poitiers, dans le mois de Septembre 1577. Mr. de Thou qui a écrit, comme je l'ai rapporté plus haut, que Bellegarde chargé de faire la guerre aux huguenots de Languedoc, réſolut d'aſſiéger Niſmes, ne dit point s'il exécuta ce projet, quel en fut le ſuccés, ni s'il fit d'autres exploits dans

cette province. Pour suppléer à son silence, j'ai eu recours à Mr. Ménard, qui a bien voulu me communiquer sur ce sujet, la partie de son manuscrit qui entrera dans le V. volume de son histoire de Nismes, & d'où j'ai tiré les endroits suivans.

» Dans les premiers jours de
» Juin de l'an 1577. (*a*) le ma-
» réchal de Bellegarde com-
» mença le blocus de Nismes du
» côté de la plaine. Il plaça ses
» troupes à Marguerites, à
» Roudillan, & à Caissargues,
» lieux circonvoisins, éloignés
» d'une lieue de cette ville. Il fit
» aussi des courses aux environs. *Perussis, p. 201. & suiv.*
» Il prit le lieu de Clarensac,
» qui est à deux lieues de Nismes,
» en fit la garnison prisonniere,
» & fit ravager les environs

(*a*) Perussis p. 201. dit que vers le 17. de Juin, *la compagnie d'hommes d'armes du maréchal de Bellegarde, arriva au camp des catholiques.*

» d'Usez. Ensuite il attaqua les
» moulins à vent de Nismes, qui
» furent défendus avec vigueur
» pendant quelque temps par les
» assiégés : mais après une vive
» résistance, ils furent obligés de
» les abandonner au maréchal,
» qui les fit brûler, en ayant tou-
» tefois auparavant retiré les
» bleds qui s'y trouverent, pour
» les convertir à l'usage de ses sol-
» dats. Il fit aussi mettre le feu
» à tous les bleds de la cam-
» pagne qui étoient déja murs,
» dans la vue de causer une di-
» sette parmi les huguenots, &
» de les réduire avec plus de faci-
» lité. Les assiégés ne laissoient
» pas de faire de fréquentes sor-
» ties sur les troupes de Bellegar-
» de, qui perdit beaucoup de mon-
» de dans toutes ces escarmou-
» ches. Pour lui, il alla se rafraî-
» chir à Beaucaire, où le comte
» de Carces vint le voir....

Montagne. Relat. mss. Rulman. invent. mss. des hist. & antiquit. de Nismes. Relation 4.

» Au bout d'un mois néant-
» moins les vivres commence-
» rent à manquer aux troupes
» de Bellegarde ; ce qui les
» obligea de changer le camp à
» Bouillargues, lieu situé à une
» lieue au sud-est de Nismes.
» S'étant mises en mouvement
» pour cela, les assiégés firent
» une sortie sur leur queue; mais
» Mandelot avec ses chevaux-
» legers les repoussa jusques
» dans une église de la campagne,
» près de Caissargues, lieu qui
» n'est éloigné que d'une petite
» lieue de Bouillargues. Belle-
» garde les y fit aussi-tôt investir,
» & y fit conduire une piece
» d'artillerie ; enfin ils y furent
» forcés; & l'église fut prise par
» le bas. Bellegarde en fit pendre
» un grand nombre aux arbres,
» & refusa la rançon qu'ils
» offroient. . . . .

Perussis, p. 202.

» Cependant le maréchal de

» Damville qui avoit de son côté
» formé le siege de Montpellier,
» voyant que le blocus de Nismes
» alloit inutilement consumer
» l'armée de Bellegarde, pro-
» posa une entrevue à celui-ci,
» pour délibérer ensemble sur
» les moyens les plus propres à
» repousser les protestans : ce fut
» vers le 9. de Juillet. L'entrevue
» se fit à Castelnau près de Mont-
» pellier, où le maréchal de Belle-
» garde se rendit (*a*) de Beau-
» caire avec Mandelot. Dam-
» ville proposa à Bellegarde de
» loger son armée à St. Laurent,
» & d'aller faire le dégat dans les
» Cevennes, ou d'entreprendre
» le siege du fort de Peccais,
» parce qu'en se rendant maîtres
» de ce poste, ils priveroient les

Mém. mss. de Charretier.

Perussis, *p. 202. dit que vers ce temps-là, Bellegarde alla voir & embrasser Damville, près de Montpellier.*

(*a*) Vers ce temps-là, Bellegarde fit quelque séjour à Arles. (A la fin de Juillet) dit Perussis, [p. 202] *le mareschal de Retz étoit à Arles, y conférant souvent avec Bellegarde.*

» protestans des revenus consi-
» dérables que leur produisoient
» les salines, lorsque la traite des
» sels étoit bonne ; tandis que
» Damville continueroit de son
» côté le siege de Montpellier.

» Le maréchal de Bellegar-
» de se rendit à ces raisons. Il
» commença en conséquence à
» disposer ses troupes pour cette
» entreprise ; mais elles refuse-
» rent de marcher, & ne vou-
» lurent pas faire le service sans
» être payées......

» Sur ces entrefaites, les
» protestans de Nismes reçu-
» rent un renfort des Ceven- *Perussis, pag. 202.*
» nes, avec quoi ils se propo-
» soient de secourir Montpel-
» lier. En attendant, ils firent
» une sortie sur les troupes de
» Bellegarde, campées à Bouil-
» largues. Ils étoient au nom-
» bre de mille arquebusiers &
» de trois cents chevaux. Ils

Pendant le cours de la guerre que Damville & Bellegarde firent aux huguenots de Languedoc, il se renoua entr'eux une négociation secrete, qui, comme je l'ai dit plus haut, avoit été entâmée l'année précédente. Elle fut une des principales sources de l'esprit de revolte qui posséda Bellegarde pendant tout le reste de sa vie. Cette négociation fut le fruit de la politique profonde & artificieuse de Catherine de Médicis, qui regarda toujours les intrigues sourdes, comme un des plus puissans ressorts de son gouvernement. Damville & Bellegarde lui étoient suspects & odieux, & elle avoit résolu de les perdre. Il eut été dangereux de les attaquer ouvertement, & presqu'impossible de les ruiner par cette voie. Ils étoient unis, & par les liens de l'amitié,

l'ami[illegible] & par ceux de leurs intérêt[illegible] & ils étoient toujours prêts à ſe[illegible]nner mutuellement du ſecours.[illegible]amville étoit gouverneur d'u[illegible] des plus belles provinces [illegible] royaume, où il s'étoit ren[illegible]u preſqu'indépendant. Il é[illegible]it aimé & reſpecté par les [illegible]tholiques ; & quoiqu'il e[illegible] déjà abandonné les hugue[illegible]ts, avec qui il s'étoit aſſoci[illegible] leur intérêt demandoit qu'ils [illegible] réuniſſent à lui toutes les f[illegible]s qu'il paroîtroit le ſouhaite[illegible] Le marquiſat de Saluces dont [illegible]ellegarde étoit gouverneur, [illegible] eſt en quelque ſorte ſépa[illegible] de la France par les Alp[illegible] Les états du duc de Savoie, [illegible]n ami particulier, l'entou[illegible]oient ; & il eſt peu éloigné du Milanois que poſſédoit alors le roi d'Eſpagne ; & ces deux puiſſances, toujours jalouſes de la France, étoient diſpoſées à

donner à Bellegarde les secours dont il auroit besoin. Catherine de Médicis, pour perdre plus sûrement les deux maréchaux, eut recours à ses ressources ordinaires, & conçut le projet de les engager par l'appas des promesses les plus flatteuses, à se dépouiller eux-mêmes de leurs gouvernemens ; mais redoutant le génie de Damville, qui étoit le plus habile homme & le plus fin politique de son temps, elle commença par tromper Bellegarde ; se flattant qu'après avoir été séduit par ses artifices, il pourroit entraîner son ami dans le piege qu'elle leur tendoit ; ou que du moins elle parviendroit à les brouiller, & elle y réussit. Mauroy dit peu de choses de cette négociation, sur laquelle l'auteur du manuscrit second de la bibliotheque du roi s'est un peu plus

étendu. Mr. de Thou eſt le ſeul que je connoiſſe, qui en ait bien développé tous les détails.

Mauroy après avoir parlé de la guerre que Bellegarde fit dans le Languedoc, ajoute : *puis eût commandement de négocier avec Mr. le mareſchal de Montmorency, depuis conneſtable de France, pour lui faire quitter le gouvernement de Languedoc pour le marquiſat de Saluces, que le roi lui vouloit donner en propre. Je ne ſais pourquoi cette négociation s'en alla en fumée, ni pourquoi les deux mareſchaux, auparavant intimes amis, entrerent en une très-forte inimitié.*

Vie de Valette, amiral de France, 12.

L'auteur du manuſcrit que je viens d'indiquer, après avoir parlé de la levée du ſiege de Niſmes, continue ainſi ſa narration. *Ledit mareſchal de Bellegarde ſe retira à Beaucaire,*

Pag. 7. & ſuiv.

gouvernement de Languedoc avec le marquisat de Saluces, ledit mareschal de Bellegarde, gouverneur pour le roi de-là les monts, remettroit les places de (a) *Carmagnolle & Revel, qui estoient en sa disposition, entre les mains du seigneur Carlo de Birago, lieutenant pour le roi audit pays de de-là les monts, lequel en prendroit possession pour & au nom dudit sieur mareschal Damville; ledit de Bellegarde découvrit depuis que Birago avoit charge de ne s'en déssaisir ni pour l'un ni pour l'autre desdits mareschaux, ains les garder, & laisser quereller lesdits mareschaux pour le gouvernement du Languedoc: ce qui mit*

(*a*) Ce que dit ici l'auteur du manuscrit, n'est point exact; & il ne s'agissoit pas seulement de mettre Birague en possession de ces deux places, mais de tout le marquisat de Saluces, dont Bellegarde étoit gouverneur.

ledit mareschal de Bellegarde à l'extrêmité du déseſpoir ; & dès-lors il résolut à pis faire, & commença, comme il a été dit ci-dessus, de rechercher ceux de ladite religion du Dauphiné.

Ce paſſage étoit app. dans les 4. premieres pages de ce Mſs. qui ſont perdues.

Je paſſe à ce que rapporte Mr. de Thou de cette négociation. Il en avoit appris toutes les circonſtances d'un homme qui y avoit eu part, & qui dans la ſuite joua un aſſez grand rôle dans les troubles excités dans le marquiſat de Saluces, pendant la vie & après la mort de Bellegarde. Ce que je rapporte ici, dit Mr. de Thou, en parlant de cette négociation, je le tiens de la propre bouche de Mathurin Chartier, qui y fut employé par Bellegarde. Il m'en apprit toutes les circonſtances, dans un voyage que nous fîmes enſemble en Languedoc.

Hiſt. Thu. ani, t. 3. p. 671. art. 6. Trad. fr. t. 8. p. 81.

Il avoit été (a) quelque temps secretaire du duc de Damville. C'étoit un homme sans probité & sans honneur.

Voici de quelle maniere Mr. de Thou a rendu dans son histoire, ce qu'il avoit appris de Chartier. Après avoir rappellé ce qu'il avoit dit plus haut du choix qu'Henri III. avoit fait de Damville & de Bellegarde, pour les mettre à la tête des deux armées qui devoient faire

Thuani hist. t. 3. p. 670. & suiv. Trad. fr. t. 8. p. 79. & suiv.

(a) Mr. de Thou nous apprend, dans les mémoires de sa vie, que ce fut en 1582. qu'il fit ce voyage avec Chartier, que pendant la route il raconta, à lui & à ceux qui l'accompagnoient, toutes les circonstances de sa vie, sans passer sous silence celles qui devoient le couvrir de honte. Mr. de Thou en rapporte quelques-uns ; & il mêloit à son recit, ajoute-t-il, plusieurs aventures semblables au conte d'Apulée ; ce qui faisoit connoître d'un côté l'esprit surprenant du personnage, & de l'autre, le peu de confiance qu'on pouvoit prendre en lui. Trad. fr. de l'hist. de Thou, t. 1. p. 82. & suiv.

la guerre aux huguenots de Languedoc, (*a*) il ajoute : pendant le cours de cette guerre, ce prince avoit fait faire à Damville des propositions honorables & avantageuses en apparence ; mais qui dans le fond ne tendoient qu'à tromper ce duc & Bellegarde, qui tous les deux lui étoient suspects. Catherine de Médicis avoit conseillé au roi de se servir pour cette négociation, de l'entremise de Bellegarde. Henri III. fit offrir à Damville de lui céder en propriété le marquisat de Saluces, pour le tenir en fief de la couronne de France ; à condition qu'il se démettroit du gouvernement de Languedoc, qui seroit partagé entre

(*a*) Je copie la traduction françoise, à laquelle je ferai néanmoins quelques changemens, après l'avoir comparée avec le latin.

Bellegarde & Guillaume de Joyeuse, lieutenant de Damville dans ce gouvernement. Ensorte qu'on donneroit à de Joyeuse, le gouvernement du haut-Languedoc, & celui du bas-Languedoc, qui est plus considérable, à Bellegarde qui remettroit à Damville toutes les villes & les places fortes du marquisat de Saluces. Damville sentit la fraude cachée dans la proposition de cet échange; mais il ne fit pas semblant de l'appercevoir; & il fit espérer à Bellegarde, qui en instruisit le roi, qu'il accepteroit l'offre qu'on lui faisoit, lorsque la guerre seroit finie. La paix ayant été faite, les deux maréchaux entrerent en négociation, par des députés qui tinrent des conférences secrettes; mais il se présenta plusieurs difficultés. Damville qui ne cher-

choit qu'un prétexte honnête pour manquer, sans blesser le respect qu'il devoit au roi, à l'engagement qu'il avoit pris, représentoit principalement à Bellegarde qui pressoit vivement la conclusion, que les loix du royaume ne permettoient pas à nos rois d'aliéner le domaine sacré de la couronne; & il demandoit qu'avant toutes choses, cet échange & la concession du fief du marquisat de Saluces que le roi lui proposoit, fut autorisée par le consentement des états généraux; & que l'acte de cette concession fut enregistré solemnellement aux parlemens de Paris & de Grenoble. Catherine de Médicis, qui n'avoit point intention que cet échange & cette concession fussent exécutés, éludoit les demandes de Damville, en disant qu'elles

donneroient lieu au public de faire bien des raisonnemens, qu'il falloit éviter; & qu'il lui paroissoit plus à propos de commencer par exécuter le projet qui avoit été formé; & qu'ensuite il seroit plus facile d'obtenir, & le consentement des états, & l'enrégistrement dans les parlemens du royaume : elle ajoutoit que pour prévenir les inconvéniens qui pourroient naître même de cette exécution, il seroit bon de ne la faire qu'avec beaucoup de précaution; & qu'ainsi, au lieu de délivrer directement à Damville les places du marquisat, il conviendroit que Bellegarde les remit d'abord en séquestre entre les mains d'une personne que le roi nommeroit à cet effet, qui les rendroit ensuite à Damville aussi-tôt après qu'on auroit obtenu le consentement des

des états, & l'enrégistrement des parlemens. Par ces propositions, elle espéroit dépouiller en même temps Bellegarde du gouvernement du marquisat, & Damville de celui de Languedoc, & mettre le roi en état de disposer de ces deux gouvernemens. Anne de Joyeuse & Jean-Louis de Nogaret, tous deux favoris du roi, avoient des vues sur ces gouvernemens. Joyeuse vouloit faire donner à Guillaume son pere, celui de Languedoc en entier; & Nogaret briguoit celui du marquisat de Saluces pour Bernard de la Valette son frere. Damville découvrit le piege qu'on tendoit à lui & à son ami; mais Bellegarde aveuglé par l'ambition, ne l'apperçut point, & souhaitoit avec passion de voir cette affaire terminée. Il souffrit sans difficulté que

Charles (*a*) de Birague que le roi avoit nommé pour tenir le marquiſat en ſequeſtre, ſe mit en poſſeſſion de la ville & du château de Saluces : mais Damville ayant refuſé de mettre en ſequeſtre les places de ſon gouvernement, avant que d'être aſſuré du conſentement des états, & de l'enrégiſtrement des parlemens, ce fut alors, mais trop tard, que Bellegarde s'apperçut qu'il avoit été la dupe, des deux partis que lui-même avoit eu deſſein

(*a*) Carlo de Birago étoit iſſu d'une famille de Milan, qui s'étoit attachée au ſervice de la France, lorſqu'elle poſſédoit ce duché. Mr. de Thou ſe trompe, lorſqu'il dit dans le paſſage que je copie, que Charles étoit frere de René, cardinal de Birague. Ils n'étoient que couſins germains. Voyez l'hiſt. généal. de la maiſ. de Fr. t. 6. p. 493. 495. & 497. René de Birague fut fait chancelier de France le 17. de Mars 1573. & cardinal le 12. de Février 1578. Voyez *ibid.* p. 492.

de tromper (*a*) : il entra en fureur, & résolut de tirer, à force ouverte, vengeance de l'injure qui lui avoit été faite ; il se ligua avec Lesdiguieres, chef des huguenots de Dauphiné. Tel est le recit de Mr. de Thou.

Cette négociation qu'Henri III. avoit chargé Bellegarde de commencer avec Damville, fut continuée par Mr. de Poigny, gentilhomme ordinaire de sa chambre, qu'il lui dépêcha. La lettre de créance qu'il lui donna, & les instructions dont

Ces pieces sont à la p. 260. des preuves du V. vol. de l'histoire de Languedoc par D. Vaissette.

(*a*) *Qui utrosque decipiendi animum habere*, dit Mr. de Thou. On ne voit point dans ce qu'il a rapporté de cette négociation, ni dans ce qu'en disent les autres historiens, que Bellegarde ait eu intention de tromper ni le roi & Catherine de Médicis, ni Damville ; & il paroît que son but étoit uniquement de changer le gouvernement du marquisat de Saluces, contre celui du bas-Languedoc, qui étoit plus considérable.

il le chargea, sont datées du 20. d'Août 1577. Ces instructions différent, en quelques points, de ce que Mr. de Thou rapporte sur cette négociation. Voici ce qu'elles contiennent par rapport au marquisat de Saluces. *Et là-dessus* (Mr. de Poigny) *entrera en propos sur le faict du marquisat de Saluces, & lui dira que ayant cy-devant entendu sadite majesté, qu'il* (le mareschal de Damville) *auroit eu plaisir de s'y retirer, pour sa plus grande seureté, en remettant par mesme moyen en ses mains le pays & gouvernement de Languedoc ..... elle s'estoit fort volontiers condescendue à le lui bailler, bien que ce soit l'une des plus belles & notables places de son royaume, & demeure encore aujourd'hui en cette opinion, pour avoir entendu que ledit sieur*

mareſchal continue en ce meſme deſir ..... (Elle) *offre de lui bailler ledit marquiſat de Saluces, avec le titre & qualité de gouverneur, & ſon lieutenant général au pays qu'elle tient de-là les monts, moyennant qu'il remette entre les mains de ceulx qui lui ſeront nommés de ſa part par ledit ſieur de Poigny, les pays & places qu'il tient de préſent audit Languedoc, avec le gouvernement, & ſemblablement la ville de Montpellier lorſqu'il l'aura réduite* .... *& pour donner à cougnoiſtre audit ſieur mareſchal, combien ſadite majeſté veult agir candidement en ceſte affaire, & la grande & parfaite fiance qu'elle a priſe en lui, elle veult & entend que après la réduction dudit Montpellier, iceluy ſieur de Poigny mette en ſes mains ledit marquiſat, en baillant par*

de Saluces en faveur du maréchal de Damville, & des provisions que le roi lui envoyoit pour le gouvernement des places qu'il possédoit au delà des monts. Ces deux lettres étoient datées, ainsi que les instructions données à Poigny, du 20. d'Août.

L'arrangement, par rapport au gouvernement de Languedoc, compris dans ces instructions, est différent de celui qui se lit dans le dernier passage de Mr. de Thou que j'ai rapporté. Il y est dit, que le gouvernement du haut-Languedoc devoit être donné à Joyeuse, & celui du bas-Languedoc à Bellegarde. Il est certain que dans le fond Mr. de Thou a raison; & je le prouverai un peu plus bas, par des faits rapportés dans l'histoire de Languedoc par D. Vaissette, qui les a tirés des mémoires mss. de ce Chartier, lequel avoit

garde. Après, cela mis en exécution, faira entendre à Mr. le mareschal de Bellegarde auquel il communiquera ce mémoire, que se condescendant ledit sieur mareschal de Damville de laisser le Languedoc pour se retirer audit marquisat, l'intention de sadite majesté est qu'il demeure à commander au faict de ses armes, comme mareschal de France, & que le gouvernement (de Languedoc) *soit divisé en deux parts; assavoir l'une composée du haut-Languedoc, & l'autre du bas; & entend que le sieur de Joyeuse choisisse celle qu'il voudra pour lui; & quant à l'autre, il y sera pourvu de la personne du sieur Charles de Birague, pour le recompenser de la charge qu'il avoit de-là les monts.*

Poigny étoit porteur des lettres d'inféodation du marquisat *Ibid.*

gnon, de retour d'auprès du mareschal Damville, à qui il avoit porté le don du marquisat de Saluces, que le mareschal avoit refusé, & en avoit remercié le roy, en envoyant en cour Seigneuret, l'un de ses secretaires.

Hist. de Languedoc, t. 5. p. 365. n°. 50.

Après l'édit de pacification, dit dom Vaissette, Henri III. *supposant que le mareschal de Damville avoit accepté l'offre du marquisat de Saluces, qu'il lui avoit fait faire par Poigny, & qu'il s'y retireroit incessamment, sans se mettre plus en peine du gouvernement de Languedoc, il adressa les instructions pour cette province au mareschal de Bellegarde & au vicomte de Joyeuse, à qui il partagea en même temps ce gouvernement : sur quoi il leur envoya les pouvoirs & les lettres nécessaires. Il marquoit dans ces*

instructions, qu'après que Damville auroit .... livré à Bellegarde & à Joyeuse les places du pays ..... ils feroient publier, chacun dans son département, le nouvel édit de pacification ..... & qu'ils le feroient exécuter promptement .... Le mareschal de Bellegarde reçut ces ordres à Beaucaire. Il dépêcha au roi, le 6. de Novembre, le sieur de Poigny, pour lui représenter la situation des affaires de la province, & surtout la résolution où étoit le mareschal de Damville de ne pas accepter le marquisat de Saluces, ce mareschal faisant semblant de n'en avoir jamais entendu parler. Bellegarde atteste néantmoins qu'il n'y avoit rien de si vrai, & offre au roi son serment, pour lui certifier toutes les négociations qui avoient été faites à ce sujet; mais, ajoute-t-il,

dans sa depêche, *en s'adressant au roy* : « cette soudaine mu-
» tation est cause que ne pouvant
» venir si-tôt à l'éxécution de la
» paix, ceux de la religion de ce
» pays ont protesté qu'ils ne
» désarmeroient, que quand le
» mareschal de Damville auroit
» quitté son gouvernement ;
» ensorte que je suis obligé de
» tenir tout en surséance, & de
» faire par-tout bonne garde,
» jusqu'à ce que j'aie reçu la
» résolution de votre majesté.
Le roy voyant que le mareschal de Damville ne vouloit pas quitter son gouvernement de Languedoc, & craignant de ne pas réussir, s'il vouloit l'y forcer, à cause du grand nombre de créatures qu'il avoit dans le pays, & d'exciter par-là de nouveaux troubles, se détermina enfin à le lui laisser ; & il lui envoya le capitaine Anselme, avec des lettres de confirmation.
C'est

C'eſt ainſi que Damville, le plus fin politique de ſon temps, ſans ſe laiſſer ſéduire par l'appas d'une eſpece de ſouveraineté qu'on lui offroit, & dont on n'avoit point intention de le mettre en poſſeſſion, conſerva ſon gouvernement dans lequel il s'étoit rendu preſqu'indépendant; & que Bellegarde plus habile que lui, ſe dépouilla volontairement du ſien, & ne fut point pourvu de celui qu'on lui avoit promis. Accablé de dettes, qu'il étoit hors d'état de payer, honteux d'avoir été trompé par les artifices de Catherine de Médicis, devenu l'objet du mépris de la cour qui ne le craignoit plus, brouillé avec un intime ami qui auroit pu lui ſervir d'appui, reduit au déſeſpoir, il ſe livra à l'eſprit de vengeance & de revolte; & animé par les émiſſaires du roi d'Eſpagne &

du duc de Savoie; il résolut de s'emparer, à force ouverte, du marquisat de Saluces, avec le secours que ces princes lui offroient, & celui qu'il espéroit tirer des huguenots de Dauphiné. Il rentra, en effet, dans le marquisat en Janvier 1579.

Mauroy, p. 17.





MÉMOIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE

Sur les principales circonſtances de la vie de ROGER DE ST. LARY DE BELLEGARDE, *maréchal de France*, &c.

TROISIEME PARTIE.



ELLEGARDE ayant perdu l'eſpérance d'être pourvu du gouvernement du bas-Languedoc, ſe retira à Beziers, où il reſta quelque temps : il alla enſuite à Taraſcon, où il ſéjourna juſqu'au mois de Décembre

1578. Ce fut dans cette ville qu'il traita avec les députés du roi d'Eſpagne & du duc de Savoie. Je ne puis déterminer dans quel temps ſe fit cette négociation. Pendant le ſejour que Bellegarde fit à Taraſcon, il alla pluſieurs fois à Avignon: il alla auſſi à Villeneuve, qui n'en eſt ſéparée que par le Rhône. Il y a apparence que ce fut dans cette derniere ville qu'il traita avec Leſdiguieres, chef des huguenots de Dauphiné: j'ignore dans quel temps; mais il eſt vraiſemblable que lorſqu'il quitta Taraſcon, pour prendre le chemin du marquiſat de Saluces, il fit quelque ſéjour à Villeneuve, avant que d'entrer dans le Dauphiné pour gagner le marquiſat.

Voici les témoignages des auteurs qui prouvent les faits que je viens de rapporter, &

qui appuient les conjectures que j'ai proposées.

Perussis rapporte plusieurs faits concernant Bellegarde, arrivés vers la fin de 1577. & pendant l'année suivante. Ils ne sont pas tous fort importans; mais ils sont du moins utiles en ce point, qu'ils donnent des dates du séjour que Bellegarde a fait en différens lieux pendant cet intervalle de temps. Voici ces faits.

(Vers le 8. d'Août 1577.) Bellegarde étoit indisposé à Beaucaire; & le 13. il se disposoit à aller à Avignon...... *Page* 203
(Vers le 23. d'Août) Bellegarde envoya des troupes à Caderousse (qui tenoit le parti des catholiques) pour renforcer la garnison de Codolet....... *Page* 204
[Vers le commencement de Novembre] le mestre de camp Crillon alla à Beaucaire trouver *Page* 208

le maréchal de Bellegarde qui commandoit en Languedoc, *& depuis Montpellier en haut contremont*, [c'est-à-dire, du côté des Cevennes] pour avoir le moyen d'entretenir trois régi-
Page 209. mens françois ...... Le 3. Décembre, Bellegarde alla faire son séjour à Tarascon .... Le
Page 212. lundi 17. Février [1578.] Bellegarde arriva à Avignon venant de Tarascon. Le roi lui avoit donné *la demeurance* au château, & le revenu de la ville pour neuf ans, avec un pouvoir fort ample pour aller en Dauphiné faire mettre les armes bas aux adversaires. Bellegarde étoit encore à Avignon le 24 .....
Page 213. Le 2. de Mars Bellegarde alla à Carpentras ... Le 8. il retourna à Avignon, & de-là à Tarascon ..... [Vers la fin de Mai]
Page 215. Bellegarde étant à Avignon, fut prié d'assister de ses moyens,

pour empêcher que les huguenots ne secourussent Menerbe, [ville du comté Vénaissin, que les catholiques assiégeoient. [Vers le mois Juillet] le pape envoya un bref de félicitation à Bellegarde qui résidoit à Tarascon. Perussis ne dit point sur quoi le pape le félicitoit. C'étoit apparemment sur ce qu'il faisoit la guerre aux huguenots. (Vers le commencement de Septembre) *César Mattheuccij, neveu de Saporoso, reçut des mains de Bellegarde à Tarascon l'ordre de St. Michel, en considération des services de son oncle ....* (Vers la fin d'Octobre) *Bellegarde envoya de Tarascon,* du secours à Beaudonnet qui étoit dans la ville de Beaucaire, dont les huguenots tenoient le château.

Page 216.
Page 217.
Page 220.

Entre deux faits que Peruffis date du 19. de Décembre, il a

inféré le passage suivant. *Belle-*
Page 223. *garde partit du château de Taras-con, suivi de plus de cent chevaux; il alla à Salon* (en Provence) *où le comte de Carces le festoya, delà prit son droit à Saluces* [a], *suivi de quelques gentilshommes du pays.*

On vient de voir que le roi avoit donné Tarascon à Bellegarde. On pourroit cependant conclurre d'un passage que je

(*a*) Le Laboureur nous apprend que Bellegarde mena dans ce marquisat, sa femme, qui, comme je l'ai dit plus haut étoit de la maison des anciens marquis de Saluces; & il fait entendre que Bellegarde se servit des droits qu'il prétendoit que sa femme avoit sur ce marquisat, pour justifier le dessein qu'il avoit formé de s'y rendre indépendant de l'autorité souveraine. *Elle eut encor le bonheur*, dit cet auteur, p. 716. en parlant de la maréchale de Bellegarde *de regner dans le marquisat d'où elle étoit issue, comme si elle en eût été l'héritiere légitime, & si elle en eût porté les droits à son mari, qui s'y établit puissamment & en usa comme d'un patrimoine.*

vais rapporter, qu'il s'empara de cette ville par force.

Nicolas de Montaud, huguenot, dans une satyre qu'il publia en 1582. deux ans après la mort de Bellegarde, sous le titre de *Miroir des François*, dit : *n'a-t-on pas veu aussi puis n'agueres que feu le mareschal de Bellegarde se saisit du château de Tarascon, pour certain mescontentement qu'il avoit & pour mieux sauter, qu'il s'alla emparer des principales places du marquisat de Saluces ; dont il eût esté malaisé le faire sortir, si la mort ne l'eut prévenu.* Page 606.

Mauroy à la suite du passage où il parle de la brouillerie des maréchaux de Damville & de Bellegarde, & que j'ai copié plus haut, ajoute : *si bien que celui de Montmorency contraignit l'autre de quitter Beaucaire, & se retirer à Tarascon, où il demeu-* Page 131

va assez long-temps, sans estre employé à chose du monde, ny recognu pour tel qu'il estoit, grand capitaine, doué d'un très-bon jugement, & de toutes autres bonnes qualités, qui furent cause qu'il se trouva bientost chargé de deptes & de nécessité; à quoy fut adjousté le despit qu'il conçeut de ce que (vacquant le gouvernement de Provence à cause de l'indisposition de Mr. le mareschal de Retz) ayant employé sa faveur & celle de ses amis pour y être substitué, il en fut refusé tout à plat; & quant à ses estats, pensions, appointemens, & autres sommes qu'il avoit fournies & empruntées pour le service du roy, il lui fut escrit qu'il n'en devoit rien espérer, ni pour le présent, ni pour l'avenir, d'autant que les financiers ne le payoient que de subterfuges & ruses de la

cour, où il étoit du tout maltraicté & défavorisé, à l'occasion des Biragues ses ennemis, protégés par la reine mere. Toutes ces choses, avec l'extrême nécessité où il se trouvoit, remplirent son cœur de tel désespoir, que je ne le saurois exprimer.

Le roi d'Espagne & le duc de Savoie profiterent de l'état violent où étoit Bellegarde, pour le porter à la revolte. Mr. de Thou n'est point entré dans le détail des traités qui se firent entre le roi d'Espagne & Bellegarde. Il dit seulement en général, que Bellegarde étant déjà dans le marquisat de Saluces, où il s'étoit emparé de quelques places, & sentant qu'il en avoit trop fait pour pouvoir compter surement sur le retour des bonnes graces du roi, il traita sérieusement, à l'instigation du duc de Savoie,

Thuani, hist. t. 3. p. 671. nº. 6. V. note (a). Trad. fr. t. 8. p. 11.

avec Philippe II. roi d'Eſpagne, ennemi & rival de la France; que ce prince promit de lui faire toucher cinquante mille écus par mois, tant que la guerre dureroit; & que Bellegarde s'engagea de ſon côté à ſe ſervir des forces des proteſtans, pour les mieux tromper, & cependant à ne faire la guerre que pour l'avantage de ce prince.

Bellegarde ne traita pas directement avec le roi d'Eſpagne, mais avec le marquis d'Ayamont, gouverneur du Milanois. C'eſt ce que nous apprennent les deux paſſages
T. 5. p. 184. ſuivans de Brantome .... *Tout cela euſt eſté bon*, dit-il, en parlant du duc de Savoie, *ſi quelques années après, il n'eut tenu la main avec le marquis d'Ayamont, gouverneur de l'état de Milan, au mareſchal de Bellegarde, pour s'emparer du marquiſat*

marquisat de Saluces, & ainsi se rendre rebelle au roy, afin de l'impatroniser & rendre propre à lui par après ... Enfin, dit-il dans un autre endroit, *après plusieurs mécontentemens du roy, ce mareschal* (de Bellegarde) *despité, se banda contre lui, s'entend soubs main avec Mr. de Savoie, de qui il estoit fort serviteur & grand amy de tout temps, comme je l'ai veu: confere & pratique avec le marquis d'Ayamont, gouverneur de l'état de Milan, en prend de bons doublons, (ce disoit-on à la cour;] car autrement ne se pouvoit-il bander contre le roy, ny lui faire teste; & luy fait perdre en un rien tout le marquisat de Saluces.* Tom. 9. p. 272.

L'auteur du manuscrit I. de la bibliotheque du roi, a aussi parlé de l'influence qu'eurent le duc de Savoie & le mar-

quis d'Ayamont dans la revolte de Bellegarde ; *& à la vérité*, dit-il, en parlant d'eux, *c'étoient ces deux perſonnages qui avoient fomenté les deſſeins dudit mareſchal, dont l'utilité devoit revenir au roy d'Eſpagne, & audit ſeigneur duc, quelque ſemblant que fit ledit ſieur mareſchal de ne les avoir que pour amis, & non participans à la conquête.*

Ce paſſage eſt imprimé à la p. 105. du I. vol. de l'hiſt. du comté Vénaiſſin par Mr. l'abbé Pithon-Curt.

Cet auteur eſt le ſeul qui diſe que Bellegarde eut promis au roi d'Eſpagne & au duc de Savoie, de leur remettre le marquiſat de Saluces, lorſqu'il s'en ſeroit emparé ; & je ne ſais ſi ſur le témoignage de cet écrivain, qui paroît avoir été huguenot, & qui par conſéquent devoit haïr tous les princes catholiques, & le roi d'Eſpagne plus que tous les autres, on peut croire ce fait,

qui eſt contredit par tous les autres hiſtoriens, qui diſent que le deſſein de Bellegarde étoit de ſe rendre indépendant dans le marquiſat, & d'y ériger pour lui-même une eſpece de ſouvéraineté.

Quoiqu'il en ſoit, c'eſt dans Mauroy ſeul qu'il faut chercher le détail des négociations qui ſe firent entre le duc de Savoie, le marquis d'Ayamont, & Bellegarde; & voici le précis de ce qu'il en dit. *Pag.* 13. & *ſuiv.*

Le roi d'Eſpagne mieux informé de nos affaires que nous-mêmes, & de l'état où ſe trouvoit le maréchal de Bellegarde, réſolut d'en profiter; & ſachant qu'il avoit particuliere amitié & grande familiarité avec Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, s'adreſſa à lui, & lui fit entendre ſon intention, tant par agent exprès, que

par le marquis d'Ayamont, gouverneur de Milan. Le duc y entendit fort volontiers, tant pour l'amour du roi d'Espagne, que pour son profit particulier ; & ayant fait venir à sa cour Dominique la Volvere, son sujet, natif de Vigon en Piémont, qui avoit été maître-d'hôtel du maréchal de Bellegarde, & *tellement son confident* qu'il lui avoit donné la charge de commander au château de Carmagnolle, place la plus importante de son gouvernement, il l'envoya à ce maréchal, avec des lettres *pleines de courtoisies & d'humanité, pour se condouloir de sa mauvaise fortune & du mauvais état de la France*, où les gens de mérite & de valeur étoient *reculés & désappointés, & gens de peu advancés & bien entretenus, lui donnant assu-*

rance, que quand tout le monde lui deffaudroit, qu'il ne l'abandonneroit point, & lui feroit part des moyens qu'il avoit; & que pour son profit il avoit à lui communiquer une affaire qui seroit cause du recouvrement de sa dignité, & de plus grand advancement, à la honte de ses ennemis. Mauroy après avoir dit qu'il a vu cette lettre du duc de Savoie, continue ainsi son recit. Bellegarde renvoya la Volvere au duc de Savoie, avec des lettres, où après lui avoir fait ses remercimens, & l'avoir assuré qu'il seroit toujours prêt d'employer sa vie à son service, il ajoutoit qu'il pouvoit avec toute assurance confier à la Volvere, l'affaire de laquelle il ne lui avoit parlé qu'en général dans sa lettre; le suppliant de le lui renvoyer bien instruit, afin qu'il pût lui

en rendre un compte fidele, qui le mit en état de prendre une prompte résolution, ainsi que le cas le requeroit : *or augmentoit cependant le désespoir dudit sieur mareschal à la plus grande vigueur.* Le duc de Savoie renvoya la Volvere à Bellegarde, avec charge de lui dire que s'il vouloit passer les monts & se retirer à Carmagnolle, il lui feroit donner *moyens* & argent pour chasser de Saluces & de tout le gouvernement, Charles de Biragues son ennemi, qui avoit succédé à Ludovic son frere ; que cette entreprise ne pouvoit manquer de réussir, parce qu'étant maître de (*a*) Carmagnolle

(*a*) On verra dans la suite de ce mémoire, que le fils du maréchal de Bellegarde étoit gouverneur particulier de ces deux places. Ce fut par cette raison qu'elles ne furent point remises à Charles de Biragues, lorsque le marquisat

& de Ravel, les deux principales forteresses, & où toute l'artillerie & munition de guerre étoient enfermés, il lui seroit facile de chasser Charles de Birague, homme de peu d'esprit & de jugement, & fort inférieur à Ludovic son frere, de la ville de Saluces, qui étoit la seule place dont il fut le maître; & que lorsqu'il *y seroit établi, il n'auroit faute de moyens pour s'y conserver & s'advancer plus avant, s'il en avoit la volonté*. Le maréchal fut longtemps à se resoudre sur cette ouverture. Plus il y pensoit, plus il se trouvoit *perplex, lui venant au devant le service du roy, pour lequel il avoit si souvent combattu & acquis tant de réputation, que l'exemple qu'il produiroit, étoit de grand*

de Saluces fut mis en sequestre entre ses mains.

conséquence, & dont tout le monde parleroit; mais le désespoir violent, ennemi de la raison, le poussa hors de tout respect & considération; & poussé d'ailleurs par l'espérance de se faire rechercher, & de faire sa condition meilleure en France, il accepta le party que lui proposoit le duc de Savoie; & il lui renvoya la Volvere, qu'il chargea de l'assurer qu'il seroit bientôt à Carmagnolle, & qu'il partiroit aussi-tôt qu'il auroit rassemblé de bons soldats qu'il vouloit y conduire. Pour le mettre en état de faire ces levées, on lui délivra 12000. écus. Le long séjour que Bellegarde fit encore depuis à Tarascon, déplaisoit fort au marquis d'Ayamont & au duc de Savoie, qui craignoient qu'il ne changeât d'avis, ou qu'il ne survint quelque difficulté qui *gâtât tout;*

& ils le pressoient par fréquentes lettres & messagers, de passer les monts, & de ne plus différer son entreprise, qui étoit non-seulement éventée, mais tellement divulguée qu'Henri III. en *étoit très-bien averti, jusqu'à la moindre particularité; toutesfois, soit que le roy eût affaire ailleurs (le mettant les huguenots en nouvelle défiance) ou que ceux qui restoient près de lui, lui feyssent mespriser ledict sieur mareschal, il n'y fut pas mis l'ordre que l'affaire méritoit; car il y avoit assez de temps de retirer cet homme tant utile à conserver, si on eust voulu tant soit peu le consoler, & le mettre en meilleure espérance.* Bellegarde passa les monts au mois de Janvier 1579.

On lit dans l'histoire généalogique de la maison de France, qu'en 1578. Bellegarde fut *Tom. 4. p. 306.*

nommé chevalier des ordres du roi ; mais qu'il ne fut point reçu. C'est par cette raison qu'on ne trouve point son nom dans la liste des chevaliers de l'ordre du saint Esprit, insérée dans
Tom. 9. p. 51. cet ouvrage. La premiere promotion de cet ordre se fit le 31. de Décembre 1578. & ce fut par conséquent celle dans laquelle Bellegarde fut compris. Il étoit alors en chemin pour aller s'emparer à force ouverte du marquisat de Saluces. Henri III. ne l'ignoroit pas. Ce prince vouloit apparemment l'engager, par des graces & par des distinctions, à rester dans son devoir ; mais elles ne purent calmer cet esprit fougueux & irrité.

Du dernier passage de Mauroy, que j'ai rapporté, on pourroit conclurre que Bellegarde alla droit de Tarascon dans le

marquisat de Saluces ; mais j'ai déjà remarqué qu'il est certain qu'il a demeuré à Villeneuve près d'Avignon ; & qu'il est vraisemblable qu'il s'y rendit de Tarascon. Je ne puis marquer dans quel lieu, ni en quel temps il commença à traiter avec les huguenots de Dauphiné ; mais suivant Mr. de Thou, ce fut avant que de se rendre à Villeneuve près d'Avignon. Il entra deux fois en négociation avec eux. La premiere n'eut point de suite ; la seconde fut terminée avantageusement pour lui. Mr. de Thou n'a dit qu'un mot de celle-ci ; mais il s'est fort étendu sur la premiere.

Depuis l'édit de pacification du mois de Septembre [1577.] dit cet historien, les esprits étoient plus animés que jamais dans le Languedoc & dans le Dauphiné. Bertrand de Simiane

Hist. Thuani, t. 3. p. 1624. n°. 23. Trad. fr. t. 7. p. 714.

de Gordes, lieutenant dans cette (derniere) province, de François de Bourbon, prince dauphin, & François de Bonne de Leſdiguieres, qui étoit chef des proteſtans dans le Dauphiné, avoient employé le reſte de l'année (1577.) à tâcher de diſſiper les anciens ſoupçons des deux partis. Ils ne négocioient que par des députés, qui firent différens voyages. Au commencement de l'année ſuivante, ils convinrent, par l'entremiſe de Roger de Sanlari de Bellegarde, de ſe trouver à une conférence au [a] Buys,

(a) Mr. de Thou qui nomme ce lieu *Buxetum*, ne dit point dans quel endroit de Dauphiné il eſt ſitué. A la p. x. col. 1. & 2. de la table des lieux de cette province, qui eſt à la tête de l'hiſt. de Dauphiné, par Mr. de Valbonnais, on trouve que *Buxum*, le Buis, eſt dans la baronie de Meuillon, & que cette baronie eſt dans le comté de Die. Ce qui eſt dit dans le dict. univerſel de la

pour

pour travailler de concert à l'exécution de l'édit.

Un peu plus bas Mr. de Thou, après avoir parlé de plusieurs services que le duc de Savoie avoit rendu à Bellegarde, ajoute : ce duc venoit encore tout récemment de se l'attacher par un nouveau bienfait. Bellegarde, après avoir envain assiégé Nismes, avoit porté l'audace jusqu'à faire assassiner dans Beaucaire le garde des sceaux du présidial de Nismes, & avoit emmené Louise Andron sa femme. Le duc continuant de servir en esclave les passions de Bellegarde, avoit encore eu l'indulgence de favoriser les amours infames de cette femme impudique. Le duc de Savoie s'étant ainsi attaché Bellegarde, travailla à l'engager à de plus grandes

Thuani hist. t. 3. p. 625. art. 23. Trad. fr. t. 7. p. 715. & t. 8. p. 78.

Et non pas Androna, *comme il y a dans la traduct. fr.*

France sur es lieux nommés Buis, le Buis & le iz, paroît très-défectueux.

entreprises. Ils convinrent entr'eux que Bellegarde, en qualité de maréchal de France, demanderoit au roi de faire exécuter le dernier édit de pacification dans la Provence, le Dauphiné, & le Lyonnois; & qu'il se serviroit de cette occasion pour se rendre maître de toutes les places fortes que les protestans lui remettroient dans ces provinces; qu'il y feroit entrer de bonnes garnisons commandées par des personnes de confiance, & qui dépendroient de lui; & s'assureroit ainsi de ces provinces, qui, à cause du voisinage de l'Italie & de l'Espagne, pouvoient lui être fort utiles pour l'exécution des projets qu'il méditoit. Bellegarde étoit persuadé qu'il viendroit aisément à bout de cette entreprise, pourvu qu'il pût mettre les protestans dans ses intérêts;

C'est-à-dire, des états que le roi d'Espagne possédoit dans l'Italie.

& il ne déſeſpéroit pas d'y réuſ-ſir. Il ſavoit que ce n'eſt ni la vertu, ni le mérite qui font l'union des partis ; & qu'on eſt ami des factieux, dès qu'on a les mêmes intérêts, & qu'on ſe propoſe les mêmes ennemis à combattre. Comme les ſujets de mécontentement qu'Henri III. & la reine ſa mere lui avoient donnés, avoient éclaté, & qu'il n'y avoit perſonne qui doutât de la vivacité de ſon reſſentiment, il étoit perſuadé que les proteſtans aimeroient mieux ſe fier à lui, qu'à toute autre perſonne qui ſeroit dé-vouée au roi. Dans cette con-fiance, il traita avec Leſdi-guieres (chef des proteſtans de Dauphiné); & il lui fit d'abord parler par des amis. Il lui fit dire qu'il étoit outré des injuſ-tices qu'on lui avoit faites, qui étoient connues de tout le mon-

de, & dont il rejettoit tout l'odieux sur la reine mere. Il l'informa ensuite de l'ordre qu'il avoit reçu du roi, pour faire exécuter dans la Provence, le Dauphiné, & le Lyonnois, le dernier édit (de pacification); mais il le fit assurer qu'il n'avoit point voulu se charger de cette commission, avant que Lesdiguieres lui eût fait connoître avec sincérité, si les protestans étoient résolus d'exécuter cet édit, & de remettre en conséquence les villes & places fortes qu'ils occupoient; & qu'à moins qu'il n'eut des assurances positives qu'ils étoient dans cette disposition, il laisseroit à un autre cette commission honorable, avec la honte de n'avoir pu y réussir. Lesdiguieres sentit que l'amitié d'un homme dont l'esprit étoit ulcéré, pouvoit lui être utile;

mais ne voyant pas de sûreté, ni même de bienséance, à se déclarer dans les circonstances présentes, il ne répondit à ces propositions que d'une maniere ambigue. Il fit donc savoir à Bellegarde que si ceux qui avoient la confiance du roi, vouloient en agir de bonne foi avec les protestans, ils avoient résolu d'exécuter l'édit en toutes ses parties ; qu'autrement ils ne se désaisiroient point des places fortes dont ils étoient en possession, jusqu'à ce qu'on leur eut donné des sûretés raisonnables : que c'étoit donc à Bellegarde à s'assurer des intentions du roi & de ses ministres, avant que de se charger de cette commission ; & que si les protestans & lui (qui étoit leur chef) se trouvoient pour leur sûreté, dans la nécessité de refuser d'exécuter les

articles de l'édit, ils n'auroient jamais intention de rien faire qui pût déplaire à une personne dont ils respectoient la dignité, dont ils connoissoient le zele pour la tranquillité publique, qu'ils savoient n'être point injuste à l'égard de leur parti, & dont ils avoient toujours souhaité ardemment de pouvoir cultiver l'amitié par toutes sortes de moyens. Bellegarde jugeant par cette réponse que sa négociation n'avoit pas un succès aussi heureux qu'il l'auroit souhaité, & résolu d'attendre une occasion plus favorable, se retira à Villeneuve près d'Avignon, & ne se trouva point, comme il l'avoit promis, à l'entrevue qu'il devoit avoir au (*a*) Buys avec de Gor-

(*a*) Perussis nous apprend dans quel temps devoit se tenir cette conférence du Buis; mais selon lui, ce furent les

des & Lesdiguieres. Dans le même temps, Jean de Montluc, évêque de Valence, que le roi avoit chargé de faire exécuter l'édit de pacification, eût à ce sujet quelques (*a*) con-

huguenots qui refuserent de s'y rendre. *Le 2. du même mois* (de Mars 1578.) dit cet auteur, (p. 213.) *le maréchal de Bellegarde alla d'Avignon coucher à Carpentras, pour de-là s'acheminer au Buis, où les adversaires ne voulurent pas se rendre: il les y envoya solliciter par Anselme, qui n'en rapporta que des excuses. Le maréchal retourna en Avignon le samedi* 8.

Je placerai ici deux autres passages de Perussis, qui contiennent des faits qui regardent Bellegarde, arrivés dans la même année. *Le vendredi* 2 . *Février*, dit-il, (p. 212.) *Bertrand de Simiane, baron de Gordes au diocese de Cavaillon, commandant en Dauphiné en l'absence du Prince dauphin ..... mourut à Montelimar, où il étoit venu pour conférer avec Bellegarde, quoique malade*; & on lit aux pp. 218. & 219. que vers le mois de Septembre, le comte de Suze, nommé par le roi pour commander en Provence, envoya *voir* le maréchal de Bellegarde, pour lui faire part de sa nomination au gouvernement de Provence.

(*a*) Un passage de Perussis peut servir

férences avec Bellegarde (*a*).

Trad. fr. t. 8. p. 81. Mr. de Thou dit en un mot dans la suite de son histoire que Bellegarde avant que d passer les Alpes, pour alle dans le marquisat de Saluces négocia avec Lesdiguieres, 8 se ligua avec lui. Il y eut e effet entr'eux une nouvelle né gociation, qui fut suivie d'u

à fixer la date de cette conférence. *L'évêq de Valence*, dit-il, (p. 213.) *passa Avignon allant en Languedoc au comme cement de Mars* (1578.) *& le 2. du mê mois, le maréchal de Bellegarde alla d'Avi non à Carpentras.* Il y a grande apparen que ce fut en ce temps-là, & da Avignon, que se tint la conférence l'évêque de Valence & de Bellegard

(*a*) Il resulte seulement de la narratio de Mr. de Thou, que Bellegarde a eu inte tion de demander au roi, la commissio de faire exécuter l'édit de pacificatior mais Chorier à la p. 683. du second vol. son histoire de Dauphiné, dit positiv ment que ce maréchal fut chargé de l'éx cution de cet édit dans le Dauphiné, Lyonnois, le Forez, & le Beaujoloi & il rapporte quelques faits peu impo tans concernant cette exécution.

traité. Les historiens contemporains ne parlent point des conditions de ce traité ; & on n'en peut trouver le détail que dans un auteur moderne, du moins par rapport au temps que Bellegarde a vécu.

Videl après avoir, dans l'histoire du connétable de Lesdiguieres, parlé d'après Mauroy, des négociations qui se firent à Tarascon, entre le duc de Savoie, le marquis d'Ayamont, & Bellegarde, ajoute : *comme le duc* de Savoie & Bellegarde *Page 53.*
prévoyoient bien qu'un support prochain leur étoit nécessaire, pour exécuter plus seurement cette entreprise, ils tomberent d'accord de s'acquérir l'amitié des protestans du Dauphiné, en la personne de Lesdiguieres, leur proposant quelque notable avantage, afin de les obliger par leur intérest à se joindre au sien:

étant certain que sans cet appui, tout leur travail seroit inutile. Sur ce concert, ils dépêchent en Dauphiné le Molar, secretaire du duc, & (a) Anselme, con-

(*a*) Il sera parlé très-souvent d'Anselme dans la suite de ce mémoire. On trouve la généalogie de sa famille à la p. 498. du premier vol. du livre intitulé : *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, &c. par Mr. l'abbé Pithon-curt. Il y est dit que cette famille étoit originaire de Florence, où elle étoit connue dès le douzieme siecle, & que dans le quinzieme une de ses branches vint s'établir dans le comté Vénaissin. On y trouve un très-grand détail sur la vie de Pierre d'Anselme, duquel il s'agit ici. Il y est dit entr'autres choses, p. 503. qu'Henri III. qui l'avoit connu en 1573. au siege de la Rochelle, où il s'étoit distingué, récompensa les services militaires qu'il rendit depuis, en lui donnant le commandement de l'infanterie dans le marquisat de Saluces, sous le maréchal de Bellegarde. Mauroy p. 35. dit d'Anselme, *qu'il n'étoit point sujet du roi, qu'il étoit homme sans foi; & étant sorti de pauvre lieu, ne tâchoit qu'à s'enrichir & accroître sa fortune*. Je ne sais pourquoi Mr. de Thou, dans un passage que je vais bientôt rapporter, le nomme Pierre Fangier d'Anselme : *Petro Fangerio*

fident du mareſchal, & de grande conſidération auprès de lui, avec des lettres pour Lesdiguieres, toutes pleines de l'eſtime qu'ils faiſoient de ſa perſonne, & de témoignages d'affection pour le bien de ſon parti; le priant « de » vouloir entendre à une affaire » qui lui ſeroit propoſée pour » leur commun intérêt, & dont » ces deux avoient charge de » s'expliquer. En même temps ils firent une pareille délégation vers le roy de Navarre, pour l'avoir favorable à ce deſſein, veu que ſans ſon conſentement il ne ſe pouvoit rien conclurre avec Lesdiguieres. Pendant que le Molar & Anſelme le vont trouver, le lecteur ſaura que le duc qui avoit ouvert cet expédient,

Anſelmio. (Thuani hiſt. t. 3. p. 670. n°. 6) Le nom Fangier ne ſe trouve point dans la généalogie d'Anſelme, donnée par Mr. l'abbé Pithon-curt.

étant certain que sans cet appui, tout leur travail seroit inutile. Sur ce concert, ils dépêchent en Dauphiné le Molar, secretaire du duc, & (a) Anselme, con-

(*a*) Il sera parlé très-souvent d'Anselme dans la suite de ce mémoire. On trouve la généalogie de sa famille à la p. 498. du premier vol. du livre intitulé : *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, &c. par Mr. l'abbé Pithon-curt. Il y est dit que cette famille étoit originaire de Florence, où elle étoit connue dès le douzieme siecle, & que dans le quinzieme une de ses branches vint s'établir dans le comté Vénaissin. On y trouve un très-grand détail sur la vie de Pierre d'Anselme, duquel il s'agit ici. Il y est dit entr'autres choses, p. 503. qu'Henri III. qui l'avoit connu en 1573. au siege de la Rochelle, où il s'étoit distingué, récompensa les services militaires qu'il rendit depuis, en lui donnant le commandement de l'infanterie dans le marquisat de Saluces, sous le maréchal de Bellegarde. Mauroy p. 35. dit d'Anselme, *qu'il n'étoit point sujet du roi, qu'il étoit homme sans foi ; & étant sorti de pauvre lieu, ne tâchoit qu'à s'enrichir & accroître sa fortune*. Je ne sais pourquoi Mr. de Thou, dans un passage que je vais bientôt rapporter, le nomme Pierre Fangier d'Anselme : *Petro Fangerio*

fident du mareſchal, & de grande conſidération auprès de lui, avec des lettres pour Lesdiguieres, toutes pleines de l'eſtime qu'ils faiſoient de ſa perſonne, & de témoignages d'affection pour le bien de ſon parti; le priant « de » vouloir entendre à une affaire » qui lui ſeroit propoſée pour » leur commun intérêt, & dont » ces deux avoient charge de » s'expliquer. En même temps ils firent une pareille délégation vers le roy de Navarre, pour l'avoir favorable à ce deſſein, veu que ſans ſon conſentement il ne ſe pouvoit rien conclurre avec Lesdiguieres. Pendant que le Molar & Anſelme le vont trouver, le lecteur ſaura que le duc qui avoit ouvert cet expédient,

Anſelmio. (Thuani hiſt. t. 3. p. 670. nº. 6) Le nom Fangier ne ſe trouve point dans la généalogie d'Anſelme, donnée par Mr. l'abbé Pithon-curt.

étant certain que sans cet appui, tout leur travail seroit inutile. Sur ce concert, ils dépêchent en Dauphiné le Molar, secretaire du duc, & (a) Anselme, con-

(*a*) Il sera parlé très-souvent d'Anselme dans la suite de ce mémoire. On trouve la généalogie de sa famille à la p. 498. du premier vol. du livre intitulé : *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, &c. par Mr. l'abbé Pithon-curt. Il y est dit que cette famille étoit originaire de Florence, où elle étoit connue dès le douzieme siecle, & que dans le quinzieme une de ses branches vint s'établir dans le comté Vénaissin. On y trouve un très-grand détail sur la vie de Pierre d'Anselme, duquel il s'agit ici. Il y est dit entr'autres choses, p. 503. qu'Henri III. qui l'avoit connu en 1573. au siege de la Rochelle, où il s'étoit distingué, récompensa les services militaires qu'il rendit depuis, en lui donnant le commandement de l'infanterie dans le marquisat de Saluces, sous le maréchal de Bellegarde. Mauroy p. 35. dit d'Anselme, *qu'il n'étoit point sujet du roi, qu'il étoit homme sans foi; & étant sorti de pauvre lieu, ne tâchoit qu'à s'enrichir & accroître sa fortune.* Je ne sais pourquoi Mr. de Thou, dans un passage que je vais bientôt rapporter, le nomme Pierre Fangier d'Anselme : *Petro Fangerio*

fident du mareschal, & de grande considération auprès de lui, avec des lettres pour Lesdiguieres, toutes pleines de l'estime qu'ils faisoient de sa personne, & de témoignages d'affection pour le bien de son parti; le priant « de » vouloir entendre à une affaire » qui lui seroit proposée pour » leur commun intérêt, & dont » ces deux avoient charge de » s'expliquer. En même temps ils firent une pareille délégation vers le roy de Navarre, pour l'avoir favorable à ce dessein, veu que sans son consentement il ne se pouvoit rien conclurre avec Lesdiguieres. Pendant que le Molar & Anselme le vont trouver, le lecteur saura que le duc qui avoit ouvert cet expédient,

Anselmio. (Thuani hist. t. 3. p. 670. n°. 6) Le nom Fangier ne se trouve point dans la généalogie d'Anselme, donnée par Mr. l'abbé Pithon-curt.

étant certain que sans cet appui, tout leur travail seroit inutile. Sur ce concert, ils dépêchent en Dauphiné le Molar, secretaire du duc, & (a) *Anselme, con-*

(*a*) Il sera parlé très-souvent d'Anselme dans la suite de ce mémoire. On trouve la généalogie de sa famille à la p. 498. du premier vol. du livre intitulé : *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, &c. par Mr. l'abbé Pithon-curt. Il y est dit que cette famille étoit originaire de Florence, où elle étoit connue dès le douzieme siecle, & que dans le quinzieme une de ses branches vint s'établir dans le comté Vénaissin. On y trouve un très-grand détail sur la vie de Pierre d'Anselme, duquel il s'agit ici. Il y est dit entr'autres choses, p. 503. qu'Henri III. qui l'avoit connu en 1573. au siege de la Rochelle, où il s'étoit distingué, récompensa les services militaires qu'il rendit depuis, en lui donnant le commandement de l'infanterie dans le marquisat de Saluces, sous le maréchal de Bellegarde. Mauroy p. 35. dit d'Anselme, *qu'il n'étoit point sujet du roi, qu'il étoit homme sans foi; & étant sorti de pauvre lieu, ne tâchoit qu'à s'enrichir & accroître sa fortune.* Je ne sais pourquoi Mr. de Thou, dans un passage que je vais bientôt rapporter, le nomme Pierre Fangier d'Anselme : *Petro Fangerio*

fident du mareschal, & de grande considération auprès de lui, avec des lettres pour Lesdiguieres, toutes pleines de l'estime qu'ils faisoient de sa personne, & de témoignages d'affection pour le bien de son parti; le priant « de » vouloir entendre à une affaire » qui lui seroit proposée pour » leur commun intérêt, & dont » ces deux avoient charge de » s'expliquer. En même temps ils firent une pareille délégation vers le roy de Navarre, pour l'avoir favorable à ce dessein, veu que sans son consentement il ne se pouvoit rien conclurre avec Lesdiguieres. Pendant que le Molar & Anselme le vont trouver, le lecteur saura que le duc qui avoit ouvert cet expédient,

Anselmio. (Thuani hist. t. 3. p. 670. n°. 6) Le nom Fangier ne se trouve point dans la généalogie d'Anselme, donnée par Mr. l'abbé Pithon-curt.

étant certain que sans cet appui, tout leur travail seroit inutile. Sur ce concert, ils dépêchent en Dauphiné le Molar, secretaire du duc, & (a) *Anselme, con-*

(*a*) Il sera parlé très-souvent d'Anselme dans la suite de ce mémoire. On trouve la généalogie de sa famille à la p. 498. du premier vol. du livre intitulé : *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, &c. par Mr. l'abbé Pithon-curt. Il y est dit que cette famille étoit originaire de Florence, où elle étoit connue dès le douzieme siecle, & que dans le quinzieme une de ses branches vint s'établir dans le comté Vénaissin. On y trouve un très-grand détail sur la vie de Pierre d'Anselme, duquel il s'agit ici. Il y est dit entr'autres choses, p. 503. qu'Henri III. qui l'avoit connu en 1573. au siege de la Rochelle, où il s'étoit distingué, récompensa les services militaires qu'il rendit depuis, en lui donnant le commandement de l'infanterie dans le marquisat de Saluces, sous le maréchal de Bellegarde. Mauroy p. 35. dit d'Anselme, *qu'il n'étoit point sujet du roi, qu'il étoit homme sans foi; & étant sorti de pauvre lieu, ne tâchoit qu'à s'enrichir & accroître sa fortune.* Je ne sais pourquoi Mr. de Thou, dans un passage que je vais bientôt rapporter, le nomme Pierre Fangier d'Anselme : *Petro Fangerio*

fident du mareschal, & de grande considération auprès de lui, avec des lettres pour Lesdiguieres, toutes pleines de l'estime qu'ils faisoient de sa personne, & de témoignages d'affection pour le bien de son parti ; le priant « de » vouloir entendre à une affaire » qui lui seroit proposée pour » leur commun intérêt, & dont » ces deux avoient charge de » s'expliquer. En même temps ils firent une pareille délégation vers le roy de Navarre, pour l'avoir favorable à ce dessein, veu que sans son consentement il ne se pouvoit rien conclurre avec Lesdiguieres. Pendant que le Molar & Anselme le vont trouver, le lecteur saura que le duc qui avoit ouvert cet expédient,

Anselmio. (Thuani hist. t. 3. p. 670. nº. 6) Le nom Fangier ne se trouve point dans la généalogie d'Anselme, donnée par Mr. l'abbé Pithon-curt.

étant certain que sans cet appui, tout leur travail seroit inutile. Sur ce concert, ils dépêchent en Dauphiné le Molar, secretaire du duc, & (a) *Anselme, con-*

(*a*) Il sera parlé très-souvent d'Anselme dans la suite de ce mémoire. On trouve la généalogie de sa famille à la p. 498. du premier vol. du livre intitulé : *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, &c. par Mr. l'abbé Pithon-curt. Il y est dit que cette famille étoit originaire de Florence, où elle étoit connue dès le douzieme siecle, & que dans le quinzieme une de ses branches vint s'établir dans le comté Vénaissin. On y trouve un très-grand détail sur la vie de Pierre d'Anselme, duquel il s'agit ici. Il y est dit entr'autres choses, p. 503. qu'Henri III. qui l'avoit connu en 1573. au siege de la Rochelle, où il s'étoit distingué, récompensa les services militaires qu'il rendit depuis, en lui donnant le commandement de l'infanterie dans le marquisat de Saluces, sous le maréchal de Bellegarde. Mauroy p. 35. dit d'Anselme, *qu'il n'étoit point sujet du roi, qu'il étoit homme sans foi ; & étant sorti de pauvre lieu, ne tâchoit qu'à s'enrichir & accroître sa fortune.* Je ne sais pourquoi Mr. de Thou, dans un passage que je vais bientôt rapporter, le nomme Pierre Fangier d'Anselme : *Petro Fangerio*

fident du mareſchal,& de grande conſidération auprès de lui, avec des lettres pour Lesdiguieres, toutes pleines de l'eſtime qu'ils faiſoient de ſa perſonne, & de témoignages d'affection pour le bien de ſon parti; le priant « de » vouloir entendre à une affaire » qui lui ſeroit propoſée pour » leur commun intérêt, & dont » ces deux avoient charge de » s'expliquer. En même temps ils firent une pareille délégation vers le roy de Navarre, pour l'avoir favorable à ce deſſein, veu que ſans ſon conſentement il ne ſe pouvoit rien conclurre avec Lesdiguieres. Pendant que le Molar & Anſelme le vont trouver, le lecteur ſaura que le duc qui avoit ouvert cet expédient,

Anſelmio. (Thuani hiſt. t. 3. p. 670. nº. 6) Le nom Fangier ne ſe trouve point dans la généalogie d'Anſelme, donnée par Mr. l'abbé Pithon-curt.

étant certain que sans cet appui, tout leur travail seroit inutile. Sur ce concert, ils dépêchent en Dauphiné le Molar, secretaire du duc, & (a) Anselme, con-

(*a*) Il sera parlé très-souvent d'Anselme dans la suite de ce mémoire. On trouve la généalogie de sa famille à la p. 498. du premier vol. du livre intitulé : *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, &c. par Mr. l'abbé Pithon-curt. Il y est dit que cette famille étoit originaire de Florence, où elle étoit connue dès le douzieme siecle, & que dans le quinzieme une de ses branches vint s'établir dans le comté Vénaissin. On y trouve un très-grand détail sur la vie de Pierre d'Anselme, duquel il s'agit ici. Il y est dit entr'autres choses, p. 503. qu'Henri III. qui l'avoit connu en 1573. au siege de la Rochelle, où il s'étoit distingué, récompensa les services militaires qu'il rendit depuis, en lui donnant le commandement de l'infanterie dans le marquisat de Saluces, sous le maréchal de Bellegarde. Mauroy p. 35. dit d'Anselme, *qu'il n'étoit point sujet du roi, qu'il étoit homme sans foi ; & étant sorti de pauvre lieu, ne tâchoit qu'à s'enrichir & accroître sa fortune.* Je ne sais pourquoi Mr. de Thou, dans un passage que je vais bientôt rapporter, le nomme Pierre Fangier d'Anselme : *Petro Fangerio*

fident du mareschal, & de grande considération auprès de lui, avec des lettres pour Lesdiguieres, toutes pleines de l'estime qu'ils faisoient de sa personne, & de témoignages d'affection pour le bien de son parti ; le priant « de » vouloir entendre à une affaire » qui lui seroit proposée pour » leur commun intérêt, & dont » ces deux avoient charge de » s'expliquer. En même temps ils firent une pareille délégation vers le roy de Navarre, pour l'avoir favorable à ce dessein, veu que sans son consentement il ne se pouvoit rien conclurre avec Lesdiguieres. Pendant que le Molar & Anselme le vont trouver, le lecteur saura que le duc qui avoit ouvert cet expédient,

Anselmio. (Thuani hist. t. 3. p. 670. n°. 6) Le nom Fangier ne se trouve point dans la généalogie d'Anselme, donnée par Mr. l'abbé Pithon-curt.

étant certain que sans cet appui, tout leur travail seroit inutile. Sur ce concert, ils dépêchent en Dauphiné le Molar, secretaire du duc, & (a) Anselme, con-

(*a*) Il sera parlé très-souvent d'Anselme dans la suite de ce mémoire. On trouve la généalogie de sa famille à la p. 498. du premier vol. du livre intitulé : *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, &c. par Mr. l'abbé Pithon-curt. Il y est dit que cette famille étoit originaire de Florence, où elle étoit connue dès le douzieme siecle, & que dans le quinzieme une de ses branches vint s'établir dans le comté Vénaissin. On y trouve un très-grand détail sur la vie de Pierre d'Anselme, duquel il s'agit ici. Il y est dit entr'autres choses, p. 503. qu'Henri III. qui l'avoit connu en 1573. au siege de la Rochelle, où il s'étoit distingué, récompensa les services militaires qu'il rendit depuis, en lui donnant le commandement de l'infanterie dans le marquisat de Saluces, sous le maréchal de Bellegarde. Mauroy p. 35. dit d'Anselme, *qu'il n'étoit point sujet du roi, qu'il étoit homme sans foi; & étant sorti de pauvre lieu, ne tâchoit qu'à s'enrichir & accroître sa fortune*. Je ne sais pourquoi Mr. de Thou, dans un passage que je vais bientôt rapporter, le nomme Pierre Fangier d'Anselme : *Petro Fangerio*

fident du mareschal, & de grande considération auprès de lui, avec des lettres pour Lesdiguieres, toutes pleines de l'estime qu'ils faisoient de sa personne, & de témoignages d'affection pour le bien de son parti; le priant « de » vouloir entendre à une affaire » qui lui seroit proposée pour » leur commun intérêt, & dont » ces deux avoient charge de » s'expliquer. En même temps ils firent une pareille délégation vers le roy de Navarre, pour l'avoir favorable à ce dessein, veu que sans son consentement il ne se pouvoit rien conclurre avec Lesdiguieres. Pendant que le Molar & Anselme le vont trouver, le lecteur saura que le duc qui avoit ouvert cet expédient,

Anselmio. (Thuani hist. t. 3. p. 670. n°. 6) Le nom Fangier ne se trouve point dans la généalogie d'Anselme, donnée par Mr. l'abbé Pithon-curt.

étant certain que sans cet appui, tout leur travail seroit inutile. Sur ce concert, ils dépêchent en Dauphiné le Molar, secretaire du duc, & (a) *Anselme, con-*

(*a*) Il sera parlé très-souvent d'Anselme dans la suite de ce mémoire. On trouve la généalogie de sa famille à la p. 498. du premier vol. du livre intitulé : *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, &c. par Mr. l'abbé Pithon-curt. Il y est dit que cette famille étoit originaire de Florence, où elle étoit connue dès le douzieme siecle, & que dans le quinzieme une de ses branches vint s'établir dans le comté Vénaissin. On y trouve un très-grand détail sur la vie de Pierre d'Anselme, duquel il s'agit ici. Il y est dit entr'autres choses, p. 503. qu'Henri III. qui l'avoit connu en 1573. au siege de la Rochelle, où il s'étoit distingué, récompensa les services militaires qu'il rendit depuis, en lui donnant le commandement de l'infanterie dans le marquisat de Saluces, sous le maréchal de Bellegarde. Mauroy p. 35. dit d'Anselme, *qu'il n'étoit point sujet du roi, qu'il étoit homme sans foi; & étant sorti de pauvre lieu, ne tâchoit qu'à s'enrichir & accroître sa fortune.* Je ne sais pourquoi Mr. de Thou, dans un passage que je vais bientôt rapporter, le nomme Pierre Fangier d'Anselme : *Petro Fangerio*

fident du mareschal, & de grande considération auprès de lui, avec des lettres pour Lesdiguieres, toutes pleines de l'estime qu'ils faisoient de sa personne, & de témoignages d'affection pour le bien de son parti ; le priant « de » vouloir entendre à une affaire » qui lui seroit proposée pour » leur commun intérêt, & dont » ces deux avoient charge de » s'expliquer. En même temps ils firent une pareille délégation vers le roy de Navarre, pour l'avoir favorable à ce dessein, veu que sans son consentement il ne se pouvoit rien conclurre avec Lesdiguieres. Pendant que le Molar & Anselme le vont trouver, le lecteur saura que le duc qui avoit ouvert cet expédient,

Anselmio. (Thuani hist. t. 3. p. 670. n°. 6) Le nom Fangier ne se trouve point dans la généalogie d'Anselme, donnée par Mr. l'abbé Pithon-curt.

étant certain que sans cet appui, tout leur travail seroit inutile. Sur ce concert, ils dépêchent en Dauphiné le Molar, secretaire du duc, & (a) *Anselme, con-*

(*a*) Il sera parlé très-souvent d'Anselme dans la suite de ce mémoire. On trouve la généalogie de sa famille à la p. 498. du premier vol. du livre intitulé : *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, &c. par Mr. l'abbé Pithon-curt. Il y est dit que cette famille étoit originaire de Florence, où elle étoit connue dès le douzieme siecle, & que dans le quinzieme une de ses branches vint s'établir dans le comté Vénaissin. On y trouve un très-grand détail sur la vie de Pierre d'Anselme, duquel il s'agit ici. Il y est dit entr'autres choses, p. 503. qu'Henri III. qui l'avoit connu en 1573. au siege de la Rochelle, où il s'étoit distingué, récompensa les services militaires qu'il rendit depuis, en lui donnant le commandement de l'infanterie dans le marquisat de Saluces, sous le maréchal de Bellegarde. Mauroy p. 35. dit d'Anselme, *qu'il n'étoit point sujet du roi, qu'il étoit homme sans foi*; *& étant sorti de pauvre lieu, ne tâchoit qu'à s'enrichir & accroître sa fortune*. Je ne sais pourquoi Mr. de Thou, dans un passage que je vais bientôt rapporter, le nomme Pierre Fangier d'Anselme : *Petro Fangerio*

fident du mareſchal, & de grande conſidération auprès de lui, avec des lettres pour Lesdiguieres, toutes pleines de l'eſtime qu'ils faiſoient de ſa perſonne, & de témoignages d'affection pour le bien de ſon parti; le priant « de » vouloir entendre à une affaire » qui lui ſeroit propoſée pour » leur commun intérêt, & dont » ces deux avoient charge de » s'expliquer. En même temps ils firent une pareille délégation vers le roy de Navarre, pour l'avoir favorable à ce deſſein, veu que ſans ſon conſentement il ne ſe pouvoit rien conclurre avec Lesdiguieres. Pendant que le Molar & Anſelme le vont trouver, le lecteur ſaura que le duc qui avoit ouvert cet expédient,

Anſelmio. (Thuani hiſt. t. 3. p. 670. n°. 6) Le nom Fangier ne ſe trouve point dans la généalogie d'Anſelme, donnée par Mr. l'abbé Pithon-curt.

s'aſſeuroit ſur la bonne intelligence où il eſtoit alors avec le roy de Navarre, à raiſon du mariage qui ſe traitoit par Salvaing, gentilhomme conſidérable de Dauphiné, entre la ſœur unique du roy, (depuis ducheſſe de Bar, & Charles, fils d'Emmanuel, depuis duc de Savoie); veu d'ailleurs la bonne volonté que le duc portoit à Lesdiguieres, à cauſe des offices réciproques qu'ils ſe rendoient ſouvent, à l'occaſion de leur voiſinage, comme pour l'entretenement du commerce, pour la liberté de quelques priſonniers, donnés à la priere l'un de l'autre, & pour de ſemblables affaires, où Lesdiguieres s'étoit acquis la faveur du duc, qui de ſa part eſtoit bien ayſe de ſe conſerver ſon amitié. Le Molar & Anſelme arrivés chez lui (Leſdiguieres) s'expliquent de leur créance,

ce, tendant à former une ligue entre le maréchal & les protestans de Dauphiné, sous ces conditions : « qu'ils l'assisteroient » des choses nécessaires pour se » saisir du gouvernement du » marquisat, & pour se le con- » server durant les troubles, » attendant qu'il en fut pour- » vu par le roy. Pour asseurance de quoi, Lesdiguieres s'obligeoit à lui [par l'ordre du roy de Navarre]; & le mareschal donnoit vingt mil escus qui lui furent prêtés par le duc; promettant qu'aussi-tôt qu'il seroit paisible possesseur du gouvernement, il remettroit au pouvoir de Lesdiguieres [comme il fit] Chasteau-Dauphin, Dronier, Demont, & quelques autres places sur la frontiere des deux estats, servant à maintenir entr'eux la communication & la liberté du passage, pour les secours qu'ils

pourroient tirer l'un de l'autre; car le mareſchal s'obligeoit d'aſſiſter les proteſtans en certaines occaſions.

Pendant que Bellegarde étoit à Villeneuve près d'Avignon, & peu de temps avant qu'il entrât dans le marquiſat de Saluces, il forma une entrepriſe, qui eſt peut-être l'événement le plus ſingulier d'une vie qui en fournit pluſieurs de ce genre. Bellegarde catholique, & n'ayant aucun ſujet de ſe plaindre du pape, qui vivoit dans une parfaite intelligence avec Henri III. forma le deſſein de s'emparer d'Avignon. De Villeneuve, il n'avoit que le Rhône à traverſer. Voici comment ce fait eſt rapporté dans le manuſcrit ſecond de la bibliotheque du roi. *Bellegarde*, dit l'auteur (*a*), *commença de re-*

Page 8.

(*a*) Mr. Pithon-curt a fait imprimer

chercher les huguenots du Dauphiné ; leur semblant cette recherche d'autant plus sincere & moins suspecte, que peu de temps après ledit sieur mareschal qui s'estoit retiré à Villeneuve, avoit failli de surprendre Avignon ; soit que l'inquiétude de son esprit le portast à cette téméraire entreprise, ou ses nécessités domestiques, ou le commun desir des gens de guerre en ce temps-là, qui estoit de se loger, à quelque prix que ce fut, sur l'appréhension que l'on avoit de la dissipation de l'état, & pour autres considérations plus hautes, & possibles concertées avec l'estranger. Tant y a qu'incontinent que la dicte entreprise fut découverte, dont il y en eût plusieurs exécutés en Avignon, le-

la plus grande partie de ce passage dans la note (*a*) de la p. 504. du premier vol. de l'ouvrage ci-dessus cité.

dit mareschal de Bellegarde passa les monts.

Mr. de Thou est entré dans un plus grand détail sur cet événement. Bellegarde, dit-il, étant à Villeneuve près d'Avignon, cet homme qui ne pouvoit demeurer en repos, & qui ne cherchoit qu'à brouiller, forma le projet de surprendre Avignon, cette ville si riche, de laquelle il étoit si proche : il le communiqua à Pierre Eangier d'Anselme, à Gaut, à Besserie, & à d'autres dont les mœurs étoient aussi corrompues que les leurs ; soit qu'il ne regardât dans cette entreprise que son intérêt particulier, soit qu'il voulut par-là mériter une plus grande confiance de la part des protestans, dont le secours lui étoit nécessaire pour l'exécution des desseins qu'il méditoit. En effet,

Hist. Thuani, t. 3. p. 670. n°. 6.
Trad. fr. t. 8. p. 78.

en attaquant le pape ſi ouvertement, il ne pouvoit manquer de ſe brouiller avec le roi ; &
il ne lui reſtoit plus d'autre reſſource que de ſe lier plus étroitement avec les proteſtans & le roi de Navarre, pour ſe mettre à couvert contre de ſi puiſſans ennemis. L'entrepriſe fut ſur le point de réuſſir ; mais elle fut découverte. On arrêta à Avignon quelques-uns de ceux avec qui Bellegarde avoit des intelligences : ils y furent condamnés au ſupplice ; & Pirrho Malvezzi que le pape envoya ſur le champ avec de nouvelles troupes, s'étant jetté dans Avignon, rendit inutile le projet de Bellegarde. Il tira cependant un avantage de cette tentative ; car ayant de-là traverſé le Dauphiné pour paſſer les Alpes, ce fut pour lui une occaſion de lier une amitié plus étroite avec

Lesdiguieres, dont le secours lui servit beaucoup pour l'exécution de ses projets.

Il est bien étonnant que Perussis qui demeuroit dans le comté Vénaissin, & qui y écrivoit ces mémoires, dans lesquels il a rapporté un grand nombre de faits qui ne sont pas tous fort importans, & qui s'est attaché principalement à ce qui se passoit dans ce comté, n'ait rien dit de l'entreprise de Bellegarde sur Avignon. Bouche n'en a pas parlé non plus, dans son histoire de Provence;
Pag. 419. & Fantoni parlant d'Anselme, dans celle d'Avignon, dit seulement en passant, qu'on lui avoit imputé d'avoir voulu livrer Avignon au maréchal de Bellegarde.

Ce maréchal ayant manqué son entreprise sur cette ville, passa les Alpes, pour entrer

dans le marquiſat de Saluces. Bellegarde s'étant encore plus étroitement ligué avec Mr. de Lesdiguieres, dit Mr. de Thou, paſſa les Alpes, & marcha à Carmagnolle, qu'il fit fortifier ſans relâche, & ſans en avoir demandé la permiſſion au roi. En même temps on travailloit auſſi, par ſes ordres, à mettre Ravel, Dragoniero, Cental, & Demont en état de défenſe. Bellegarde, dit le même hiſtorien un peu plus bas, leva des troupes dans les vallées d'Angrogne, de Pragelas, & de Queras, dont presque tous les habitans ſont proteſtans. Outre ces levées, Lesdiguieres lui envoya 1200. hommes de pied, & 300. chevaux commandés par la Tour-Gouvernet. Enfin il tira des troupes, qui avoient été levées pour ſervir ſous lui deux ans auparavant

Thuani hiſt. t. 3. p. 671. n°. 6.
Trad. fr. t. 8. p. 81.

au ſiege de Niſmes, les meilleurs ſoldats, dont il donna le commandement à d'Anſelme, à Gaut, à Beſſerie, & à Balthaſar Flote, comte de la Roche. Ces différentes troupes faiſoient ſix mille hommes de pied, & cinq cents chevaux. On trouve dans Videl, quelques autres circonſtances ſur le ſecours que Bellegarde tira de Lesdiguieres. Bellegarde, dit cet hiſtorien, ſe mit en chemin au mois de Janvier 1579. avec des troupes que Lesdiguieres faiſoit couler vers le marquiſat, donnant ordre que ceux de Queras ouvriſſent le Col-Laignel, que les neiges avoient rendu inacceſſible cette année-là; & lui envoyant enſuite par Gouvernet, un bon ſecours d'hommes & de canons, avec leſquels il vint à bout de ſon entrepriſe.

Hiſt. des connétables de Lesdiguieres, p. 34.

J'ai déjà dit, d'après Mauroy,

que Bellegarde passa les Alpes au mois de Janvier de 1579. *Il estoit accompagné*, dit cet auteur, *de cinq compagnies de gens de pied conduits par le sieur Anselme, natif du comté d'Avignon, & subjet du pape; & en passant le Val de Sture, laissa garnison à Demont, & Roque-Sparviere; & parvenu en la plaine de Piedmont, laissa à Cental le sieur Anselme, qui dès-lors commença à fortifier la place, & la mettre en fort bon estat; puis se retira à Carmagnolle, où il commença à tenir maison, & appeller à soy tous ceux qu'il pensoit estre ses amis; tellement qu'outre le régiment de Mr. de Brissac, qui étoit lors là en garnison, il se trouva force gens de guerre, tant François que Piedmontois, près de lui, & encore un régiment de Provençaux, que lui amena le* Page 17

sieur Goult, tous bien délibérés de suivre sa fortune. Il se fit quelque traicté avec les huguenots du Dauphiné, & vallées d'Angrogne & de St. Martin. Tout cela se faisoit devant les yeux de Carles de Birague, qui en advertissoit le roi.

Henri III. fut très-affligé de l'entreprise de Bellegarde ; & il prit, mais sans succès, des mesures pour en arrêter le cours. C'est ce que nous apprend un passage de Brantome.

Tom. 9. p. 273. *Bellegarde*, dit-il, *fait perdre* [*au roi*] *en un rien, tout le marquisat de Saluces. J'estois alors à la cour que les nouvelles en vinrent au roy, qui en fut fort esmeu, & que la citadelle de Carmagnolle tenoit encore. Le roi dépescha aussi-tôt le sieur de Lussan, mestre de camp des bandes de Piedmont, pour la secourir ; mais nous donnasmes la*

Cet en-

garde que nous le vismes retourner, que tout estoit perdu, ainsi que nous estions de quelques jeunesses de la cour aucuns prests d'y aller. De quoy j'en vis le roy fort triste. Il envoya le sieur de la Valette le jeune, aujourd'hui Mr. d'Espernon, qui commençoit d'entrer alors en grande faveur (a), *& étoit nepveu dudit mareschal, qui y alla en poste : & le vis partir avec grande espérance d'y faire quelque chose de bon, & réduire son oncle ; mais il n'y gagna rien, & s'en retourna ainsi.*

droit me paroit corrompu.

Soit que le siege de la citadelle de Carmagnolle eut tiré en longueur, soit qu'il eut fallu beaucoup de temps à Bellegarde pour en réparer les fortifica-

(*a*) Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Epernon, étoit fils de Jeanne de St. Lary de Bellegarde, sœur du pere du maréchal de Bellegarde. Voyez l'hist. généal. de la maiſ. de Fr. t. 4. p. 306.

tions, il ne partit de cette ville que le 14. de Juin, pour aller attaquer Saluces, capitale du marquisat de ce nom. *Le 14.*
Pag. 229. *Juin*, dit Perussis, *le mareschal de Bellegarde partit de Carmagnolle avec 600. chevaux & 600. arquebusiers, ou des siens menés de Provence & de Piémont, ou de ceux que Gouvernet, Bouchailles, & autres lui avoient amené du Dauphiné, dix canons, deux coulevrines & deux bâtardes; & arriva devant Saluces, où Carlo Birague étoit avec dix-neuf enseignes & quelque cavalerie; mais comme il n'avoit point de vivres, il se retira aussi-tôt : ceux de la ville porterent les clefs au mareschal. Dans le château étoit le capitaine Lussan, Gascon & vaillant, étant mestre de camp du régiment du comte de Brissac, qui y avoit 20. François & 80. Italiens,*

liens, qui ne voulurent essayer la rigueur de la fortune ; mais après avoir enduré 50. volées, se rendirent à composition favorable. Ce maréchal mit dans Saluces, Agoult avec douze compagnies.

Avec cette armée, & douze canons de batterie, Bellegarde, dit l'auteur du manuscrit second de la bibliotheque du roi, *partit de Carmagnolle en ladite année 79. au commencement de l'esté, & s'achemina à Saluces, ville capitale dudit marquisat de Saluces, où ledit Birago estoit ; lequel sentant ladite armée approcher, se retira, & abandonna la ville, qui se remit bientost au pouvoir dudit mareschal de Bellegarde ; & quelques jours après, le chasteau en fit de mesme, voyant les canons en batterie, & prests à jouer ; & à l'exemple de ladite ville & chasteau, tou-* Page 9.

tes les autres places dudit marquisat se réunirent au pouvoir dudit sieur mareschal ; de sorte que ledit Carlo de Birago fut contraint de vuider entiérement le pays, & se retirer à Lyon par devers la reine.

Mr. de Thou nous apprend, sur l'expédition de Bellegarde dans le marquisat de Saluces, une circonstance qui ne se trouve point dans ces deux historiens. A la tête de ces troupes, dit-il, à la suite d'un passage que j'ai rapporté plus haut, Bellegarde sortit de Carmagnolle, suivi de douze pieces d'artillerie, & marcha droit à Saluces, où commandoit Charles de Birague. A son approche, Birague effrayé abandonna la ville, & se retira dans le château ; mais il n'y tint pas ; il se rendit dès qu'il vit le canon, & prit la route de la France. Après son départ,

Thuani hist. t. 3. p. 672. n°. 6.
Trad. fr. t. 8. p. 82.

les autres villes du marquiſat ſe rendirent auſſi-tôt à Bellegarde. Ce maréchal perſévérant dans la même diſſimulation, écrivit au roi le 1er. d'Août une lettre, par laquelle il tâchoit de juſtifier ſon entrepriſe par pluſieurs raiſons; apportant pour excuſe les injures perſonnelles qu'il diſoit avoir reçues des Birague;ſoutenant que ſon honneur & la réputation du roi étoient intéreſſés à ne pas ſouffrir qu'un homme qu'il avoit honoré de la dignité dont il étoit revêtu, devint le jouet de quelques étrangers dont la fidélité pouvoit juſtement être ſuſpecte à la France.

Mais Mauroy nous a conſervé, ſur cette expédition, des détails beaucoup plus circonſtanciés, & ne s'accorde pas d'ailleurs ſur quelques faits avec les trois hiſtoriens que je viens de citer.

Page 18. Suivant cet auteur, Henri III. ayant appris que Bellegarde étoit dans le marquiſat de Saluces, envoya au ſieur Carles (de Birague) par le tréſorier extraordinaire (des guerres) ſix mil eſcus, & fut envoyé le ſieur de Luſſan pour qu'il retirât de Carmagnolle & du ſervice du maréchal, le régiment du ſieur de Briſſac; mais le Sr. Carles ménagea aſſez mal cet argent; & le voyage du ſieur de Luſſan fut ſans effet; car tous les capitaines dudit régiment demeurerent à Carmagnolle, ſinon le capitaine la Baſtide ſeul. Le roi écrivit auſſi au duc de Savoie, & audit maréchal; à l'un, pour empêcher l'entrepriſe; à l'autre, pour l'en détourner; mais envain: le ſieur Carles fondoit toute ſon eſpérance ſur la promeſſe que lui faiſoit le duc de Savoie, de

n'endurer, en façon que ce fut, que le maréchal passât artillerie, ni autre équipage de guerre par ses terres, pour aller assaillir Saluces, ni autres villes de l'obeissance du roi ; sur laquelle promesse il s'endormit, ne pourvoyant pas aux affaires comme il étoit requis : & à la vérité si ce duc eut gardé ce qu'il promettoit, il étoit assez assuré dans le château de Saluces, lequel le mareschal ne pouvoit prendre sans artillerie ; mais le duc faisant le neutre & l'amiable compositeur, on ne se donna garde que le sieur maréchal se mit aux champs, & partit de Carmagnolle le 10. de Juin 1579. accompagné *de trois mil hommes de pied, sçavoir le régiment du sieur de Brissac, sous plusieurs capitaines*, (dont Mauroy rapporte les noms), & dix compagnies de Provençaux conduits

par les sieurs Goult & Anselme, quatre ou cinq cents hommes des vallées d'Angrogne & de St. Martin, *& quatre ou cinq cents chevaux que Mr. d'Esdiguieres lui avoit envoyé, conduicts par Mr. de Gouvernet; & douze pieces d'artillerie, avec tout l'équipage de guerre qui y estoit requis. Le duc de Savoie continuant sa dissimulation, lui envoya signifier par un hérault, & lui défendre de passer par ses terres avec artillerie, autrement qu'il se mettroit en devoir de l'en faire repentir; à quoi lui fut respondu qu'il avoit trop tard parlé; & que si lui ou autre se présentoit pour l'empescher, il la lui passeroit sur le ventre. Carles de Birague adverty qu'il avoit passé Raconis, & qu'il étoit logé à Cavail-lion, distant de Saluces trois lieues, ayant laissé le sieur de Lussan dans le chasteau,*

s'en alla en grand effroy, & se retira à Lagnaseq : ainsi fut la ville abandonnée du gouverneur, & de tous les hommes de qualité. Si passa le mareschal l'artillerie avec grande difficulté, d'autant que les rivieres du Vraite & de Maire estoient débordées ; mais ayant avec soi les paysans du duc de Savoie, conduits par le sieur de Scarnafix, un de ses gentilhommes, il passa à l'ayde d'iceux lesdites rivieres. Estant arrivé à Saluces le troisieme jour après son partement, il s'empara de la ville, & somma le sieur de Lussan de lui rendre le château, qui répondit bravement qu'il le conserveroit au roy tant qu'il pourroit ; mais enfin fut contraint de se rendre le viij. jour du siege, s'excusant sur ce qu'il estoit tout dégarni de munitions, & que d'ailleurs la place n'estoit pas tenable. Ledit sieur

mareschal pria ledit sieur de Lussan de faire ses excuses envers le roi, à qui il garderoit beaucoup mieux ce gouvernement que n'avoit fait Birague; qu'il estoit François & officier de la couronne de France, ayant plus de dignité & de courage pour lui faire service; au préjudice duquel il n'avoit faict cette exécution, mais pour se venger de ses ennemis les Biragues. Ainsi partit ledict sieur de Lussan; & passant par Thurin, il reçut de son altesse quelques excuses pour ses justifications. De-là ledit sieur mareschal alla prendre Dronier & Versoly, chasteau de la nature & assiette de celui de Ravel, tenu par le prevost de la Mante. Bref, il se fit maistre de tout le marquisat, sans rien excepter, & des passages des Alpes, par où l'on monte de Piedmont en Provence & Dau-

phiné, à sçavoir en la Val de Sture, de Demont, & de Roque-Sparviere pour aller en Provence; & pour aller en Dauphiné, du chasteau-Dauphin & col de l'Aignel. Ce faict, il congedia les Piedmontois & Angrognois; & renvoya le sieur de Gouvernet en Dauphiné, après avoir payé son armée.

Voici ce que nous apprend Perussis sur l'invasion du marquisat de Saluces par Bellegarde. *Le mareschal de Bellegarde,* dit-il, *étant arrivé à Carmagnolle, voulut en qualité de mareschal de France, être obéi partout; mais Carlo de Birago s'y opposa. Le mareschal se saisit de quelques places, & envoya en Provence Anselme & Goult qui y leverent mille hommes, & le rejoignirent d'abord. Le duc de Savoie tâcha de pacifier les choses, en faisant donner de l'argent aux gens du mareschal.* Page 225.

Bellegarde se voyant maître du marquisat de Saluces, en chassa honteusement les Italiens, qui pour avoir autrefois pris le parti de la France, avoient été obligés d'abandonner leurs biens & leurs maisons, & avoient trouvé une nouvelle patrie dans ce marquisat.

Telle fut l'expédition du maréchal de Bellegarde, singuliere en ce point, que pour la faire réussir, il fut obligé de se servir de secours d'hommes divisés par leurs sentimens & par leurs intérêts. Il fut soutenu par le roi d'Espagne, & par le duc de Savoie. Son armée étoit composée de catholiques & de protestans; & ceux-ci à qui tous les princes de la communion romaine étoient suspects & odieux, haïssoient mortellement Philippe II. prince fort zelé pour la religion catholi-

que, & qui dans les Pays-bas pourſuivoit à main armée ceux de ſes ſujets qui s'en étoient ſéparés. Il fallut bien de la dextérité pour engager des eſprits aigris les uns contre les autres, à tendre â un même but; Bellegarde y réuſſit. Il recevoit de l'argent du roi d'Eſpagne; les huguenots ne l'ignoroient pas, & le voyoient avec inquiétude; mais il leur faiſoit entendre que Philippe II. ne lui donnoit cet argent que pour s'acquiter de ce qu'il devoit au duc de Savoie qui y conſentoit; & à l'egard de ce prince, il ſe ſervit habilement d'une circonſtance qui paroiſſoit marquer qu'il avoit intention de ſe rapprocher des intérêts des huguenots. C'eſt ce qui ſe trouve développé dans le paſſage ſuivant du manuſcrit premier de la bi-

bliotheque du roi [a]. *La vérité*
Page 1. *est*, dit l'auteur de ce manuscrit, *que partie des deniers que touchoit ledit sieur mareschal, & dont il payoit ses garnisons & troupes de campagne, venoit de Milan; & d'autant que c'estoit chose manifeste, & que ces faveurs Espagnoles étoient suspectes à ceux de ladite religion, ledit sieur mareschal s'excusoit, disant que c'étoient deniers du duc de Savoie; à savoir la pension qu'il avoit d'Espagne, sçachant bien que le nom du duc de Savoie ne leur étoit si suspect & odieux, à cause des faveurs qu'ils en recevoient tous les jours par la permission du commerce qu'ils avoient en toute liberté dedans ses terres, des-*

[a] Le commencement de ce passage est imprimé à la page 505. du I. vol. de l'histoire de la noblesse du comté Vénaissin par Mr. Pithon-curt.

quelles

quelles ils avoient toujours tiré armes, poudres, chevaux, & tout dont ils avoient beſoin durant la guerre : joint que dès ce temps-là, il ſe parloit du mariage de madame la princeſſe de Navarre, aujourd'hui ducheſſe de Bar, avec le prince de Piedmont, maintenant duc de Savoie; & ſçavoit bien ledit Sr. mareſchal de Bellegarde ſe prévalloir de ce traité, pour perſuader à ceux de ſa religion, qu'ils n'avoient rien à craindre du coſté du Savoyard, qui ne tendoit, diſoit-il, qu'au bien de la France, & à l'affinité du roy de Navarre. *Il faut app. corriger de la religion.*

Bellegarde maître de tout le marquiſat de Saluces, étoit déterminé à s'y maintenir indépendant de l'autorité d'Henri III. qui n'étoit pas en état de l'en chaſſer. Il ne pouvoit y être attaqué que du côté de Dau-

phiné ; mais les troupes du roi ne pouvoient parvenir jusqu'à lui, sans avoir écrasé celles des huguenots de cette province, qui ne leur étoient pas inférieures; & en supposant qu'elles pussent pénétrer dans le marquisat de Saluces, Bellegarde étoit à portée de recevoir à chaque instant du Piémont & du Milanès, des renforts qui l'eussent mis en état de leur faire tête.

Un prince actif & regnant paisiblement dans ses états, eut peut-être échoué contre Bellegarde. Qu'avoit-il à craindre d'un roi plongé dans la mollesse, négligeant toutes les affaires du gouvernement, & uniquement occupé de ses plaisirs? La confusion, le désordre, & la revolte regnoient dans toute la France. Damville ne reconnoissoit presque plus l'autorité royale dans le Languedoc. Les

huguenots qui avoient le roi de Navarre à leur tête, avoient pris les armes dans presque toutes les provinces, & déjà le parti de la ligue commençoit à se former. Au milieu de ces troubles, Catherine de Médicis crut avoir assez de ressources dans son esprit pour les appaiser. Elle laissa dans la capitale son fils plongé dans les délices, & parcourut toutes les provinces méridionales du royaume, dans l'espérance d'y rétablir la tranquillité. Toujours occupée dans ce long voyage, de voies de conciliation, d'intrigues, & de négociations, si elle ne guerit pas le mal, elle le pallia du moins pour quelque temps. Ayant conclu à Nerac dans la Guienne, une paix avec le roi de Navarre, elle passa dans le Languedoc, se rendit dans la Provence, & arriva enfin dans le Dauphiné.

Deux affaires importantes l'y conduiſoient, la revolte des huguenots de cette province & celle de Bellegarde. La premiere n'eſt pas de mon ſujet ; & à l'egard de la ſeconde, Catherine de Médicis voulut engager Bellegarde à la venir trouver à Grenoble ; mais Bellegarde qui la connoiſſoit, & qui la haïſſoit autant qu'il en étoit haï, refuſa de ſe rendre dans une ville où elle ſeroit la maîtreſſe. On convint de ſe voir dans un pays neutre ; & Montlüel, ville diſtante de trois lieues de Lyon, & ſituée dans la Breſſe, qui appartenoit alors au duc de Savoie, fut choiſie pour le lieu de la conférence. Elle ſe tint entre Catherine de Médicis, le duc de Savoie, & Bellegarde. Il y regna une profonde diſſimulation de part & d'autre ; on évita d'entrer trop avant dans

les éclairciſſemens qui auroient aigri les eſprits, & entretenu les méfiances. On feignit d'ignorer des faits qui étoient publics, & on ſe paya réciproquement de paroles vagues & générales, & de complimens équivoques; & on prit des engagemens qu'on n'avoit pas intention de remplir. Telle eſt l'idée que Mr. de Thou, & plus encore Mauroy, donnent de la conférence de Montluel.

Mr. de Thou, après avoir rapporté l'entrepriſe de Bellegarde ſur le marquiſat de Saluces, ajoute: dans ces circonſtances, Bellegarde ne jugea pas à propos d'aller trouver Catherine de Médicis à Grenoble; mais le duc de Savoie s'y rendit, ſous le prétexte de venir faire ſa cour à cette princeſſe; mais en effet pour ſonder qu'elles étoient à l'égard de ſon ami,

Thuani hiſt. t. p. 672. n. 6. Trad. ſ t. 8. p. 8

les diſpoſitions de la reine. Il lui repréſenta qu'elle ne devoit pas faire un crime à Bellegarde, de ce qu'il n'avoit pas obéi à l'ordre qu'il avoit reçu de ſe rendre auprès d'elle ; que c'étoit un effet de la crainte qu'il avoit de ne pouvoir rentrer dans ſes bonnes graces, & dans celles du roi ; que cette défiance étoit pardonnable, puiſqu'elle étoit fondée ſur tout ce qui s'étoit paſſé ; mais qu'elle s'effaceroit à la premiere entrevue qu'elle voudroit bien lui accorder : qu'à la vérité il ſouhaitoit d'avoir toutes ſes ſûretés ; qu'ainſi au cas qu'elle eut pour agréable que le maréchal vint la trouver à Montluel en Breſſe, place qui faiſoit partie des états du duc de Savoie, il s'engageoit à le lui amener. La reine mere avoit déjà eu quelque vent des deſſeins pernicieux que formoit le maré-

chal : d'ailleurs, elle appréhendoit tout du caractere de cet homme ambitieux : ainsi, comme elle vit qu'il falloit se résoudre à avoir une conférence avec lui, elle accepta le parti avec d'autant moins de peine, que lorsqu'elle seroit à Lyon, où elle avoit dessein de se rendre, elle ne seroit pas fort éloignée de Montluel. On prit donc jour pour cette entrevue, & le duc de Savoie retourna dans ses états, & rendit compte à Bellegarde de ce qui s'étoit passé entre la reine mere & lui. Lorsque cette princesse fut arrivée à Lyon, Charles de Birague, Mario & Louis de Birague ses cousins, vinrent l'y saluer. Ils étoient suivis de ces Italiens que Bellegarde, comme je l'ai dit plus haut, avoit chassé du marquisat de Saluces. Ils firent de grandes plaintes contre lui : ils l'accu-

serent de former, de concert avec le duc de Savoie, & par conséquent avec la cour d'Espagne, des projets secrets contre l'état, assurant que l'intelligence qu'il affectoit d'entretenir avec les protestans, n'étoit qu'une feinte, pour tromper eux & le roi, & pour se mettre en état de livrer la frontiere aux Espagnols. Comme ces accusations venoient de gens aigris contre le maréchal, elles ne furent point écoutées. Lorsque le jour marqué pour l'entrevue fut arrivé, la reine partit pour Montluel avec une grande suite. Le duc de Savoie vint l'y trouver, emmenant avec lui Bellegarde, comme on en étoit convenu. Ce maréchal qui affectoit d'être uni avec les protestans pour cacher des desseins beaucoup plus criminels, avoit fait venir avec lui les députés des églises ré-

formées de Dauphiné. Il tâcha d'abord de se justifier auprès de la reine mere, des projets cachés dont on l'accusoit : il crut y avoir réussi, parce que cette princesse qui jugea qu'il étoit nécessaire qu'elle se contentât de toutes les raisons dont il se servoit pour s'excuser, parut les goûter. On traita ensuite de l'exécution du dernier édit de pacification dans le Dauphiné. Bellegarde parut le souhaiter avec ardeur, & prendre fort à cœur les intérêts des protestans. Cette affaire ne fut point terminée ; & on convint seulement que les choses resteroient dans le même état, jusqu'à ce que le roi bien informé en eut autrement ordonné. On se sépara ensuite, les esprits étant plus disposés à la vengeance qu'à la paix.

Mr. de Thou a obmis la cir-

constance la plus importante de la conférence de Montluel ; c'est que Catherine de Médicis y rendit à Bellegarde le gouvernement du marquisat de Saluces, dont il avoit été dépouillé deux ans auparavant. C'est Mauroy qui nous l'apprend ; & il fait mieux sentir que Mr. de Thou, la dissimulation réciproque qui fut l'ame de cette conférence. *Catherine de Médicis*, dit-il, *étant arrivée dans le Dauphiné, envoya prier Bellegarde par le marquis de Curton, & autres gens de qualité, de la venir trouver à Grenoble. Il s'en excusa. Ce moyen lui manquant, elle sollicita le duc de Savoie de la venir voir à Grenoble. Il y vint, & dans leur entrevue les caresses d'un côté & d'autre ne furent épargnées, & la dissimulation encore moins ; car le duc de Savoie,*

Page 22.

un des plus fins & accors princes de son temps, faisoit tout ce qu'il pouvoit pour persuader à la reyne qu'il ne s'estoit aucunement empesché, & qu'il ignoroit du tout les motifs des affaires du marquisat. La reyne de son costé faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour lui faire croire qu'elle n'en avoit soubçon quelconque. Mauroy remarque que tous ceux qui dans la suite négocierent au nom d'Henri III. avec le duc de Savoie, par rapport aux affaires du marquisat de Saluces, userent d'un pareil ménagement : ménagemens honteux pour un roi de France, à l'égard d'un duc de Savoie ; mais que les troubles intérieurs qui agitoient le royaume, rendoient nécessaires. On n'osoit pas déclarer à Charles-Emmanuel qu'on n'ignoroit pas les intrigues secretes qu'il tramoit

au préjudice de la France, parce qu'on sentoit qu'on étoit hors d'état d'en tirer vengeance. Je reviens à la narration de Mauroy. *La royne disoit à son altesse qu'elle avoit fait tout ce qu'elle avoit peu, pour faire venir le mareschal de Bellegarde à elle, en quelque lieu non suspect; mais qu'elle trouvoit plus de deffiance en lui qu'aux huguenots; qu'elle le prioit de lui assister en cela, que le roy lui en auroit grande obligation. Le duc respondoit froidement qu'il ne pouvoit estre qu'il peust faire ce à quoi elle avoit failly; que le mareschal ne lui devoit ny respect ny obéissance; que toutesfois il y tascheroit plus pour la contenter, que pour espérance qu'il eust d'y rien profiter. La royne répliqua qu'il étoit bien aisé d'accorder cela; que le roy aimoit autant le mareschal pour gouverneur*

verneur au marquisat, que Birague, pourveu que l'obéyssance luy fut rendue. Ceste ouverture pleut grandement au duc de Savoie; si fist condescendre sans grande persuasion, le mareschal à venir à Montluel, ville qui lors estoit de l'obéyssance du duc, comme estant de la Bresse, à trois lieues de Lyon. La royne avec un bon visage lui fit bon recueil; & le cinquiesme jour après son arrivée, en la présence du duc & de plusieurs seigneurs & gentilshommes, elle lui remonstra, avec parolles pleines de majesté & de gravité, le tort qu'il avoit fait au roy, le scandale qu'il avoit produit d'avoir à main armée & avec l'artillerie que sa majesté lui avoit baillée en garde, chassé un légitime gouverneur par lui créé & establi, qu'il avoit grandement mespris, qu'elle en faisoit juge son frere le duc

de Savoie & lui-mesme : à quoy ledict sieur mareschal respondit que véritablement il cognoissoit bien l'offense par lui commise contre le roy ; que la juste colere qu'il avoit contre les Birагues ses mortels ennemis, par les artifices desquels il ne pouvoit éviter ni garantir sa vie, l'avoit conduict à commettre ce dont il se repentoit grandement & de tout son cœur ; & que s'il estoit à recommencer, il aymeroit mieux mourir d'une cruelle mort que de penser à l'exécuter ; & qu'il en demandoit pardon au roy & à elle ; la suppliant très-humblement vouloir intercéder pour luy envers le roy pour en obtenir grace ; qu'à l'advenir il sacrifieroit sa vie pour leur service, & qu'il avoit espérance de leur en faire tant qu'il promettoit se rendre capable de leurs bonnes graces ; ce qu'il di-

ſoit les groſſes larmes lui tombant des yeux. Lors la royne avec une conténance amiable & gaye, je ſuis bien aiſe de cela Mr. le mareſchal, dit-elle ; & le faiſant ainſi, vous n'aurez jamais faute de biens ni de moyens: le roi mon fils ſe veut ſervir de vous plus que jamais ; & ayant fait appeller Mr. Pinart, ſecretaire d'eſtat, lui fit préſent des lettres-patentes de ſon pouvoir de gouverneur & lieutenant pour le roi de-là les monts & marquiſat de Saluces, en bonne & deue forme, qu'elle prit des mains dudict ſieur Pinart. Cela fut faict au contentement de la royne, du duc de Savoie, & du mareſchal : elle penſant avoir bouché ce trou, & que le mareſchal ayant ce qu'il demandoit, feroit auſſi ce qu'il promettoit : le duc de Savoie penſoit lui avoir levé tout ſoupçon que le mareſ-

chal eût rien entrepris à sa sollicitation, & d'avoir si cautement érigé une principauté entre les terres du roy & les siennes; & le mareschal, pour avoir obtenu de gré ce qu'il avoit auparavant gaigné par force : aussi partit-il le plustost qu'il lui fut possible, pour en aller prendre possession, après avoir pris congé de la royne.

Voici ce que l'on trouve dans le manuscrit second de la bibliotheque du roi, sur cette conférence de Montluel. *Carlo de*
Page 10. *Birago*, y est-il dit, *ayant été chassé du marquisat de Saluces par Bellegarde, se retira à Lyon pardevers la reyne; laquelle informée par lui de ce que dessus, & l'inimitié qu'elle portoit audit mareschal s'accroissant de plus en plus, ce ne fut pas de merveilles si ledit mareschal estoit en défiance de la reyne, & si à*

cette occasion ne voulant venir en lieu où la force fut du costé d'elle, la conférence fut remise à Montluel; où la reyne estant arrivée la premiere, accompagnée de Mr. le duc de Mayenne, Mr. de Lansac, Mr. de Foix, Mr. Mandelot, Mr. de Maugiron, le sieur Jean de Bellievre, Sr. de Hautefort, premier président en Dauphiné, & plusieurs autres seigneurs; bientost après, le duc de Savoie y arriva, le mareschal de Bellegarde, & les députés de ceux de la religion de Dauphiné; mais après avoir conféré par plusieurs fois, & faict diverses propositions de part & d'autre, il ne s'y resolut rien qu'une surséance, par laquelle les choses demeurent en l'estat; se séparant les uns & les autres avec beaucoup d'amertume, & de desir de se ressentir des choses passées.

Tom. 9. p. 274. Brantome ne s'eſt pas fort étendu ſur cette conférence de Montluel. *Catherine de Médicis fit tant que monſieur de Savoie & elle s'abboucherent à Montlouel près de Lyon, où il avoit amené avec lui le mareſchal* [de Bellegarde] *qu'il ſouſtenoit &* Voy. auſſi t. 5. p. 185. *favoriſoit fort, & le faiſoit ordinairement coucher en ſa chambre. Elle lui fit tout plein de remontrances. Luy, ores planant, ores continuant, ores connivant, & ores connillant & amuſant la reyne de belles paroles.*

Peruſſis nous apprend le temps auquel ſe tint la conférence de Montluel, dans un paſſage où il paroît y avoir quelque choſe de tronqué. (Vers le milieu du mois d'Octobre) Page 230. *la reyne mere*, dit-il, *ayant reglé ſes affaires à Grenoble, fut à Lyon ; & de-là à Montluel, où elle eut une conférence avec*

le mareschal de Bellegarde, qui y arriva suivi de grande cavalerie, & qui en rapporta le gouvernement absolu & surintendance des provinces de Provence, Dauphiné, & Lyonnois (*a*), *avec ample rémunération pour sa personne & pour tous les siens recommandés, le baron de la Roche, Dauphinois, qui eut des gendarmes, Anselme, l'un des ses colonels d'infanterie, & le capitaine Donine, qui en après eût le commandement du château de Tarascon ôté* (*b*) *aux Corses. Bellegarde content & consolé,*

(*a*) Ce gouvernement & cette surintendance se bornerent à une commission pour faire exécuter dans ces provinces, le dernier édit de pacification.

(*b*) Il faut apparremment corriger *au Corse*; & je crois que ces mots désignent Alfonse d'Ornano, né en Corse, & depuis maréchal de France. Alfonse d'Ornano son fils aîné, ne nâquit qu'en 1581. Voyez l'hist. généal. de la maiſ. de Fr. t. 7. p. 391. & 392.

retourna à son gouvernement de Saluces, ayant toujours promis fidele service à la couronne (a).

Page 36. Videl dit dans la vie du maréchal de Lesdiguieres, qu'à Montluel Catherine de Médicis chargea Bellegarde du soin de faire exécuter le dernier édit de pacification; mais qu'il y trouva de si grandes difficultés, qu'elles rendirent sa commission inutile.

Je terminerai ce que j'ai à dire sur la conférence de Montluel, par un passage de Davila,

(a) Deux lignes avant ce passage de Perussis, il rapporte un fait que j'ai cru devoir placer dans une note, afin de ne point interrompre la suite de ce qui regarde la conférence de Montluel. *On craignoit*, dit-il, *la guerre à Avignon, pour la descente à Gap, Serres, & à la Mure, du maréchal de Bellegarde, & par l'assemblée qui s'y fit à cause des lettres que mondit sieur écrivit de Gap le 5. & 6. Octobre au cardinal (d'Armagnac légat d'Avignon) & à la ville d'Avignon, sur le fait des prisonniers encore détenus ne absous au palais : le cardinal envoya Revest, son maître d'hôtel, porter ses lettres à la reine mere à Lyon.*

qui ſur ce fait, & en général ſur l'entrepriſe de Bellegarde ſur le marquiſat de Saluces, nous a conſervé des circonſtances importantes, qui ne ſe trouvent dans aucun autre hiſtorien. Catherine de Médicis, dit-il, ſe rendit à Montluel, ville du duc de Savoie, qui n'eſt pas fort éloignée de la frontiere, pour s'y aboucher avec le maréchal de Bellegarde, qui s'étoit emparé du marquiſat de Saluces. Ayant perdu les bonnes graces d'Henri III. & ſe ſentant ſoutenu ouvertement par le maréchal de Damville, & ſecretement par le duc de Savoie, il ſe rendit dans ce marquiſat. Sous un leger ſujet de querelle qu'il fit naître contre Charles de Birague, lieutenant de roi, qui tenoit les principales places, il le chaſſa à main armée, & ſe rendit facilement maître de

Hiſtoria delle guerre civile di Francia di Davila. In Venetia, 1650. in-4°. page 350 Trad. fr.- par Beaudouin. Paris 1666. t. 2. p. 123.

ce marquisat, où à l'imitation du maréchal de Damville, il gouvernoit absolument, & n'obéissoit aux ordres du roi, qu'autant qu'il le jugeoit à propos. L'indépendance de ce maréchal étoit non-seulement très-préjudiciable à la France, mais donnoit encore de l'ombrage au pape & aux autres princes d'Italie : ils appréhendoient que Bellegarde excité par le roi d'Espagne à priver les François de ce marquisat, ne donnât lieu à Henri III. de porter la guerre en Italie. Ils voyoient avec inquiétude que Bellegarde fortifioit les places, & levoit des troupes, sans qu'on pût découvrir d'où il tiroit de l'argent. Le pape Gregoire XIII. fit prier le sénat de Venise, *comme confident* d'Henri III. [ce sont les expressions de Davila], d'interposer *sa prudence*

pour prévenir l'embrasement dont l'Italie étoit menacée. Le Sénat *embrassa* vivement cette affaire ; & il ordonna à Grimani, son ambassadeur auprès d'Henri III. de lui en parler ; & à François Barbaro, qui résidoit avec la même qualité auprès du duc de Savoie, d'en traiter avec Bellegarde. Les représentations de l'ambassadeur de Venise déterminerent Henri III. à donner à la reine sa mere, un plein pouvoir, pour terminer cette affaire. Catherine de Médicis, n'ayant pu attirer Bellegarde à Grenoble, où le duc de Savoie & l'ambassadeur de Venise vinrent la trouver, prit le parti d'aller à Montluel pour y avoir une conférence avec Bellegarde. Cette princesse avoit depuis long-temps pour maxime, de faire peu de compte des *appa-*

rences auxquelles les princes sont si fort attachés, pourvû que dans le fond elle pût réussir dans ses desseins. Catherine de Médicis ayant obtenu de Bellegarde qu'il reconnoîtroit l'autorité du roi, & qu'il recevroit de lui les provisions du gouvernement du marquisat de Saluces, elle les lui fit expédier avec de grandes marques d'honneur.

La conférence de Montluel, & ces démonstrations extérieures de réconciliation & de confiance, ne changerent point la disposition des esprits. Catherine de Médicis cachoit dans le fond de son cœur des projets de vengeance, qui éclaterent peu de temps après : le duc de Savoie suivant toujours les principes politiques qui le portoient à favoriser secretement Bellegarde, qui de son côté peu satisfait d'avoir été rétabli par le

roi dans le gouvernement de Saluçes, persista dans le dessein de s'y rendre indépendant; & dans cette vue, travailla à former de nouvelles liaisons avec les huguenots.

De Montluel, il alla dans le Dauphiné. Il étoit chargé d'y faire exécuter le dernier édit de pacification; & il donna à cet égard différens ordres, dont le détail seroit peu intéressant: on le trouvera dans l'histoire de cette province par Chorier. *Voy. t. 2. p. 683. & suiv.*

Pendant le séjour que Bellegarde fit dans le Dauphiné, il conféra avec Lesdiguieres; & par son entremise, il entâma une négociation avec le roi de Navarre, qui étoit le chef des huguenots en France. *Le maréchal de Bellegarde*, porte le manuscrit second de la bibliotheque du roi, *reprint son chemin par le Dauphiné pour aller*

en Piedmont; & confirmant l'intelligence qu'il avoit avec ceux de la relligion dudit pays, dépescha le baron de Montberaut, assisté d'un député de ceux de ladite relligion, pardevers le roi de Navarre, pour lui représenter ce qui s'estoit passé à la conference de Montluel, & lui demander la lieutènance générale dudit seigneur roy aux provinces de Dauphiné, Provence, & Lyonnois, en cas que l'on revint à la guerre : ce que sa majesté lui accorda, & lui en fit expédier un brevet. Il est dit un peu plus bas dans ce manuscrit, que ce fut environ (*a*) le mois de Septembre que Bellegarde repassa les monts.

Le passage de Mr. de Thou

(*a*) Suivant Perussis, il dut les repasser plus tard; car on a vu plus haut qu'il fixe le temps de la conférence de Montluel, vers la mi-Octobre.

que je vais rapporter, fournira ſur ces faits des circonſtances nouvelles & curieuſes. En quittant Montluel, dit-il, Bellegarde paſſa par le Dauphiné, afin de conférer avec Lesdiguieres, & de lui confirmer de bouche les promeſſes qu'il avoit faites aux proteſtans. Il lui repréſenta que tout ſe diſpoſoit à la guerre : il lui promit ſon ſecours ; & il obtint enfin de lui qu'ils députeroient conjointement au roi de Navarre, pour le prier, au cas que les ſervices de Bellegarde lui fuſſent agréables, de lui envoyer un plein pouvoir pour faire la guerre dans le Dauphiné, dans la Provence, & dans le Lyonnois. Bellegarde chargea de cette commiſſion Montberault, & les proteſtans en chargerent Calignon [a]. Montberault fut très-bien

Thuan hist. t. p. 674. 7. Trad. t. 8. p.

(a) Alard, dans la vie de Calignon

reçu du roi de Navarre : Calignon avoit ordre de Lesdiguieres de lui conseiller d'en user ainsi, & il obtint un ordre en vertu duquel Bellegarde pourroit faire au nom du roi de Navarre, en cas qu'on en vint aux armes ; ensuite on le congédia : mais Calignon resta auprès du

imprimée à Grenoble en 1675. in-12. n'est pas fort exact dans ce qu'il dit de Bellegarde, & de la députation de Calignon vers le roi de Navarre. Il nous apprend néanmoins quelques circonstances qui ne se trouvent point ailleurs. *Les protestans des vallées du Piémont*, dit cet auteur, (p. 16.) *commencerent de craindre la puissance des ligueurs qui les menaçoit Ils eurent recours à Lesdiguieres; & celui-ci l'eut au maréchal de Bellegarde, gouverneur du marquisat de Saluces, qui étoit sur le point de perdre son gouvernement par les menées des ligueurs. Il lui envoya Calignon, pour lui offrir ses services, ses troupes, & son appui. Bellegarde reçut Calignon avec joie, accepta les offres de Lesdiguieres, lui demanda la protection du roi de Navarre contre ses ennemis, & promit de sa part de secourir les protestans des vallées. Calignon ayant réussi en cette députation, comme Lesdiguieres l'avoit souhaité,*

roi de Navarre. Bellegarde avoit repassé les Alpes vers la fin de (*a*) Septembre, & s'étoit rendu à Carmagnolle : ceux qui l'accompagnoient, étoient en plus grand nombre qu'à l'ordinaire ; & sa suite ressembloit presque à celle d'un roi. Il recevoit souvent des couriers de Milan & d'autres endroits suspects : cela fit conjecturer à ceux des protestans qui avoient le plus de prudence, que Bellegarde formoit des desseins bien

alla retrouver le roi de Navarre à Nerac, qui ayant apprit les desseins du maréchal de Bellegarde, lui envoya un gentilhomme, pour l'assurer de son amitié & de sa protection. Le maréchal eut besoin de l'un & de l'autre ; car la reine Catherine de Médicis étoit venue en Dauphiné gagnée par les ligueurs, afin de le tirer de son gouvernement. Le roi de Navarre l'ayant sçu, renvoya Calignon en cette province, avec une lettre à Lesdiguieres, par laquelle il lui ordonnoit de soutenir & défendre ce maréchal ; ce qui ayant été sçu par les ligueurs, ils le laisserent en repos.

(a) Voyez ci-dessus.

différens de ceux qu'il faisoit paroître ; & Lesdiguieres homme fin & pénétrant, informa même le roi de Navarre qu'on découvroit tous les jours des choses qui devoient donner de grands soupçons aux huguenots, par rapport aux engagemens qu'il avoit pris avec eux. Une mort soudaine rompit le fil des liaisons criminelles que Bellegarde livré à l'ambition & à la vengeance, entretenoit avec des princes étrangers, & avec des sujets rebelles à leur roi. Les historiens ne s'accordent, ni sur le lieu où il finit ses jours, ni sur la cause & la date de sa mort. Quelques-uns ont écrit qu'il fut empoisonné ; & le Laboureur charge Catherine de Médicis de ce crime.

Mr. de Thou, après le dernier passage que j'ai copié, ajoute : mais la mort imprévue

le Bellegarde arrivée vers la in de l'année (1579.) délivra es huguenots de l'inquiétude qu'il leur donnoit. Cet homme intempérant mourut des excès qu'il avoit faits avec une jeune fille ; & la mort en terminant ses jours , arrêta le cours des vastes projets qu'il méditoit contre la France. Bellegarde , dit Mauroy , ne jouit pas long- temps de la charge de gouverneur du marquisat de Saluces , Dieu l'ostant de ce monde aussitôt , & décéda au château de Saluces le 20. Décembre dudit an 1579. *Page 25.*

Le 11. Décembre [1579.] dit Perussis, *mourut à Carmagnolle le mareschal de Bellegarde , de gravelle , mal qui depuis long-temps l'avoit travaillé , ou par effet de naissance , ou par les grans travaux & excès que de sa jeunesse il avoit eus & faits.* *Page 231.*

Les deux manuscrits (*b*) de la bibliotheque du roi, portent que Bellegarde mourut vers le commencement de 1580. & il est dit dans le premier que ce fut à Saluces.

Hist. di Davila. ibid. p. 351. Trad. fr. ibid. p. 125. On sent que Davila n'a pas voulu dire tout ce qu'il savoit de la mort de Bellegarde. Voici comment il s'exprime: *Le maréchal fut à peine de retour à Saluces, que de quelque cause que sa mort procédast, elle arriva soudainement.* Brantome & Girard, dans la vie du duc d'Epernon, ont parlé plus clairement.

Tom. 9. pag. 274. *Bellegarde*, dit le premier, *se trouva atteint de maladie par belle poison, de laquelle il mourut.* Voici le passage de Girard : Page 16. *Bellegarde re-*

(*a*) Le passage du premier manuscrit est imprimé à la p. 504 du I. vol. de l'hist. de la noblesse du comté Venaissin par Mr. Pithon-curt. Voyez la p. 10. du manuscrit second.

tourné dans son gouvernement, n'y fut presque pas arrivé, qu'il se trouva atteint d'une maladie si violente, qu'elle l'emporta en peu de jours : ce ne fut pas sans soupçon de poison ; & quelques-uns crurent que son esprit difficile à manier, ayant fait appréhender qu'il y auroit trop de peine à conduire, selon les ordres de la cour, une personne de ce courage, qui se sentoit offensée, on avoit mieux aimé le perdre, que de prendre tous les soins nécessaires pour le conserver. Mais le Laboureur mieux instruit ou moins circonspect que ces deux auteurs, a déclaré de quelle main partit le coup. Après avoir dit qu'Henri III. ayant fait Bellegarde, maréchal de France, *le prit en aversion, & ne le put défaire,* . . . . . il ajoute : *mais la reine sa mere fut plus heureuse dans*

Mém. de Castelnau, t. 2. p. 716. edition de 1731.

les vœux qu'elle faisoit à la vengeance ; & ce qui manqua à la foiblesse de l'un, ne pût échapper à la haine irréconciliable de l'autre ; car on tient pour certain qu'elle fit empoisonner ce
Corr.1579. *maréchal, l'an 1479.* Fantoni,
T. 1. pag. dans son histoire d'Avignon,
p. 419. n°. qui est peu exacte & peu esti-
22. mée, est bien contraire à ce que je viens de rapporter d'après plusieurs auteurs ; sur les soins qui occuperent Bellegarde depuis son retour dans le marquisat de Saluces. Il nous dit dans le même passage, que Bellegarde sur la fin de ses jours, marqua beaucoup de zele pour la religion catholique ; qu'il se déclara ouvertement contre les huguenots ; qu'il mourut muni du sacrement de pénitence ; & qu'à l'article de la mort, il prit des mesures pour assurer le gouvernement du marquisat de Sa-

luces à son fils (qui n'y avoit aucun droit.) Le maréchal de Bellegarde, dit-il, qui s'étoit rendu seigneur du marquisat de Saluces, & qu'Henri III. avoit confirmé dans le gouvernement de ce marquisat, par des lettres de provision *très-amples*, ayant égard aux sollicitations du pape, avoit changé de conduite, & travailloit avec ardeur à y rétablir la foi catholique, & à y interdire tout exercice de la religion des huguenots, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie mortelle, qui l'emporta en peu de jours. Il mourut dans un âge avancé en 1579. après s'être confessé en présence de témoins, & après avoir engagé tous ses capitaines, entre lesquels tenoient les premiers rangs Volvire, châtelain de Carmagnolle, & Anselme, gouverneur de Cental, à prêter ser-

ment de fidélité à César son fils, qui avoit alors 18. ans.

On lit dans l'histoire généalogique de la maison de France, que le 20. de Décembre 1579. Bellegarde mourut subitement de poison au château de Saluces.

T. 4. p. 306. & t. 7. p. 261.



ME-



MÉMOIRE
HISTORIQUE
ET CRITIQUE

Sur les principales circonſtances de la vie de ROGER DE ST. LARY DE BELLEGARDE, *maréchal de France*, &c.

QUATRIEME PARTIE.



A mort du maréchal de Bellegarde ne fit point ceſſer les troubles du marquiſat de Saluces ; mais ils furent appaiſés peu de temps après. Céſar ſon fils unique, héritier de ſon

nom & de son ambition, ne le fut point de son habileté : il étoit né facile & leger ; & n'étant âgé que de 18. ans, lorsque son pere mourut, il ne pouvoit avoir acquis l'expérience que donne le maniement des affaires. La Volvere & Anselme qui commandoient sous le maréchal de Bellegarde lorsqu'il mourut, & son secretaire Chartier, déterminerent le fils à suivre le plan que son pere avoit formé ; mais ils furent moins occupés du soin de sa fortune, que de leurs propres intérêts ; bien loin de le seconder dans ses projets, ils refuserent souvent de lui obéir ; & l'un d'entr'eux poussa l'audace jusqu'au point de l'arrêter prisonnier. Un parti où regne la méfiance & la mésintelligence ne peut pas subsister long-temps. Dans le cours de l'année qui suivit la mort

du maréchal de Bellegarde, ces ſubalternes firent leur accommodement particulier; & Céſar qui n'étoit leur chef que de nom, fut obligé d'accépter les conditions qu'Henri III. lui fit offrir, & de ſe retirer du marquiſat de Saluces, où la tranquillité fut rétablie.

Deux auteurs contemporains ont écrit ces événemens : Mr. de Thou dans ſon hiſtoire; & Mauroi dans la vie de l'amiral de la Valette, que j'ai ſouvent citée dans les parties précédentes de ce mémoire.

Mauroi étoit ſecretaire de Bernard de la Valette, qui fut pourvu du gouvernement du marquiſat de Saluces après la mort du maréchal de Bellegarde. Ayant ſuivi ſon maître dans ce pays, il fut à portée de s'informer de la vérité des faits qu'il rapporte, & d'en voir mê-

me une partie. Sa narration d'ailleurs est beaucoup plus étendue que celle de Mr. de Thou, qui paroit avoir été si peu instruit de ce qui se passa dans le marquisat de Saluces après la mort du maréchal de Bellegarde, qu'il n'a pas même parlé de son fils dans l'endroit où il en rend compte : c'est cependant le seul guide qu'ait suivi Mezerai dans sa grande histoire, par rapport à ces événemens, dont il n'a rien dit dans son abrégé chronologique. Guichenon, dans l'histoire de Savoie, ajoute peu de chose à ce qu'on lit dans Mr. de Thou sur ce sujet, que le pere Daniel a renfermé dans trois lignes, où il a fait deux fautes énormes. J'ai donc lieu de croire que ce que je vais en dire, d'après Mauroy, peut avoir en quelqne sorte le mérite de la nouveau-

té, puisqu'il ne se trouve que dans un historien peu connu & encore moins consulté. D'ailleurs j'insérerai dans la narration de Mauroi, des faits, des circonstances, & des éclaircissemens tirés de différens auteurs.

Lorsque le maréchal de Bellegarde mourut, dit Mauroi, Page 25. César son fils n'avoit que (*a*) 20. ans. Les médecins lui ayant annoncé que la mort de son pere étoit prochaine, il se rendit à Carmagnolle, pour s'assurer de cette forteresse. Il étoit gouverneur particulier de cette

(*a*) On lit dans les additions de le Laboureur aux mémoires de Castelnau (t. 2. p. 716.) & dans l'histoire généalogique de la maison de France (t. 4. p. 306. que César de Bellegarde avoit 25. ans, lorsqu'en 1587. il fut tué à la bataille de Coutras. Il n'avoit donc que 18. ans en 1580. C'est aussi l'âge que lui donne Fantoni dans son histoire d'Avignon, p. 419.

Voyez p. 30. place, & de celle de Ravel, (situées l'une & l'autre dans le marquisat de Saluces.) Il mit des soldats dans la forteresse de Carmagnolle ; *mais il devoit avoir changé*, continue Mauroi, *Page* 25. *le* (*a*) *capitaine du chasteau qui es-*

(*a*) Fantoni dit *ibid.* (p. 419. que *Volveria* étoit Piémontois, & châtelain de Carmagnolle.

Girac nous apprend que le maréchal de Bellegarde mit auprès de son fils, Guillaume Guez, pere de Mr. de Balzac, de l'académie françoise. Roger maréchal de Bellegarde, dit-il, qui s'est fait un grand nom par son courage, accorda sa protection & son amitié à Guillaume Guez, qui le suivit dans son gouvernement de la *Gaule Cisalpine.* Le maréchal le fit confident de tous ses secrets, le mit à la tête de ses affaires particulieres, & lui confia des emplois publics ; & Guez s'en étant acquitté avec intégrité & avec exactitude, rendit plus d'un service au roi & à l'état. Il n'avoit pas encore (*b*) 26. ans, lorsqu'il eut (vers 1576.) une conférence sur des affaires importantes

(*b*) Guillaume Guez mourut le 20. de Septembre 1650. âgé de cent ans. *Ibid.* p. 609.

toit .... Dominique la Volvere, qu'il sçavoit être subject du duc de Savoie; toutesfois le peu d'expérience qu'il avoit des choses de ce monde, ... ou plutost sa naïve bonté, ne permettoit pas si grande prudence en lui.

Bellegarde eut lieu de se repentir de cette premiere imprudence; & on verra dans la suite que la Volvere entiérement dévoué au duc de Savoie son souverain, lui sacrifia les intérêts

avec Philibert-Emmanuel, duc de Savoie; & ce grand prince rendit de lui un témoignage très-avantageux. Quelques années après, le maréchal de Bellegarde mit son fils entre les mains de Guez, afin qu'il put être utile par ses actions & par ses conseils, à ce jeune homme qui commandoit déja dans des provinces.

Après la mort du jeune Bellegarde, Guez s'attacha au duc d'Epernon. *Guillelmi Guezii elogium* : à la fin il y a *Paulus Thommas* (a Giraco) ...... *monumentum hoc posuit.* cet éloge se trouve à la p. 608. du 2. vol. des œuvres de Balzac in fol.

Bellegarde le fils étoit seulement gouverneur de deux places du marquisat de Saluces.

du gouverneur de Carmagnolle.

Après la mort du maréchal de Bellegarde, son fils dépêcha un courier à Henri III. pour lui en porter la nouvelle, & pour le supplier de lui accorder le gouvernement du marquisat de Saluces, de lui conférer l'évêché de Conserans & l'abbaye de (*a*) Gimont dont

(*a*) Dans le 16e. siecle on n'avoit point encore reformé l'abus qui s'étoit introduit, de donner quelquefois à des laïques les revenus d'évêchés & d'abbayes dont on conféroit le titre à des ecclésiastiques, qu'on nommoit *custodinos*, & qui se contentoient d'une portion de ces revenus. Ceux de l'abbaye de Gimont dans le diocese d'Auch devinrent, pour ainsi dire, vacans par la mort du maréchal de Bellegarde. On peut inférer d'un passage de l'apologie que Mr. Dufaur-Pibrac présenta le 1er. d'Octobre 1581. à la reine Marguerite, dont il étoit chancelier, qu'il demanda les revenus de l'abbaye de Gimont, qui étoient aussi demandés pour le jeune Bellegarde par ses parens. Voici le passage: *vous voyez qu'il n'y a que deux abbayes qui ayent vaqué : c'est à sçavoir Losac & Gimont . . . . . & celle-ci ne m'a servi*

son pere avoit joui, *& de lui payer ce qui lui estoit deu, & dont la reine lui avoit fait spéciale promesse à Montluel.* Mauroi auroit du dire ce qui étoit du à son pere; & il le dit plus bas; car c'étoit au maréchal à qui Catherine de Médicis avoit fait cette promesse dans cette conférence, comme je l'ai marqué dans la troisieme partie de ce mémoire. Bellegarde engagèa aussi les états du marquisat à écrire au roi pour appuyer les demandes qu'il faisoit.

Lorsqu'Henri III. reçut ce courier, il étoit déjà informé de la mort du maréchal; & il *Voy. Mauroi, p. 11.*

que d'irriter le roi contre moi, & offenser les plus proches parens du jeune Bellegarde qui sont ici, & qui ont merveilleusement grande part aux bonnes graces de sa majesté. Cette apologie de Pibrac est imprimée à la p. 375. du 2. vol. des nouveaux mémoires d'histoire, de critique, & de littérature par Mr. l'abbé d'Artigny. Voyez p. 445.

avoit nommé Bernard de la Valette gouverneur & lieutenant général au marquisat de Saluces, & pays de de-là les monts.

Hist. généal. de la mais. de France, t. 3. p. 847. Ibid. t. 8. p. 219. Bernard étoit frere aîné de Jean-Louis de Nogaret de la Valette, en faveur de qui au mois de Novembre 1581. Henri III. dont il étoit le favori, érigea en duché pairie la baronie d'Epernon qu'il lui avoit donnée.

Vie du D. d'Epernon par Girard in-fol. p. 16. Jean-Louis portoit le nom de Caumont, lorsque son frere fut pourvu du gouvernement du marquisat de Saluces; & c'est par anticipation que Mauroi l'appelle d'Epernon.

Mauroi, p. 26. Le courier de Bellegarde lui fut renvoyé avec cette réponse: *que sa majesté vouloit que Mr. de Bellegarde vint à la cour, où il seroit traicté bien & favorablement, que ses dettes lui seroient payées, & ses bénéfices conser-*

vés ; que par Mr. d'Espernon qui iroit après le courrier, il entendroit plus *amplement sa volonté.*

A la court *on ne se doutoit pas tant dudit sieur de Bellegarde, que de ceux qui étoient près de lui, comme des sieurs Goult, Anselme, Espiart, & sur-tout du secretaire Chartier ; car tous avoient fondé toute leur espérance en la fortune dudit Sr. mareschal, & desiroient que son fils suyvist le mesme chemin ; & fut bien considéré d'y envoyer Mr. d'Epernon pour rabattre leurs desseins, leurs raisons, & persuasions, & induire Mr. de Bellegarde à conformer ses actions & sa volonté à celle du roy, pour ce qu'il sçauroit bien déduire le droict qu'il avoit de son côté*, (c'est-à-dire, les intérêts de son frere) *qui avoit d'autant plus d'efficace à cause*

de leur proche consanguinité ; car ils estoient [a] cousins germains ; mais il oublia le meilleur, qui estoit de l'argent, par le moyen duquel depuis Mr. le mareschal de Retz pacifia ce gouvernement.

Avant que d'Epernon partit pour le marquisat, le roi y envoya Revol, *qui avoit été agent près Mr. de Savoie* ; c'est sans doute celui que ce prince fit secretaire d'état vers la fin de son regne.

Page 27.

Revol fut chargé de lettres pour Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, pour Bellegarde, & pour la Volvere : par celle-ci le roi exhortoit la Volvere d'avoir plus *d'égard à son service qu'à tout autre respect & considération* ;

[a] Bernard & Jean-Louis de la Valette étoient fils de Jeanne de St. Lary, sœur du maréchal de Bellegarde.
Voyez l'hist. généal. de la maison de France, t. 7. p. 904.

ſidération ; & le roi ajoutoit qu'il craignoit que ceux qui étoient près de Mr. de Bellegarde ne le détournaſſent de ſon devoir. *Je ne ſçay*, dit Mauroy, *ſi ce fut ſagement faict de lui écrire cette lettre : quoiqu'il en ſoit, cet homme mercénaire & infidelle ne l'eut pas ſitoſt veue, qu'il la fiſt voir à ſon alteſſe* [le duc de Savoie] *& à Mr. de Bellegarde ; qui ne fut pas petit préjudice à la négociation de Mr. d'Epernon, qui arriva à Turin bientôt après. Il y fut receu & careſſé extrêmement de ſon alteſſe, à qui il déclara ſa charge ; & qui eſtoit, en ſomme, que le roy le prioit d'aſſiſter ſes affaires, & tenir la main à la pacification du marquiſat de Saluces, comme il avoit fait cy-devant ..... deſquels ſi bons offices ſa majeſté lui avoit très-grande obligation, qui ſeroit* Page 28.

d'autant plus grande en favorisant ledit Sr. d'Epernon en sa négociation, comme sa majesté avoit asseurance qu'il feroit, & que par son moyen & auctorité, toutes choses seroient pacifiées de-là les monts.

Le duc de Savoie lui répondit *que Dieu sçavoit la pure & fidelle affection qu'il avoit au service du roy, & au bien de ses affaires; & que pour en faire démonstration il n'espargneroit chose qui fut en sa puissance.*

Mr. d'Epernon alla ensuite négocier avec Bellegarde, qui étoit alors à Saluces, & *luy ayant proposé la volonté du roy, il y trouva plus de difficulté qu'il n'attendoit; car la lettre que le sieur de Revol avoit apporté à la Volvere l'avoit fort scandalisé; & puis Mr. de Savoie l'avoit sous main encouragé, l'assurant qu'il ne le trouveroit pas*

seulement bon amy, mais qu'il le protégeroit comme son fils propre. Ce duc *avoit aussi gagné ceux qui estoient près de lui, à force d'argent*. Depuis la mort du maréchal, & avant que d'Epernon eut vu le jeune de Bellegarde, ils n'avoient rien négligé pour déterminer celui-ci à se maintenir à force ouverte dans la possession du gouvernement de son pere. *Ils n'avoient pas*, dit Mauroy, *faute d'inventions & raisons colorées de tant d'apparences de vray, qu'un homme plus âgé & plus expérimenté que* Page 25 *ledict sieur de Bellegarde, eust eu assez à faire à se résoudre. Ils lui disoient premiérement que s'il quittoit le gouvernement, il s'abandonnoit à ses ennemis, & tant de gens de bien qui avoient suivi la fortune de son pere, auquel il acqueroit une très-mauvaise* mémoire à la postérité,

condamneroit ses actions, diffameroit son nom & sa renommée; qu'étant hors de-là il serviroit de fable & de jouet à tout le monde; que ce que l'on disoit de sa jeunesse, n'étoit qu'une mauvaise raison; car celui à qui le roi l'avoit donné, [a] n'avoit pas plus de barbe que lui; que messieurs de la Valette ses cousins ne demandoient que sa dépouille, & en avoient fait claire démonstration, en demandant ce gouvernement, au lieu de le lui conserver, n'ayant pas faute de faveur près du roi pour en avoir d'autres; & que déjà ils avoient demandé ses bénéfices.

Echauffé par ces discours séditieux, Bellegarde, lorsque

[a] Bellegarde qui n'avoit que 18. ans, étoit plus jeune que Bernard de la Valette, qui en avoit alors 27. Il étoit né en 1553. Voyez l'histoire généal. de la maison de France, t. 3. p. 855.

d'Epernon vint le trouver, n'étoit nullement disposé à obéir à l'ordre du roi. D'Epèrnon les combattit fortement, & les détruisit, en représentant à Bellegarde, dit Mauroy, *que tenant ce gouvernement contre la* Page 29 *volonté du roy, il se rendoit coupable des actions de son pere; & qu'en luy obéissant il s'en déchargeoit à pur & à plain; & la rénommée de son pere en demeureroit honorée, d'autant qu'il n'avoit prétendu faire un héritage de ce gouvernement; qu'il sauvoit ses bénéfices, qui estoient du revenu de trente à quarante mille* Page 30 *livres; que retenant ce gouvernement contre la volonté du roy, sa majesté en auroit bien la raison avec le temps; qu'il se mettoit en hazard de perdre tout, & de courir mauvaise fortune; qu'il n'avoit pas l'expérience, ni les autres choses requises à de grands*

affaires, comme avoit Mr le mareschal son pere ; & qu'entreprenant si grande charge, il se trouveroit bientost accablé de sa pésanteur ; que ce qu'il disoit que son frere & luy avoient demandé ses bénéfices, c'estoit une fausse invention à quoi ils n'avoient jamais pensé ; ains qu'ils vouloient courir une méme fortune avec lui, qui ne pouvoit être que belle & grande, attendu la part qu'ils avoient aux bonnes graces du roy ; & quant aux gens de guerre qui avoient servi son pere, les uns seroient retenus & employés aux garnisons, & les autres avec récompense se retireroient en leurs maisons.

Ces sages représentations firent impression sur l'esprit de Bellegarde ; & d'ailleurs, n'étant plus aigri par les mauvais conseils de ceux qui avoient voulu le séduire, & que d'E-

pernon avoit gagné, il se resolut à se conformer à la volonté du roi, à remettre à la Valette le gouvernement du marquisat, à se contenter de ceux de Carmagnolle & de Ravel, & à licentier ses troupes. D'Epernon lui promit que le roi lui conserveroit les bénéfices dont son pere avoit joui, & qu'il commanderoit aux gens de ses finances de lui donner des assignations pour le payement de ce qui étoit du au feu maréchal. D'Epernon se rendit même garant du payement de ces dettes.

Girard qui, dans la vie du duc d'Epernon, a parlé avec peu d'exactitude du voyage de ce duc dans le marquisat de Saluces, dit que le roi donna à Bellegarde les gouvernemens de Saintonge, d'Angoumois, & du pays d'Aunis, en récompense de celui

du marquisat de Saluces : ce que dit Girard, est confirmé en partie par Mr. de Thou, qui en parlant de la mort de Bellegarde, tué à la bataille de Coutras, dit qu'il étoit gouverneur de Saintonge : le Laboureur lui donne le même titre ; & on lit dans l'hist. généal. de la maison de France, que César de Bellegarde a été gouverneur de Saintonge, Angoumois, & pays d'Aunis.

Trad. fr. t. 10. p. 17.

Addit. aux mem. de Castelnau, t. 2. p. 716.

Tom. 4. p. 306.

Mauroy, p. 31.

D'Epernon emprunta à Turin dix mille francs, qu'il remit au trésorier de l'extraordinaire (des guerres), pour être employés, sur les ordres de Bellegarde, au payement des troupes qu'il devoit licencier. Mauroy dit plus bas, que ce fut le duc de Savoie qui prêta cet argent à d'Epernon. Pendant que celui-ci étoit à Turin, Anselme excité par ceux de Milan (c'est-à-dire,

par le gouverneur) & par le duc de Savoie, entreprit d'empêcher l'accommodement qui venoit d'être conclu, aſſiſté de Spiard, de Beſſeris, de Bouicicault, & de quelques autres officiers : il répréſenta aux gens de guerre, dit Mauroy, *que ce que Mr. de Bellegarde faiſoit, n'étoit que ſa ruine, & de tous ceux qui avoient* ſuivi la fortune de ſon pere ; & qu'il y falloit pourvoir, avant que ce malheur tombât ſur la tête. Il envoya prendre le commis de l'extraordinaire [des guerres], à qui on enleva les dix mille francs empruntés par d'Epernon, & les autres fonds qui étoient dans la caiſſe militaire. Anſelme ſe rendit maître du château de Saluces, & de la perſonne de Bellegarde (qui y étoit), & poſa des gardes & des ſentinelles. Bellegarde *bien effrayé* ayant

demandé à Anſelme *ce qui le mouvoit*, il lui répondit *que c'eſtoit pour ſon profit, pour ce qu'il ne prévoyoit* pas ſa ruine, qui traînoit après ſoi celle de tous les honnêtes gens qui avoient ſervi fidélement ſon pere ; que
Page 32. s'il ſe vouloit reſoudre, il étoit en ſa puiſſance, avec l'ayde de ſes bons amis & ſerviteurs, de retenir ce gouvernement, & la même autorité & puiſſance de feu Mr. le maréchal. Bellegarde ayant reparti qu'il n'avoit que faire de ſon conſeil en cela, & qu'il vouloit tenir ce qu'il avoit promis ; & voulant ſortir, Anſelme l'enferma dans ſa chambre, & lui bailla gardes comme à ſon priſonnier, diſant que ce jeune homme ne ſavoit ce qui lui étoit bon & utile. Goult, officier qui ſe trouva dans la ville avec des troupes, reſolut de délivrer Bellegarde. Il fit

ſonner l'allarme, & engagea les habitans à faire des barricades contre le château, & on tira de part & d'autre. Enfin après vingt jours de priſon, Anſelme remit en liberté Bellegarde, qui s'étant rendu à Turin auprès de d'Epernon, demanda au duc de Savoie, au nom du roi, du ſecours pour réprimer l'audace d'Anſelme, & pour le chaſſer du château de Saluces. Le duc le lui accorda, prêta encore vingt mille livres, & permit de lever dans ſes terres trois mille hommes de pied; *leur baillant le ſieur Ferran Vitelly pour les aſſiſter au ſiege du château; & fit tout cela, craignant qu'à ſon deffaut le roy ne fiſt paſſer une armée de-là les monts, ce qu'il vouloit éviter ſur tout; mais Anſelme ne jouoit point de jeu qu'il n'entendit bien, & les ſentant venir, fit tranſporter à Cen-*

tal (qui est aussi dans le marquisat de Saluces) *le meilleur qui fut au château de Saluces ; soit en artillerie, munitions, ou meubles de maison ; & là il se retira trois jours avant que le château fut investi. Spiard qu'il avoit laissé son lieutenant audit château, se rendit audit sieur d'Epernon, sans attendre la batterie, & se retira à Cental avec Anselme. Ce fait, les forces de Mr. de Savoie se retirerent incontinent, quelqu'instance que Mr. d'Epernon fit envers le Sr. Ferran Vitelly d'aller à Cental, ou lui prêter les forces, afin d'achever le reste, & nettoyer le pays de ces brouillons ; ce qui estoit lors bien-aisé, d'autant que Cental* (a) *n'estoit fortifié comme*

Page 33.

Il y a mal dans l'imprimé qui avoit laissé.

(*a*) Fantoni (p. 419.) dit que la situation de Cental étoit forte & fort *opportune* pour le passage d'Italie. Il ajoute que cette place avoit été demantelée par la paix de St. Quentin. Il dé-

il

il le fust bientost après ; mais il répondit que sa commission étoit expirée.

Il est dit dans le manuscrit premier de la bibliotheque du roi, qu'Anselme s'empara aussi de Demons. Voici le passage, dans lequel il y a quelque inexactitude. *Le mareschal de Bellegarde ne fut sitost mort que la division se mit entre les chefs qui dépendoient de lui ; car son fils le sieur de Bellegarde* (César) *s'empara de Saluces, Dragonero, & Revel ; & fut suivi de Gault, gentilhomme Provençal, mestre de camp d'un régiment de gens de pied, de Boussicauld, Chartier secretaire dudit Sr. mareschal, & autres. Au contraire le sieur Anselme, mestre de camp aussi d'un*

Il est imprimé à la p. 504. & 505. du I. vol. de l'hist. de la noblesse du comté Venaissin, par Mr. l'abbé Pithon-curt

Mauroi le nomme Goult.

signe sans doute par ces mots, le traité de paix qui fut conclu à Cateau-Cambresis, quelque temps après la bataille de St. Quentin.

régiment de gens de pied, gentilhomme d'Avignon, & celui ſur lequel ledit ſieur mareſchal ſe repoſoit le plus en ſes plus importantes affaires, ſempara de Carmagnolle, Cental, & Demons : & tôt après cette diviſion, leſdits ſieurs montrerent qu'ils avoient des fins du tout contraires...... Anſelme aſſiſté d'Eſpiard & autres, continua en l'intelligence que le feu mareſchal de Bellegarde avoit avec le duc de Savoie, & fit bientôt connoître qu'il dépendoit entiérement de luy.

Anſelme ne fut jamais maître de Carmagnolle. Voyez ci-deſſus.

Je reprends la narration de Mauroi. D'Epernon après avoir fait promettre à Bellegarde qu'il remettroit le gouvernement du marquiſat à la Valette, lorſqu'il y ſeroit arrivé, & qu'il agiroit de concert avec lui pour faire rentrer dans le devoir Anſelme & les autres revoltés,

Page 33.

e diſpoſoit à retourner à la cour ; mais le duc de Savoie qui craignoit que la Valette, lorſqu'il ſeroit arrivé dans le marquiſat, ne demandât au roi des forces qui le miſſent en état de faire reconnoître ſon autorité dans ſon gouvernement, & qui vouloit ôter à la France tout prétexte d'envoyer des troupes ſur les frontieres du Piémont, ne trouva pas bon que d'Epernon partit *ſans avoir fait* quelqu'accord avec Anſelme. Le duc *donc moyenna qu'Anſelme promit de demeurer bon ſerviteur du roi, de quitter toutes intelligences qu'il avoit hors & dedans le royaume : on convint qu'il demeureroit gouverneur de Cental, avec deux compagnies de gens de pied entretenues aux depens* du roy, *&* qu'il auroit, *outre ce, la ſomme de deux mille eſcus qu'il devoit toucher à la*

venue du nouveau gouverneur. D'Epernon *promit aussi au sieur Chartier douze cents escus, pour le tenir en son devoir & ne troubler l'esprit de Mr. de Bellegarde:* au sieur Goult, mille escus pour le service nouvellement fait au siege de Saluces : à St. Martin, qui menoit l'artillerie, & par le moyen duquel le château de Paisane avoit été tiré hors des mains d'Anselme, quinze cents escus : bref, il n'y eut guere de gens à qui Mr. d'Epernon ne promit quelque chose. D'Epernon promit de l'argent; mais il n'en donna point. On a vu ci-dessus qu'il n'en avoit pas apporté, & que dans les besoins
Pag. 35. pressans il avoit été reduit à l'emprunt. Lorsqu'il quitta le marquisat, il y laissa les affaires du roi dans un état *bien pire* qu'elles n'étoient lorqu'il y arriva; *car Anselme qui (outre*

qu'il n'estoit point subject du roi) estoit homme sans foy & estant sorti de pauvre lieu, ne taschoit qu'à s'enrichir & accroistre sa fortune ...... dépendant du tout de la volonté du duc de Savoye, il tenoit Cental en la plaine de Piedmont, & (a) Dronier petite ville à l'entrée de la Val de Maire, de grande importance. Mr. de Bellegarde qui n'estoit encore trop assuré, tenoit Carmagnolle, Ravel, Paisane, & Versole, qui estoient le reste des fortresses du marquisat. D'un autre côté la Volvere, à qui Bellegarde avoit eu l'imprudence de laisser le commandement du château de Carmagnolle, le paya d'ingratitude. Dès que d'Éper-

(a) On le nomme *Dronero*. C'est une petite ville d'Italie en Piémont, dans le marquisat de Saluces, au pied des Alpes, sur la riviere de Macra.
Voyez le dictionnaire géographique de la Martiniere, au mot *Dronero*.

non fut parti, *la Volvere fit entrer par le derriere du chasteau de Carmagnolle, cent soldats Piedmontois, & que* le duc de Savoie *avoit choisi lui-mesme, mais fort secretement; & tout incontinent chassa les soldats des capitaines de la Redorte & Montblanc, ceux mesmes que Mr. de Bellegarde y avoit mis, son pere vivant encore; & se fit maistre du chasteau, le meilleur & le plus beau de ce gouvernement. Ainsi fut mis ce chasteau à la dévotion & obéissance du duc de Savoie, qui faisoit jouer le jeu à ce la Volvere, qui trahissoit méchamment le fils de celuy, de qui il avoit receu tout son bien & honneur qu'il perdit lors par cette trahison: puis disoit au sieur de Revol,* qui étoit resté dans le marquisat, que c'étoit ensuite de la lettre du roi, qu'il lui avoit rendue. *Mr. de Bellegarde sçachant les*

Ibid. pag. 36.

soldats chassés hors du chasteau, & s'estant présenté à la Volvere, se trouva fort estonné; & party de son logis & venu au chasteau pour sçavoir que c'estoit, trouva visage de bois; & s'enquerant à la Volvere pourquoy il lui fermoit la porte, il répondit qu'il tenoit ce chasteau pour le service du roy & du sien; qu'il sçavoit certainement que quelques-uns qui estoient près de luy, s'en vouloient emparer pour le roi d'Espagne, & desjà avoient touché argent; & que le gouverneur de Milan avoit asseuré ses amis que le chasteau de Carmagnolle estoit sien; qu'il l'avoit acheté de ceux qui avoient puissance de luy livrer; & que quand il seroit depestré de telles pestes, il feroit expérience qu'il n'avoit pas de plus fidelle serviteur que luy; & en cette sorte il saisit le duc de Savoie du chasteau de Carmagnolle.

Tel étoit le triſte état des affaires dans le marquiſat de Saluces, lorſque la Valette, qui étoit parti au mois d'Avril, arriva à Turin vers la fin du mois de Mai 1580.

Voy. Mauroi p. 11.

Il y fut reçeu avec les meſmes cérémonies & careſſes que Mr. d'Epernon ſon frere. Le lendemain de ſon arrivée, il eut audience ; & après les recommandations de leurs majeſtés, il préſenta leurs lettres; & en rapportant la créance, il communiqua les mémoires à ſon alteſſe, & fort ſagement, d'autant qu'ils ne contenoient que remerciemens & offres de revanches ; & à le dire en un mot, le roy confeſſoit par icelle que ſans la peine, moyens, & ſupport de ſon alteſſe, il euſt perdu le marquiſat ; rejettant tout le déſordre qui y eſtoit advenu, ſur le roi d'Eſpagne & le marquis d'Ayamont,

gouverneur de Milan, envers lesquels & tous autres il la prioit vouloir continuer les bons offices que besoin seroit; que le roy ne desiroit que la paix avec ses voisins..... que sa majesté prioit son altesse très-instamment n'adjouster foy à ceux qui luy mandoient de la court, qu'il n'avoit contentement de la peine qu'il avoit prise; que ce n'estoient qu'impostures & inventions, pour distraire son altesse de l'affection qu'elle avoit en ses affaires: que sa majesté s'en déclaroit très-obligée; la priant de continuer, en prenant assurance du bon gré qu'elle lui en sçavoit, & sçaura à jamais, & plusieurs autres belles paroles.

Henri III. continuoit à suivre le systême de cette dissimulation honteuse, de laquelle j'ai parlé dans la partie précédente de ce mémoire. Il savoit que c'étoit le

duc de Savoie qui fomentoit les troubles du marquisat; & au lieu de reproches & de menaces, il lui faisoit des complimens & même des remercimens. *C'e-*
Ibid. p. 37. *stoit*, dit Mauroy, *pour tirer Mr. de Savoye hors d'opinion que le roy sçut rien de ce qu'il*
Ibid. p. 38. *avoit négocié avec le feu mareschal, & de ce qu'il négocioit encores avec Anselme & ses adhérans, ny de ce que nouvellement il avoit fait faire à la Volvere*...... Le duc de Savoie fort content de ce que ses intrigues n'étoient pas découvertes, ou de ce qu'on le craignoit assez pour se resoudre à les dissimuler, *répondit* à la Valette *qu'il avoit toujours desiré que sa droite intention au service du roy fut cognue de sa majesté, comme elle estoit devant Dieu; & ayant achevé de lire les mémoires* qu'on lui avoit

présenté ...... *& ayant esté asseuré par Mr. de la Valette, que l'argent qu'il avoit presté à Mr. d'Epernon son frere luy seroit payé dans le mois de Septembre ensuivant, monstrant estre satisfaict de ce qu'il avoit leu & ouy, lui donna gracieux congé; remettant le surplus de la négociation à Mr. de Ligny, & au secretaire Molart, pour adviser avec eux ce qui estoit à faire pour le bien & service du roy.* J'ai rapporté dans la partie précédente *un passage* du manuscrit premier, où on lit que Ligny qui y est nommé *Leiny*, *gouvernoit tout* sous le duc de Savoie. On convint que la Valette écriroit à Bellegarde, pour l'inviter de venir à Turin. Bellegarde répondit qu'il s'y rendroit, lorsqu'il auroit fait quelques remedes dont il avoit besoin.

Dans le même temps la Valet-

te reçut des lettres d'Anſelme qui lui marquoit *que la nouvelle de ſon arrivée l'avoit grandement réjoui , ... qu'il ſe tranſporteroit le lendemain par-devers luy , pour entendre la volonté du roy & la ſienne ; pour auſquelles obéir il le trouveroït prompt & obéiſſant.* Il ſe rendit en effet auprès de la Valette ; *& par le moyen des ſieurs de Ligny & Molart , ſuivant ſes mémoires* (c'eſt-à-dire , ſuivant les ordres que le roi lui avoit donnés) *Mr. de la Valette lui délivra mille eſcus, qui eſtoit la moitié de ce que Mr. d'Epernon luy avoit promis : il lui délivra auſſi ſa commiſſion pour le gouvernement de Cental , & commiſſion pour les deux compagnies de gens de pied , une pour luy & l'autre pour ſon fils, de cinquante hommes chacune , avec promeſſe ſolemnelle qu'il fiſt de*

Ibid. p. 39.

Ces mots ſes mémoires *ſont expliqués un peu plus bas p.* 40. *de l'ouvrage de Mauroi.*

congé

congédier promptement tous autres gens de guerre qui estoient à l'entour de luy, & quitteroit toutes intelligences qu'il avoit à Milan & avec les huguenots de Dauphiné & de Provence, & d'obéir à ce que par Mr. de la Valette lui seroit commandé pour le service du roy. Cela fut rapporté au duc de Savoie, qui monstra d'en avoir grand contentement; en présence duquel Anselme promit & jura tout ce que dessus.

Bellegarde faisoit *le malcontent* de ce qu'on avoit traité sans lui avec Anselme; de qui il avoit tant de sujets de se plaindre; & il ne se pressoit pas de venir à Turin. Par le conseil de Ligny, on lui dépêcha la Creste, secretaire du duc de Savoie; & bientôt après, ils arriverent l'un & l'autre dans cette ville. Bellegarde s'y étant plaint

de la Valette les conditions avantageuses que l'on avoit accordées à lui-même. La Valette [illegible] sur ses mémoires [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] bon rapport que [illegible] avoit fait Mr. d'Epernon de ses rela-tions [illegible] & de la démonstration qu'il en avoit faite [illegible] qui [illegible] marquisat de Saluces, [illegible] qu'outre l'honneur qu'il y avoit acquis, [illegible] roi le reconnoîtroit. [illegible] jamais de la bonne grace que sa majesté [illegible] d'entendre comme [illegible]

cié ses forces, & diverti les huguenots des vallées du marquisat & du Dauphiné qui en sont voisines; c'est-à-dire, apparemment, de les avoir empêchés d'entrer dans le marquisat, *& maintenu toutes choses en paix & sûreté pour le service de sa majesté : que le roi avoit très-expressément commandé aux gens de ses finances de pourvoir au payement de ce qui lui estoit deu; & lui monstra l'estat du Piedmont, comme il y estoit bien appointé pour les gouvernemens de Carmagnolle & Ravel, avec une commission d'une compagnie de cinquante lances dont le roi le gratifioit, & de l'estat de maistre de camp de la cavalerie légere que lui remettoit ledit sieur de la Valette; de toutes lesquelles gratifications ledit sieur de Bellegarde fist semblant se contenter.* Le duc de Savoie, la

Ibid. p. 41

Valette, ni même Revol, ne lui parlerent point du château de Carmagnolle, dans lequel la Volvere qui y commandoit, refuſoit de reconnoître ſon autorité.

La Valette & Bellegarde ayant pris congé du duc de Savoie, ſe retirerent dans la ville de Saluces, où la Valette devoit faire ſon entrée, & prendre poſſeſſion du gouvernement du marquiſat. *Le peuple de Saluces* le reçut *avec grande démonſtration de joye, . . . s'attendant bien, puiſque Mr. de Bellegarde & luy, ſi proches couſins, eſtoient bien d'accord, qu'ils jouyroient de quelque bonne paix; mais Mr. de Bellegarde conçeut une forte jalouſie de l'honneur que ſon couſin recevoit, & ne peut ſi bien la cacher qu'il n'en fit démonſtration; car il ne voulut point loger au*

chasteau, ni Mr. de la Valette pour l'amour de luy; & il *eschappa* à Bellegarde *de dire en présence de plusieurs assistans, que jusques alors il avoit eu plus d'égard à complaire à ses cousins qu'à ses affaires particulieres; mais qu'à l'advenir il regarderoit à luy avec autre considération. Mr. de la Valette fut fort scandalisé de ces paroles si inconsidérement prononcées, lui faisant penser que Mr. de Bellegarde romperoit bientôt avec lui :* en effet Bellegarde toujours leger & imprudent, étoit susceptible de toutes les impressions qu'on lui donnoit. Chartier qui n'avoit pas reçu l'argent que d'Epernon lui avoit promis, *luy remplissoit l'esprit de despit & de jalousie, luy demandant s'il ne s'estimoit pas si capable de tenir un gouvernement comme son cousin, plus âgé*

Ibid. p. 4[illegible]

Voy. ci dessus.

d'un an que luy ; qu'il s'estoit dépouillé avant qu'il fut temps de dormir, & avoit joué sa réputation & celle de son pere, qu'il avoit baillé à autruy l'honneur & le profit qu'il devoit retenir pour lui ; & lui demandoit où estoit l'argent que Mr. d'Epernon lui avoit tant promis de faire payer ; & par tels & semblables discours Mr. de Bellegarde estoit fort ébranlé.

La Valette tâchoit d'adoucir l'esprit de Bellegarde aigri par ces discours, en lui représentant *qu'il estoit venu en ce gouvernement à son instigation, luy en ayant escrit de sa main, & sollicité sa venue par plusieurs messagers ; que ce que Mr. d'Epernon son frere lui avoit promis, lui seroit tenu invioalablement : enfin s'estant appaisé, & ayant fait quelque séjour à Saluces, & promis à Mr. de la Va-*

lette de lui rendre Paiſane & Verſolle, s'en alla à Carmagnolle, avec aſſurance d'eſtre bientôt de retour pour gouverner les affaires enſemblement; mais loin d'exécuter ce qu'il avoit promis, lorſqu'il fut arrivé dans la ville de Carmagnolle, il empêcha que les proviſions du gouvernement du marquiſat, accordées à la Valette, n'y fuſſent publiées & enrégiſtrées. Anſelme refuſa auſſi de faire publier ces proviſions dans Cental & dans Dronier. Il n'étoit pas plus fidele que Bellegarde dans les promeſſes qu'il avoit faites. Loin de congédier ſes troupes, il en aſſembloit de nouvelles; il ſollicitoit les habitans des vallées, principalement celles de Sture & de Maire, à ſe joindre à lui: il avoit des intelligences dans Château-Dauphin, &

Ibid. p. 43.

Ibid. & p. 46.

dans le col de l'Aignel, par le moyen defquelles il négocioit avec Lesdigüieres, & les huguenots de Dauphiné ; & il leur demandoit des troupes, pour fe mettre en état de chaffer la Valette de Saluces. Enfin fon fecretaire & le capitaine Loques réfidoient de fa part
l. p. 46. à Milan. La Valette n'ignoroit pas ces intrigues ; il en donna avis au duc de Savoie, qui écrivit à Anfelme les plaintes qu'on faifoit contre lui, & qui envoya à la Valette la réponfe d'Anfelme, par laquelle il nioit *fort impudemment* tout ce qu'on lui imputoit ; mais la Valette ne fe payant point *de fes paroles frauduleufes & menfongeres*, fe difpofoit à fe bien défendre dans Saluces. Il rendoit compte au roi de tout ce qui fe paffoit dans le marquifat. Il fentoit qu'il n'avoit que le titre

cié ſes forces, & diverti les huguenots des vallées du marquiſat & du Dauphiné qui en ſont voiſines; c'eſt-à-dire, apparemment, de les avoir empêchés d'entrer dans le marquiſat, *& maintenu toutes choſes en paix & sûreté pour le ſervice de ſa majeſté : que le roi avoit très-expreſſément commandé aux gens de ſes finances de pourvoir au payement de ce qui lui eſtoit deu; & lui monſtra l'eſtat du Piedmont, comme il y eſtoit bien appointé pour les gouvernemens de Carmagnolle & Ravel, avec une commiſſion d'une compagnie de cinquante lances dont le roi le gratifioit, & de l'eſtat de maiſtre de camp de la cavalerie légere que lui remettoit ledit ſieur de la Valette; de toutes leſquelles gratifications ledit ſieur de Bellegarde fiſt ſemblant ſe contenter.* Le duc de Savoie, la

Ibid. p. 41

gea Revol qui retournoit en cour, d'expoſer au roi le triſte état auquel il étoit réduit, & de lui demander des ſecours d'hommes & d'argent ; *mais il n'y fut pourvu qu'en papier.* Henri III. entiérement occupé de la guerre qu'il faiſoit alors aux huguenots dans l'intérieur du royaume, négligeoit les affaires du marquiſat.

Après le départ de Revol, la Valette *penſant à ſoy*, ſe fortifioit le plus ſecretement qu'il pouvoit dans le château de Saluces, pour ſe préparer à la défenſe, ſi on venoit l'attaquer ; & il *prit la réſolution de mourir pluſtoſt que d'abandonner ce chaſteau & l'autorité du roi ; n'eſpargnant moyen pour eſpier les actions, & d'Anſelme & de Mr. de Bellegarde, qu'il ſollicitoit tous les jours de lui mettre entre les mains le*

chasteau de Paisane & de Versole, mais envain, parce que son intention étoit trop contraire à cela; car pour renforcer la garnison de Versols, il y dépescha le capitaine Benedet del Campo, avec vingt soldats; de quoy, Mr. de la Valette advertit Alexandre Trabouchero qui y commandoit, lui disant que Benedet estoit là envoyé plutost pour y estre maistre que compagnon, & qu'il advisast à soy avant que de recevoir l'autre; & pratiqua si bien Trabouchero, que moyennant deux cents escus, & une place de capitaine entretenu, il lui mit la place entre les mains; & fut Benedet arresté prisonnier par le capitaine Gymont, qui s'estoit jetté dedans un peu devant. Ce petit exploit mist Mr. de la Valette & le service du roi en quelque réputation; cette place *étant de*

Ibid. pag. 45.

conſéquence pour Saluces, dont elle n'eſt éloignée que d'une lieue. Le bruit qui ſe répandit que Benedet avoit été tué, irrita Bellegarde, qui *écrivit à Mr. de la Valette une longue lettre du ſtyle du ſecretaire Chartier; c'eſt-à-dire, remplie de paroles vaines & confuſes, contenant en ſubſtance un reproche de lui avoir mis le gouvernement entre les mains; & qu'en récompenſe on lui faiſoit mourir ſes ſerviteurs: que tant s'en falloit que Mr. d'Epernon lui tint ce qu'il lui avoit promis, qu'il avoit envoyé en Gaſcogne ſe ſaiſir de ſes bénéfices .... Mr. de la Valette reſpondit fort modeſtement que quant au gouvernement, il n'avoit jamais nié l'obligation qu'il luy en avoit; qu'il s'aſſeuroit que Mr. d'Epernon lui tiendroit ce qu'il lui avoit promis; & que c'eſtoit une fauſſe impreſſion*

impression qu'on lui avoit donnée de ses bénéfices ; qu'il ne l'avoit jamais tenu pour autre que pour bon serviteur du roy ; que les parolles qu'il (Bellegarde) *avoit prononcées lors de son entrée à Saluces, ne procédoient de son naturel, mais de quelque faux rapport qu'on luy avoit faict.* Ces deux lettres furent envoyées au duc de Savoie, parce que *le roy avoit très-expressément commandé à Mr. de la Valette, que toutes ses actions fussent cognues à son altesse.* Bellegarde avoit aussi envoyé à ce prince Monberaut & Chartier, pour le prier instamment de lui faire rendre le château de Carmagnolle, dont la Volvere s'étoit rendu maître, *sans communiquer en rien avec luy, ni aucuns des siens.* *Ibid. p. 47.*

Il venoit même d'en chasser douze ou quinze François qui

s'y étoient établis depuis plus de 25. ans. Pressé par leurs sollicitations, le duc envoya dans la ville de Carmagnolle Ferrant Vitelly, qui *fit que sur sa foy* la Volvere sortit du château, & vint dans une maison où étoient Bellegarde & lui. Bellegarde reprocha à la Volvere son ingratitude : *mais il répondit que ce qu'il en faisoit, estoit pour le service du roy & le sien, d'autant qu'il sçavoit de certaine science, que quelques-uns qui estoient près de lui*, avoient *vendu* ce château au roi d'Espagne ; *mais qu'il garderoit la place en son nom, & lui seroit fidele.*

Après cette conférence infructueuse, la Volvere rentra dans le château, & Vitelly retourna à Turin.

J'ai cru devoir supprimer le détail de deux tentatives inu-

impreſſion qu'on lui avoit donnée de ſes bénéfices ; qu'il ne l'avoit jamais tenu pour autre que pour bon ſerviteur du roy ; que les parolles qu'il (Bellegarde) *avoit prononcées lors de ſon entrée à Saluces, ne procédoient de ſon naturel, mais de quelque faux rapport qu'on luy avoit faict.* Ces deux lettres furent envoyées au duc de Savoie, parce que *le roy avoit très-expreſſément commandé à Mr. de la Valette, que toutes ſes actions fuſſent cognues à ſon alteſſe.* Bellegarde avoit auſſi envoyé à ce prince Monberaut & Chartier, pour le prier inſtamment de lui faire rendre le château de Carmagnolle, dont la Volvere s'étoit rendu maître, *ſans communiquer en rien avec luy, ni aucuns des ſiens.* *Ibid. p.* 4

Il venoit même d'en chaſſer douze ou quinze François qui

Ibid. p. 49. selme avec le Dauphiné. Cet heureux succès ne diminua point les inquiétudes que donnoient à la Valette les préparatifs que faisoit Anselme pour venir assiéger Saluces. Les officiers du roi d'Espagne avoient augmenté la pension qu'ils lui faisoient, & l'avoient fait monter jusqu'à dix mille écus par mois. Il employoit cet argent à faire de nouvelles levées ; & la Valette fut instruit, par des lettres d'Anselme à Lesdiguieres, qui furent interceptées, qu'il n'attendoit plus pour marcher à Saluces, que les troupes qu'on devoit lui envoyer de Dauphiné. La Valette en donna avis au roi, & par des lettres, & par le jeune Cadillan & le capitaine la Grange qu'il lui dépêcha exprès ; *mais on n'avoit point de réponse.* La Valette ayant été informé à Sa-

Voy. ibid. p. 59.

Ibid. p. 59.

tiles que la Valette fit vers ce temps-là, pour s'emparer de Dronier : & dans la suite je passerai encore sous silence quelques opérations de guerre peu importantes. Je remarquerai seulement que dans un conseil de guerre où Bellegarde assista, la Valette ayant fait décider qu'on iroit attaquer Dronier, on fut obligé d'abandonner ce projet, parce qu'il ne se trouva pas *un seul denier entre les mains* du commis de l'extraordinaire des guerres. Dans ce même temps, la Valette ayant trouvé le moyen de gagner les habitans de Château-Dauphin, ils lui apporterent la tête du gouverneur qu'ils avoient massacré avec sa garnison ; & ils le rendirent maître de cette place le 13. de Juillet. Elle étoit fort importante, parce qu'elle coupoit la communication d'An-

Ibid. p. & suiv.

Ibid p.

Ibid. p.

Ibid. p. 5

les nouvelles de sa mort parviendroient plutost à sa majesté que la perte du chasteau de Saluces, dans lequel avant que cela advint, il estoit résolu de finir ses jours pour son service; la suppliant très-humblement d'y pourvoir, & au salut des fideles serviteurs qu'il avoit en ce gouvernement; d'autant que c'estoit une perte qu'importoit grandement à toute la France. Ces représentations toucherent le roi, qui parut disposé à envoyer du secours à la Valette; *mais son conseil croyoit fermement que tout étoit perdu* dans le marquisat; *& que tous les moyens qu'on y employeroit, ne profiteroient de rien; & qu'encor que Mr. de la Valette eust bon cœur, qu'en affaires si déplorées, il demeuroit inutile; qu'il seroit meilleur pour lui de servir le roi avec une arquebuse, qu'estre*

avec tant de peril en cette authorité, où sa vie & son honneur couroit une si mauvaise fortune.

Le conseil jugeoit de l'état des affaires dans le marquisat, sur le rapport qu'en avoit fait Revol, lorsqu'il en étoit revenu. Le secretaire *répliquoit que tout n'estoit pas reduit à si mauvais termes; qu'il n'y a vertu qui ne succombe faute de moyens; que s'il plaisoit au roy d'en donner, l'asseuroit que l'authorité de sa majesté seroit maintenue de-là les monts; au moins jusques à ce que s'étant* débarrassé *de ses plus grands & pressées affaires, il eust le loisir d'y entendre à bon escient.* Le secretaire, malgré ses sollicitations & ses instances, n'auroit pas cependant réussi dans sa négociation, s'il n'avoit pas été appuyé par d'*Epernon*, qui dans

ce temps-là revint à la cour, du camp de la Fere, dont on faiſoit le ſiege. Il fut enfin réſolu qu'on envoyeroit cinq mille écus à la Valette ſon frere, ou au tréſorier de l'extraordinaire des guerres qui étoit auprès de lui; & qu'on donneroit ordre à Mr. de Mayenne, qui commandoit une armée dans le Dauphiné, d'envoyer à Saluces trois cents arquebuſiers; mais Mr. de Mayenne n'exécuta pas cet ordre, & le tréſorier de l'extraordinaire ne fit tenir cet argent que ſix ſemaines après. La Valette dénué de troupes & d'argent, n'avoit plus de reſſource que dans ſon courage & dans ſon zele pour le ſervice du roi; & il eut peut-être enfin ſuccombé, ſi les affaires du marquiſat n'euſſent entiérement changé de face par deux événemens impré-

vus ; la mort du comte d'Ayamont, gouverneur de Milan, qui fut suivie peu de temps après de celle (*a*) d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, arrivée le 30. d'Août 1580. Charles-Emmanuel âgé de 18. ans, lui succéda. Ce jeune prince se

On lit à la p. 3. dans le manuscrit premier que la mort d'Emmanuel-Philibert & du comte d'Ayamont arriverent en moins d'un mois.

(*a*) De ce que j'ai dit ci-dessus dans la 3e. partie de ce mémoire, & de ce que je dirai dans la suite, il faut conclurre que le cardinal d'Ossat a manqué d'exactitude dans les deux passages suivans, tires de ses lettres. On lit dans le premier (t. 1. p. 265 Amsterdam 1708. in-12.) *que feu Mr. de Savoie* (Emmanuel-Philibert) *pere de celui-ci* (Charles-Emmanuel) *après la mort du mareschal de Bellegarde, rendit ce qu'il en avoit pris* (du marquisat de Saluces), *sur l'occasion du trouble que ledit mareschal y avoit apporté avec les ministres du roi d'Espagne à Milan*, Amelot de la Houssaie a fait plusieurs fautes dans sa note sur ce passage.

Voy. l'hist. généal. de la mais. de Savoie par Guichenon t. 1. p. 697. Il étoit né le 12. de Janvier 1562. Voyez ibid. p. 708.

Voici le second (t. 2. p. 272.) *& le feu duc de Savoie, pere de celui-ci, ayant en sa puissance ledit marquisat, & la ville même de Carmagnolle, après la mort du mareschal de Bellegarde, il rendit le tout au feu roi & le confia à Mr. le mareschal de Retz, pour & au nom de sa majesté.*

rendit fameux dans la ſuite par ſon ambition, & par les maneges d'une politique fine & ruſée. Pendant les troubles de la ligue, il ſe rendit maître du marquiſat de Saluces qu'Henri IV. lui céda enfin par un traité d'échange. Il eſt bien rare qu'un nouveau ſouverain conſerve les miniſtres de celui auquel il ſuccede ; & le changement dans le miniſtere entraîne ordinairement celui des principes & des maximes du gouvernement.

P. 2. & 3. Le manuſcrit premier nous apprend que Racunis étoit celui *qui pouvoit le plus auprès du duc* Charles-Emmanuel ; & que ce prince ôta le *gouvernement des affaires à Leiny, qui avoit tout gouverné ſous le duc ſon pere, & avoit eu le plus de cognoiſſance des affaires ſecrettes que ſon maître traitoit avec le mareſchal de Bellegarde.* Ce

Il faut app. corriger Raconis.

Mauroy le nomme Ligny. *Voy. ci-deſſus.*

changement de ministere fut avantageux à la France. D'un autre côté, depuis la mort du comte d'Ayamont, dit Mauroi, Anselme ne reçût plus d'argent de Milan; *& la Volvere commença d'entendre avec Mr. de la Valette; ce qu'il n'avoit jamais fait du vivant du feu duc; & la Volvere ayant rencontré le Sr. Baudisset dépendant de Mr. de Bellegarde, près de Carmagnolle, il le retint prisonnier dans le chasteau; de quoi espouvanté, Mr. de Bellegarde abandonna Carmagnolle, & se retira à Ravel, laissant & ville & chasteau à la disposition de la Volvere.* *Ibid. p. 61*

Quelque temps après, il eut par *l'entremise de ses amis une conférence* avec la Valette, entre cette place & Saluces; & après des plaintes réciproques, *ils demeurerent d'ac-*

cord, bons cousins & bons amis. Ils convinrent d'en donner avis au roi, à qui furent dépêchés le secretaire de la Valette, & un gentilhomme de Bellegarde. Les instructions dont celui-ci fut chargé, *contenoient l'ordre & la façon dont la Volvere avoit usé pour se saisir du chasteau de Carmagnolle, & en chasser les François par commandement du feu duc de Savoie, avec une humble supplication au roy de lui faire rendre, & qu'il s'en falloit adresser au nouveau duc, & non à autre; le supplioit aussi de le faire* payer *de ce qui estoit deu à son pere, suivant la promesse que Mr. d'Epernon lui en avoit faicte.*

Ce fut dans cette conférence de la Valette & de Bellegarde, que celui-ci voulant donner à Mauroi des marques de confiance,

fiance, lui fit communiquer par Chartier, les lettres qu'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, & le maréchal de Bellegarde s'étoient réciproquement écrites, & qui découvroient le myftere de leurs intrigues fecrettes ; c'eft d'après ces lettres originales que Mauroi les a développées dans fon ouvrage. J'ai rapporté, dans la partie précédente, ce qu'il en a dit.

La Valette, lorfque fon fecretaire partit pour la cour, *efcrivit en faveur de fon coufin, au roy, & à tous meffieurs du confeil ; avec charge expreffe de déclarer à fa majefté, que du feul chafteau de Carmagnolle, dépendoit la confervation de fes pays de delà les monts* ; & de lui rappeller le fouvenir de *l'ufurpation* de ce château, *& de ce que le feu duc avoit tramé contre fon fervice*. La Valette

chargea encore ſon ſecretaire de rendre compte au roi de ce que l'on diſoit du nouveau duc. Le rapport que le ſecretaire fit au roi de l'état des affaires du marquiſat, mit *ſa majeſté en grande colere ; & lui demeura un deſir, (quoique la royne ſa mere l'adouciſt & l'appaiſaſt), de s'en reſſentir où l'occaſion s'en préſenteroit.*

Le roi envoya le commandeur de Birague au jeune duc; *avec charge de luy recommander les affaires du marquiſat, & de lui témoigner que le roy eſtoit bien aiſe de ce que le chaſteau de Carmagnolle étoit en ſa diſpoſition.* La ſuite du paſſage de Mauroy n'eſt pas plus claire, & paroît corrompue ou tronquée. Voici ce qu'on y lit (*a*): *Et outre avoit oſté la Volvere*

(*a*) Il ſemble qu'il manque ici le commencement de la réponſe que le duc de

les ſoldats qu'il y avoit mis, & en miſt tels qu'il vouluſt à ſa porte; ce que ſon alteſſe nioit fort & ferme, ſe plaignant que c'eſtoit la récompenſe de la peine que ſon pere avoit pris pour le ſervice du roy, que de le ſoupçonner d'avoir uſurpé ſes places; mais qu'il eſtoit François, & que comme tel vouloit vivre, ce qu'il feroit paroiſtre, lorſque les affaires du roy le requereroient. Mais l'homme ne peut ſi bien diſſimuler ſes actions, & deguiſer ſes paroles, que la vérité n'apparoiſſe à la fin, de quoy ce duc peut ſervir d'exemple très-clair. Je paſſe ſous ſilence quelques exploits d'Anſelme; & je ne m'étendrai point ſur le ſiege qu'il mit inutilement dans ce temps-là devant *Ibid. p. 6*

Savoie fit à Birague; & que ces mots *& outre*, &c. ſont la ſuite de cette réponſe.

Castilioles, place importante pour la conservation de Saluces. Le secours qui entra dans Castilioles, n'ayant point obligé Anselme de lever le siege, la Valette qui ne se sentoit point assez fort pour l'attaquer,
d. p. 65. *demanda au nouveau duc deux compagnies de chevaux-legers; de quoy son altesse s'excusa; d'autant, disoit-il, qu'estant sur son partement pour aller à Chamberry, il falloit qu'il s'accompagnast, & laissast ses places pourvues; & qu'il ne se vouloit pas mesler des affaires de deux si grands rois que celui de France, & celui d'Espagne; mais vouloit demeurer neutre, amy & serviteur de tous deux.* Mais dans ce temps-là les troupes de la Valette ayant été renforcées par sa compagnie d'hommes d'armes qui arriva de Gascogne, à laquelle s'étoient joints

quelques gentilshommes, ce qui forma un corps de quatre vingts maîtres, *qui ne demandoient qu'à se battre*, il remporta sur Anselme quelques avantages dont je supprime le détail. Je dirai seulement qu'il le renferma dans Cental, & qu'il se rendit maître de la campagne.

Tel étoit l'état des affaires dans le marquisat de Saluces, lorsque le maréchal de Retz, qui y fut envoyé par Henri III. arriva à Turin. Il se nommoit Albert de Gondy : il étoit né à Florence : il suivit en France Catherine de Médicis, lorsqu'elle vint y épouser le prince, qui fut depuis roi sous le nom d'Henri II. Gondy, par la faveur de cette reine, fut élevé aux plus hautes dignités. Ayant été fait maréchal de France en 1574. il prit le nom de ma-

Hist. généal. de la maison de Fr. t. 3. p. 895. & t. 7. p. 260.

réchal de Retz, parce qu'il étoit seigneur de la baronie de Retz, qui en 1581. fut érigée en duché-pairie.

Thuani historia, t. 4. p. 36. Trad. fr. t. 8. p. 555.

Sabaudi pueritiæ admota erat.

Hist. généal. de la maison de Fr. t. 3. p. 894.

Mr. de Thou nous apprend que le maréchal de Retz fut envoyé à la cour de Turin, parce que sa sœur, femme du comte de Pancallier, & qui avoit été chargée de l'éducation du jeune duc de Savoie, avoit beaucoup de credit sur l'esprit de ce prince. Elle se nommoit Marie de Gondy. En 1573. elle fut appellée en Piémont, pour être premiere dame d'honneur de Marguerite de France, duchesse de Savoie; & en 1575. elle fut nommée gouvernante de la personne & de la maison de Charles-Emmanuel de Savoie, prince de Piémont, depuis duc de Savoie. Elle épousa dans ce pays-là Claude de Savoie, comte de Pancallier.

Le maréchal de Retz appuyé du credit de sa sœur, & ayant à traiter avec un prince jeune, & qui étoit encore dans les premiers momens de la souveraineté, n'employa point les ménagemens honteux, dont s'étoient servi à l'égard du feu duc de Savoie, d'Epernon, & tous ceux qu'Henri III. avoit envoyés à ce prince. Il parla haut : il prit le ton convenable au ministre d'un roi de France ; & il se fit écouter. Charles-Emmanuel, qui sentoit bien que le maréchal de Retz étoit envoyé principalement pour lui demander la restitution de Carmagnolle, dont il étoit le maître, sous le nom de la Volvere, voulut d'abord éviter la présence du maréchal ; ou du moins retarder le moment de l'entrevue. Lorsqu'il eut appris que *Mauroy p. 67.* le maréchal étoit parti de Fon-

tainebleau, & qu'il s'approchoit de Lyon, il lui dépêcha le comte de Sanfray, pour le prier de l'attendre à Chamberry, où il devoit bientôt se rendre. L'intention du duc *estoit d'eschapper l'instance que ledit sieur mareschal de Retz lui devoit faire de rendre le château de Carmagnolle; & au contraire ledit sieur mareschal se hâtoit le plus qu'il pouvoit; & par Mr. de Paumiers, & par son secretaire, escrivit à son altesse que les affaires dont il luy vouloit parler de la part du roy, ne se pouvoient traiter ailleurs qu'à Turin, d'où il le supplioit de ne bouger jusques à sa venue; que s'il venoit à Chamberry, il étoit résolu de se retourner à sa cour sans lui parler.* Le duc de Savoie intimidé par cette menace, prit le parti de rester à Turin, & d'y attendre le ma-

réchal. Dans le même temps, en Octobre (1580.) arriva dans cette ville Lafin, envoyé par le duc d'Anjou, frere d'Henri III. Lafin étoit un de ces hommes nés pour les intrigues; & ce fut lui, qui en 1602. fut la principale cause de la condamnation du maréchal de Biron, dont il avoit été le confident & l'agent.

Son non de famille étoit Prejent.

Le duc d'Anjou appellé par les états des Pays-bas, qui lui offroient de le reconnoître pour leur souverain, se disposoit alors à aller en Flandres. Mauroi ne nous a point appris les vues qui engagerent ce prince à envoyer Lafin dans le marquisat, ni des effets que produisit ce voyage. *Lafin*, dit-il, *offrit la protection du duc d'Anjou à Mr. de Bellegarde & à Anselme, qui l'accepterent, l'un par légéreté & inconstance, sans besoin qu'il en eust; & l'autre par nécessité;*

Mauroi 168.

c'est à sçavoir Anselme, pour ce qu'ayant une grande trouppe d'hommes de guerre sur les bras, & luy manquant les moyens de Milan, (c'est-à-dire, l'argent qu'il en recevoit autrefois) *ayant déjà mangé les bagues de sa femme, se fondoit lui-même, & lui vint bien à propos cette protection.*

Lafin ne fit pas un long séjour dans le marquisat. Mauroi ajoute qu'il servoit d'empêchement aux négociations du maréchal de Retz. Brantome dit au contraire que Lafin contribua beaucoup à la pacification des troubles de ce marquisat ; & il fait entendre que le duc d'Anjou l'envoya dans ce pays-là, pour engager les officiers qui y servoient, à le suivre dans son expédition de Flandres. Voici le passage de Brantome, qui renferme tout

ce qu'il a dit de ce qui se passa dans le marquisat après la mort du maréchal de Bellegarde. Il y a quelqu'inexactitude. Après avoir parlé de la mort de ce maréchal, il ajoute : *ledit marquisat ne laissa pour cela à estre brouillé .... car son fils, le jeune Bellegarde, du depuis, fut persuadé de tenir bon pour Mr. de Savoye, & aucuns & vaillans capitaines de son pere, comme estoit le brave & déterminé Espiart Provençal, ... & Anselme aussi du Languedoc ou de Provence, je ne sçay pas bien des deux, bien que je l'aye fort connu, & mon amy, & gentil & habile, & qui rendit la ville de Santal imprenable, qui auparavant n'estoit rien. Le mareschal de Retz fut envoyé de par le roy, pour appaiser tout, gagner Mr. de Savoye, le jeune Bellegarde, les capitaines,*

Tom. 9. 274.

Ibid. p. 27

& reduire le marquisat à son premier maistre & roy; ce qu'il fit avec force argent, dont il contenta les capitaines; car il avoit bon credit avec les banquiers; *mais nonobstant, si monsieur, frere du roy, n'y eust envoyé le sieur de la Fin, dit la Nocle, un très-habile gentilhomme, vers Mr. de Savoye, & les capitaines qui l'aymoient, & le vouloient servir ailleurs que là, qui les gagna tous par belles paroles & promesses,* on *disoit que le mareschal de Retz s'en fut retourné sans rien faire, & son argent se fut trouvé de mauvais aloy.*

Je reviens à la narration de Mauroy. Après avoir parlé du depart de Lafin, il ajoute: le maréchal de Retz ... somma, de la part du roi, son altesse de lui rendre le château de Carmagnolle, il fut introduit dans la

fin : & s'étant présenté, il fut introduit dans la ville, & bientôt après *dans le château. Cela fait, il luy fut bien aisé de venir à bout du reste, moyennant l'espaule que lui prestoit Mr. de la Valette, qui lui obéissoit en tout, comme à homme plus aagé, plus expérimenté, & qui avoit plus de grade que lui ; & ainsi à force de recompenses & d'argent, avec sa prudence & dextérité aux affaires, retira toutes les forteresses que Mr. de Bellegarde & Anselme tenoient, & pacifia le gouvernement de delà les monts. Je pourrois*, ajoute Mauroy, *bien parler plus avant de cette négociation, & avec certitude, pour y avoir été employé moi-mesme ; mais comme j'ay dit, mon intention seulement est d'écrire les actions de Mr. de la Valette, lequel demeura paisible en son gouvernement.* *Ibid. p. 69.*

Ceux qui sont curieux des détails historiques, seront sans doute fâchés que Mauroy n'ait pas dit tout ce qu'il savoit par lui-même, sur ce que fit le maréchal de Retz, pour rétablir la tranquillité dans le marquisat. Il y a lieu de présumer que du moins il confirma à Bellegarde, à Anselme, & aux autres officiers subalternes, toutes les conditions avantageuses que d'Epernon leur avoit accordées. On pourroit le conclurre, du moins en partie, de ce que dit Mr. de Thou, qui cependant n'a point parlé de celui-ci, par rapport à ce qui se passa dans le marquisat après la mort du maréchal de Bellegarde. J'ai déjà remarqué qu'il paroît en avoir été fort peu instruit. Il rapporte cependant quelques faits importans, qui ne se trouvent

pas dans l'ouvrage de Mauroy.

Après la mort de Bellegarde, dit-il, les troubles continuerent dans le marquisat de Saluces ; & ce qui augmentoit l'inquiétude du roi, c'est qu'il craignoit extrêmement qu'il ne se trouvât des gens qui reprissent les intrigues que d'autres avoient commencées avec ceux qui étoient attachés au service de Philippe II. roi d'Espagne. On y envoya Bernard de Nogaret la Valette, qui ayant trouvé une partie des places occupées par les restes de cette faction, avoit voulu, par l'entremise de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, engager les commandans à se soumettre, moyennant des conditions avantageuses ; mais n'ayant pu y réussir, & Jacques Lafin qui y fut envoyé par le duc d'Anjou, l'ayant tenté sans succès, on y

Thuani historiæ, t. 4. p. 36. & suiv. Trad. fr. t. 8. p. 554. & suiv.

envoya Albert de Gondy, comte de Retz, & maréchal de France, avec un plein pouvoir .... Pierre Fangier Anselme, gentilhomme Provençal, homme audacieux & scélérat, & ancien confident (du maréchal) de Bellegarde, se hâtoit de fortifier Cental, & il avoit de fortes garnisons dans Dragoniero, St. Damien, & Venasque, places voisines de Cental. Comme il s'étoit fait bien des ennemis pendant les troubles précédens, il disoit qu'il avoit une grande répugnance à retourner à la vie privée; & il demandoit une retraite sûre, où il pût être à couvert de ses ennemis, & servir fidélement le roi. De Retz trouvant ses demandes raisonnables, lui accorda pour retraite, au nom du roi & du duc d'Anjou, & à la priere du duc de Savoie, la

ville de Tarascon sur le Rhône, au dessus d'Arles ; avec deux compagnies de cavalerie payées par le roi, & destinées pour la garde de Roquemaure ou de Valabregue ; à condition néanmoins qu'il obtiendroit l'agrément du duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc. On lui promit encore dix mille écus d'or, pour les dépenses qu'il avoit faites à Cental, & pour les munitions de guerre & de bouche qu'il devoit remettre ; & outre cela le roi donna l'abbaye de Mont-Majour à son frere. En attendant que le roi eut ratifié le traité, les places qu'Anselme devoit rendre, furent déposées entre les mains du duc de Savoie (*a*). Ces conventions fu-

(*a*) Mr. Pithon-curt dit à la p. 506. du t. 1. de l'hist. de la noblesse du comté Vénaissin, que ce fut le 9. de Novembre (1580.) qu'Anselme transigea avec la Valette sur l'abandonnement des villes

rent arrêtées le 1er. de Février (1581)

Mr. de Thou ajoute un fait, qu'il dit avoir tiré de la (a) vie du cardinal [Vincent] Lauro, écrite par Tritonius, abbé de Pignerol, & qui avoit été son secretaire. J'ai consulté l'ouvrage de Tritonius; & m'ayant paru que Mr. de Thou n'avoit pas toujours rendu avec assez d'exactitude ce qu'il y avoit lu; c'est d'après Tritonius même que je vais rendre compte de ce fait.

Le pape [Gregoire XIII.] dit Tritonius, craignant que la mort de Philibert-Emmanuel duc de Savoie, n'allumât en Italie une guerre entre les ro

qu'il tenoit dans le marquisat de Saluces.

(a) Voici le titre de cet ouvrage : *Vita Vincentii Laurei, S. R. E. cardinalis montis regalis; Ruggerio Tritonio, Pinaroli abbate, auctore. Bononiæ* 1599. *in* 4°.

France & d'Espagne, en-
ya Lauro au nouveau duc
C rles-Emmanuel, pour l'en-
g er à prendre des mesures
p r la prévenir [a]. Ce jeune
p ce avoit un esprit, & une
g ndeur d'ame au dessus de
âge.

Le château & la ville de Carmagnolle qui étoit très-bien fortifié, pouvoit devenir le sujet d'une guerre. Le maréchal de Bellegarde s'étoit emparé de cette place, & de tout le marquisat de Saluces, dont il avoit chassé Charles de Birague. Après la mort de ce maréchal, le duc Philibert, qui

(*a*) Voici les termes de Tritonius : *Erat tum Carolus-Emmanuel adhuc puber, verùm qui singulari ingenio atque animi magnitudine ætatem longè superaret.* Mr. de Thou dit au contraire que Lauro traita avec ce jeune duc, qui étoit déjà dévoré par une ardente ambition. *Id autem cum juvene, præ fervidâ ambitione jam tum ardente, agebat Vincentius.*

Thuani historia, t. 4. 37. *Trad. fr.* t. 8. p. 556.

craignoit que les hérétiques, qui étoient dans le voisinage, ne se rendissent maîtres de Carmagnolle, y avoit mis une forte garnison. Après la mort de Philibert, le roi de France demanda la restitution de cette place; & il envoya en Italie Gondy, maréchal de Retz, pour traiter de cette affaire avec le duc Charles-Emmanuel. Lauro exhortoit Charles-Emmanuel, au nom du pape, à ne rien négliger pour maintenir la tranquillité dans ses états, & dans le reste de l'Italie. Il lui représentoit qu'il devoit se conduire dans l'affaire qui regardoit Carmagnolle avec beaucoup de prudence: que s'il vouloit rendre cette place, il devoit le faire, de maniere qu'il parut qu'il s'y déterminoit par un motif de justice, & non par crainte; & qu'il pût par cette

restitution obtenir quelqu'avantage ; mais que s'il vouloit garder cette place, il consultât ses forces, & qu'il fit réflexion qu'il ne pouvoit se mettre à couvert de celles des François prêtes à tomber sur lui, sans le secours du pape & du roi d'Espagne. Le duc l'assura qu'il étoit resolu de garder cette place, & qu'il vouloit cependant consulter le pape sur le parti qu'il prendroit (*a*) ; mais comme l'esprit d'un jeune prince qui délibére sur une affaire, se porte facilement à prendre un parti contraire à celui auquel il s'étoit d'abord arrêté, Charles-Emmanuel, par le conseil de

(*a*) Mr. de Thou a supprimé cette réflexion de Tritonius ; à la place de laquelle, il dit, de son chef, que le duc de Savoie prit un mauvais parti en changeant de dessein par la crainte d'un ennemi plus puissant que lui. *Sed metu potentioris hostis malè consultum postea mutasse.* *Ibid.*

littéralement de l'ouvrage de Tritonius. Le duc de Savoie, dit-il, se détermina à restituer Carmagnolle, & faire rendre Cental, parce que projettant déjà de faire une entreprise sur Geneve, il ne voulut pas y être troublé par le roi de France, & par ses sujets ; & sur ce point, de Retz lui donna des sûretés par un acte signé. Je ne sais, ajoute-il, si ce que rapporte Tritonius est vrai ; mais comme il étoit secretaire de Lauro, j'ai cru que ce qu'il dit étoit d'une grande importance, pour connoître quels étoient les desseins des princes de ce temps-là, & les dispositions dans lesquelles ils étoient les uns à l'égard des autres, & que je ne devois pas le passer sous silence.

t. fr. 16.

Ce que Tritonius dit de l'acte donné par le maréchal de

Retz

Retz à Charles-Emmanuel, est fort singulier : la France ayant un intérêt sensible de protéger la liberté de la république de Geneve, il ne paroît pas vraisemblable que ce maréchal ait promis par écrit au duc de Savoie qu'Henri III. lui donneroit du secours pour s'emparer de cette ville. Mr. de Thou a cru devoir suspendre son jugement sur la vérité de ce fait ; mais elle a été confirmée, depuis sa mort, par Guichenon qui rapporte quelques circonstances qui ne permettent gueres d'en douter (*a*). Il dit que Charles-Emmanuel se préparant à attaquer Geneve, dépêcha Georges de Chalant, seigneur

(*a*) Généalogie de la maison de Savoie t. 1. p. 711. Guichenon cite à la marge *Dupleix hist. de France*, sans indiquer ni tome ni page. Je n'ai pu trouver l'endroit où Dupleix rapporte ce fait.

de Châtillon à Henri III. *pour tirer conſentement de ſa majeſté que ſon alteſſe attaquât Geneve, ſuivant les promeſſes du mareſchal de Rays;* mais qu'Henri III. ne le voulut pas donner, *ſous pretexte que cette ville étoit ſous la protection de France, & déſavoua le mareſchal de Rays.*

Je terminerai le recit des troubles du marquiſat de Saluces, par la ſuite d'un paſſage du manuſcrit premier, dont j'ai rapporté plus haut le commencement. Elle contient quelques faits qui ne ſe trouvent point ailleurs. *Ledit ſieur de Bellegarde commença de prêter l'oreille à ceux qui de la part du roi le recherchoient..... La diviſion ſurvenue entre ledit ſieur de Bellegarde fils & Anſelme, donna moyen au roi de remettre ſous ſon obéiſſance les pays*

Voy. ci-deſſus

Ce paſſage eſt imprimé à la p. 104. & ſuiv. du I. vol. de l'hiſtoire de la nobleſſe du comté Venaiſſin par Pithoncurt.

d'audelà des monts : car ayant d'un côté, comme il a été dit, pratiqué & reduit ledit sieur de Bellegarde, il envoya de l'autre côté Mr. le mareschal de Retz au duc de Savoie Charles-Emmanuel, à présent regnant, avec charge de lui dire franchement que sa majesté sçavoit bien qu'Anselme, qui tenoit Carmagnole, Cental, &c. dépendoit de son altesse, & de le prier par conséquent de faire qu'Anselme remit lesdites places au pouvoir du roi; & au cas que le duc de Savoie en fit difficulté, ledit sieur mareschal avoit charge de lui dénoncer la guerre. Cette menace qui ne fut toutesfois prononcée qu'à demi-bouche, ne laissa d'étonner le conseil du duc, attendu même son âge qui ne pouvoit être alors que de 18. à 20. ans, & le peu de temps qu'il y avoit depuis le décès de son pe-

re, qui ne lui permettoit d'a-
voir encore affermi son état,
non pas même d'être reconnu
des siens ; de façon qu'il fut aisé
audit sieur mareschal d'obtenir la
reddition de Carmagnole & tout
la reste de deçà les monts, moyen-
nant quelque payement qui fut
fait aux gens de guerre, & qua-
rante mille escus pour Anselme,
avec l'abbaye de Montmajour
située en Provence.

Pour ne rien omettre de ce
qui regarde le jeune Belle-
garde, je placerai ici un passa-
ge de la vie du connétable de
Lesdiguieres par Videl. Le ma-
réchal de Bellegarde, dit cet
34 cet auteur . . . .
chargea très-expressément An-
selme . . . . . . de recommander
à Lesdiguieres *Cesar de Belle-*
garde son fils, qui suivant son
exemple, l'ayma & l'honnora
toujours depuis jusques à le nom-

mer son frere par toutes ses lettres, comme le mareschal avoit fait, usant de ses offices & de ses conseils en ses plus importantes affaires, & lui témoignant une affection pleine de beaucoup de respect.

J'ai dit au commencement de ce mémoire que le pere Daniel renferme dans trois lignes tout ce qu'il a dit sur ce qui se passa dans le marquisat de Saluſſes après la mort du mareschal de Bellegarde, & qu'elles contiennent deux fautes énormes. Pour mettre le lecteur en état de juger si cette imputation n'est point trop forte, je vais rapporter le passage de cet auteur. Après la mort du maréchal de Bellegarde, dit-il, *on laissa le gouvernement à son fils âgé de 20. ans; mais sous prétexte de sa jeunesse, on nomma pour commander en son nom* *Tom. 9. p. 85.*

Jean-Louis de Nogaret de la Vallette, seigneur de Caumont, depuis duc d'Epernon, son parent.

L'auteur du manuſcrit premier a remarqué que tous ceux qui eurent part aux troubles du marquiſat, périrent malheureuſement, & il rapporte la mort de quelques-uns d'entr'eux. *En quoy il faut remarquer*, eſt-il dit dans ce manuſcrit, *que comme les deſſeins dudit ſieur mareſchal de Bellegarde eſtoient pernicieus, auſſi la fin de lui & de preſque tous les chefs dont il ſe ſervoit, fut funeſte & malheureuſe. . . . . Chartier, ſecretaire dudit ſieur mareſchal; remuant en Auvergne contre le ſervice du roy Henri IV. fut pris & condamné par juſtice, pendu & eſtranglé. Gaut, gentilhomme Provençal, maiſtre de camp d'un regiment*

de gens de pied ſous ledit ſieur mareſchal, ſe noya paſſant la Durance. Guez de Languedoc, auſſi maiſtre de camp d'un regiment, fut tué par aſſaſſinat auprès de Suze. Beſſerie, enfant de Nimes, auſſi maiſtre de camp, fut pognardé par commandement d'Anſelme. Lauques, gentilhomme du comté Venaiſſin, auſſi poignardé par commandement du même Anſelme. La Prade, gouverneur de Draonier, pognardé par commandement dudit ſieur mareſchal. Epiard fut tué par le pétard, voulant prendre la ville d'Arles pour le mareſchal de Montmorency, à préſent connétable. . . . . . . Voylà la fin miſérable des principaux chefs catholiques qui le ſuivoient. Brantome a auſſi parlé de la mort d'Eſpiart. *Le brave & déterminé Eſpiart, Provençal,* dit-il, *qui depuis ſe tua en faiſant* Tom. 9. p. 274.

jouer un pétard en un poſte d'Arles, qu'il vouloit prendre pour monſieur de Savoye d'aujourd'hui. On a vu dans le manuſcrit premier, que c'étoit pour le ſervice du maréchal de Montmorenci, & cela eſt beaucoup plus vraiſemblable.

Mr. de Thou a dit un mot, en paſſant, de la mort de Chartier qui continua à ſe mêler d'intrigues qui le conduiſirent enfin au ſupplice. Cet hiſtorien parlant ſous l'année 1605. du procès qu'on faiſoit au parlement de Paris au comte d'Auvergne accuſé de crime de leze majeſté, rapporte que cette cour ſur quelques difficultés qui ſe préſenterent, députa au roi Mr. Servin avocat général, qui entr'autres choſes dit à ce prince, que le comte d'Auvergne s'étoit déjà rendu trois fois coupable du crime de leze majeſté,

Thuani hiſtoria t. 4. p. 312. Traduct. fr. t 14 p. 418.

Il étoit fils naturel de Charles IX. & de Marie Touchet. Hiſt. général. de la m. de Fr. t. 1. p. 202.

. . . . qu'il étoit d'abord entré dans la conjuration de Mathurin Chartier qui avoit reçu le châtiment dû à son crime, &c. Les aventures d'Anselme demandent quelque discussion. Le duc de Savoie, dit Mr. de Thou, la Valette & Anselme même, écrivirent au duc de Montmorency, pour le prier de trouver bon que la cavalerie d'Anselme fut reçue dans Roquemaure, ou dans Valabregue suivant l'ordre du roi. Anselme se rendit ensuite à Tarascon; & quelque temps après étant allé à Aix, il y fut tué dans une querelle, par ordre à ce que l'on croit (*a*), d'Henri d'An-

Thuani historia t. 4 p. 37. Traduct. franç. t. 8 p. 555. Voy. aussi l'hist. de la noblesse du comté Venaissin par Pithon-Curt. t. 1 p. 506.

[*a*] Henri, fils naturel d'Henri II. qui porta d'abord le titre de chevalier d'Angoulême. Il fut dans la suite grand'prieur de France & gouverneur de Provence. Il mourut le 12. Juin 1586. Voyez l'histoire généalogique de la maison de France t. 1. p. 136.

goulême, gouverneur de Provence.

14 Fantoni dans son histoire d'Avignon, après avoir dit que le gouvernement de Tarascon fut accordé à Anselme, ajoute que cette ville étant voisine du comté Venaissin, le pape qui craignoit, non sans raison, que la ville d'Avignon ne reçut quelque dommage considérable par les entreprises de cet esprit turbulent, obtint qu'on changea la *récompense* qui lui avoit été donnée.

L'auteur du manuscrit premier s'est plus étendu que Mr. de Thou sur la mort d'Anselme, & il paroît plus exact. *Anselme, gentilhomme d'Avignon*, dit-il, *duquel le sieur mareschal se fioit plus, & qu'il avoit honoré de ses principales charges, pratiquant depuis quelques menées en Provence contre le ser-*

vice du roy Henry III. fut, par le commandement de sa majesté, apprehendé à Aix par le grand prieur bastard de France gouverneur de Provence, & estranglé par des esclaves.

Le même manuscrit nous apprend que César de Bellegarde, après avoir quitté le marquisat de Saluces, *s'étant remis au service de sa majesté, accompagna feu monsieur, frere du roy, aux Païs-bas.*

Pithon curt. hist de la no blesse du comté Ve naissin t. 1 p. 505.

Je ne sçai ni quand il y alla, ni quand il en revint; mais il étoit à la bataille de Coutras en Guyenne, donnée le 20. Octobre 1587. Mr. de Thou en faisant l'énumération de ceux de l'armée royale qui furent tués dans ce combat, dit que César de Bellegarde ayant été blessé dangereusement, fut fait prisonnier & mourut ensuite. Matthieu dit dans son histoire de

Thuani historia, 4. p. 457 Trad. f t. 10. p. 1

t. 1. p. 534. France, que pendant le combat, Souvray & Bellegarde rompirent l'escadron du vicomte de Turenne, & le mirent en désordre.

César de Bellegarde ne laissa qu'un fils. Le Laboureur nous apprend sur ce fils & sur sa mere, des anecdotes curieuses. César de Bellegarde, dit-il, ... *jeune seigneur de grande espérance . . . . s'étant engagé par promesse de mariage envers la tante d'un maistre des requestes, la laissa grosse d'Octave de Bellegarde, depuis procureur à Bourdeaux, qui soutint sa naissance en justice, & après avoir été reconnu . . . . . & s'étant dévoué à la profession écclésiastique, est mort l'an 1646. archevêque de Sens.* On lit dans l'histoire généalogique de la maison de France, que César de Bellegarde laissa un fils, nommé Octave

Mém. de Castelnau t. 2. p. 716.

tave, de Jeanne du Lion, fille d'Antoine du Lion, ſeigneur de Preuilly & de Gentilly près Paris, conſeiller au parlement; que Jeanne du Lion étoit alors veuve de deux maris, & qu'après la mort de Bellegarde elle ſe remaria encore; qu'Octave nâquit poſthume, qu'il fut reconnu légitime par arrêt du parlement de Bourdeaux; mais que le duc de Bellegarde, ſon couſin, s'étant mis en poſſeſſion des biens de ſa maiſon, il fut obligé de prendre l'état écléſiaſtique, & qu'étant archevêque de Sens, il mourut le 26. de Juillet 1646. dans le village de Montreuil, près le château de Vincennes.

FIN.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] de Bonald [illegible]
[illegible] de [illegible]
[illegible]
[illegible] de Pascal et [illegible]
[illegible], quelques [illegible]
[illegible]
[illegible] dans [illegible]
[illegible]
[illegible]

